

Mise en œuvre
de la **politique gouvernementale**

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

afin d'accroître la participation sociale
des personnes handicapées

Bilan annuel
2011-2012

Québec 

RÉDACTION

Lucie Dugas
Conseillère experte à l'évaluation
et à la recherche
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

Daniel Lavigne
Conseiller à l'évaluation et à la recherche
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

COLLABORATION

David Aubé
Conseiller à l'évaluation et à la recherche
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

Lucie Sarrazin
Technicienne en statistiques
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

Martine Perreault
Conseillère à l'intervention nationale
Direction de l'intervention nationale

Sylvain Manseau
Conseiller à l'intervention collective régionale
Direction de l'intervention collective régionale
de l'Ouest

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

ÉDITION

Service des relations publiques

APPROBATION

Conseil d'administration lors de sa séance
des 14 et 15 mars 2013

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC
(2013). *Mise en œuvre de la politique gouvernementale
À part entière : pour un véritable exercice du droit à
l'égalité afin d'accroître la participation sociale des
personnes handicapées : Bilan annuel 2011-2012*,
Drummondville, Direction de l'évaluation, de la
recherche et des communications organisationnelles,
L'Office, 208 p.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-68323-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-68326-1 (version texte électronique)

ISBN 978-2-550-68354-4 (version PDF)

ISBN 978-2-550-68324-4 (version braille)

ISBN 978-2-550-68325-4 (version gros caractères)

ISSN 1929-5502 (version imprimée)

ISSN 1929-5510 (version électronique)

ISSN 1929-5952 (version braille)

ISSN 1929-5987 (version gros caractères)

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone: 1 800 567-1465
Téléscripteur: 1 800 567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

*Ce document est disponible en médias adaptés
sur demande.*

REMERCIEMENTS

L'Office des personnes handicapées du Québec remercie les membres du comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière* ainsi que les membres du sous-comité d'évaluation pour leur collaboration en vue de la rédaction de ce troisième bilan annuel de la mise en œuvre de la politique pour l'année 2011-2012. Les membres de ces deux comités sont :

Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière*

Représentants ministériels

Sophie Beauchemin
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Caroline Beauvais
Ministère de la Famille et des Aînés

Stéphane Bouchard
Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire

Imène Cherti
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Josette Chouinard
Ministère de la Santé et des Services sociaux

France Dompierre
Ministère des Transports

Mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées

Richard Lavigne
Confédération des organismes de personnes
handicapées du Québec

Diane Milliard
Association québécoise pour l'intégration sociale

Expert

Patrick Fougeyrollas
Réseau international sur le Processus
de production du handicap

Office des personnes handicapées du Québec

Martin Trépanier
Président du conseil d'administration

Rémy Mailloux
Vice-président du conseil d'administration

Sous-comité d'évaluation de la politique *À part entière*

Ginette Beaudoin
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ginette Côté
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mathieu Gerbeau
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Chantal Lessard
Ministère des Transports

Suela Sefa
Ministère des Transports



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	IX
LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES	XIII
INTRODUCTION	1
ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE	5
MÉTHODOLOGIE	5
<i>Critères de l'analyse de la concordance</i>	5
Résultats attendus de la politique <i>À part entière</i>	6
Défis, priorités et leviers d'intervention de la politique <i>À part entière</i>	6
<i>Procédures liées à l'analyse de la concordance</i>	6
Grille d'analyse de la concordance	6
Analyse des plans d'action.	6
Analyse des bilans 2010-2011 dans les plans d'action 2011-2012.	6
Périodes de référence pour l'analyse des plans d'action	7
Compilation et analyse des résultats	7
RÉSULTATS	7
<i>Portrait des plans d'action</i>	7
Évolution du taux de production des plans d'actions.	8
Production de plans d'action pluriannuels.	10
<i>Analyse de la concordance entre les plans d'action des MO et la politique À part entière</i>	11
Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique	11
Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique	15
Analyse des bilans des plans d'action 2010-2011 des MO	20

<i>Analyse de la concordance entre les plans d'action des municipalités et la politique À part entière</i>	22
Concordance des mesures des municipalités selon les résultats attendus	22
Analyse par mots-clés des mesures des plans d'action associées aux résultats attendus	24
Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique	27
Analyse des bilans des plans d'action 2010 des municipalités	32

SUIVI DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE 37

PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE	37
<i>Initiatives intersectorielles</i>	37

MÉTHODOLOGIE	38
<i>Questionnaire de suivi du PGMO</i>	38
État de réalisation des moyens de mise en œuvre	38
Coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre	39
Identification des moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013	40
<i>Collecte des données</i>	40
<i>Compilation et analyse des résultats</i>	40
<i>Validation des résultats par les MO.</i>	40

RÉSULTATS.	41
<i>Taux de réponse</i>	41
<i>État de réalisation des moyens de mise en œuvre du PGMO</i>	41
État de réalisation global.	41
État de réalisation par défi de la politique	42
<i>État de réalisation des moyens de mise en œuvre par MO.</i>	46
<i>Respect des échéanciers inscrits au PGMO.</i>	48
<i>Coûts assumés par les MO pour la réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO</i>	48
<i>Évaluation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO d'ici 2013.</i>	55
<i>État de réalisation des initiatives intersectorielles du PGMO</i>	55

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	65
CONCLUSION	69
ANNEXE A — ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2012 DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGM	71
ANNEXE B — QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PGM, 2011-2012	77
ANNEXE C — ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2012 DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGM . .	81
ANNEXE D — MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGM QUI ONT ÉTÉ ABANDONNÉS	155
ANNEXE E — MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGM QUI SERONT ÉVALUÉS D'ICI 2013	163
ANNEXE F — ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2012 DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PGM PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE	173
ANNEXE G — LISTE DES ORGANISMES AYANT L'OBLIGATION LÉGALE DE PRODUIRE UN PLAN D'ACTION EN VERTU DE L'ARTICLE 61.1 DE LA LOI, 2010-2011 ET 2011-2012	177
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	185



LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

1.	MO et municipalités ayant produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2011-2012 et 2011 et les années précédentes	8
2.	Production de plans d'action à l'égard des personnes handicapées depuis 2009-2010 par les MO et les municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi	10
3.	Obstacle ou thème visé par les mesures prévues dans les plans d'action 2011-2012 des MO	13
4.	MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2010-2011 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action dans leur plan d'action 2011-2012	21
5.	Obstacle ou thème visé par les mesures prévues dans les plans d'action 2011 des municipalités	24
6.	Municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2010 et en 2011 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action en 2011.	32
7.	Choix de réponses du questionnaire de suivi annuel du PGMO de la politique <i>À part entière</i>	39
8.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	47
9.	Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2012.	48
10.	Dépenses de transfert et crédits supplémentaires assumés par les MO pour réaliser certains moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	49
11.	Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2011-2012	50
12.	Moyens de mise en œuvre ayant nécessité des crédits supplémentaires, 2011-2012	53
13.	Évaluation des moyens d'ici 2013, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	55
14.	Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique <i>À part entière</i> , 2011-2012	56

FIGURES

1.	Évolution de la proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	9
2.	Évolution de la proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action pluriannuel, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	11
3.	Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	12
4.	Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	15
5.	Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive</i> , 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	16
6.	Répartition des mesures des MO liées à la priorité <i>Aménager des environnements accessibles</i> selon les leviers d'intervention, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	17
7.	Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	19
8.	Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	20
9.	État de réalisation des mesures des plans d'action des MO ayant produit un plan d'action pour chacune des deux dernières années, le dernier incluant un bilan des actions prises au cours de l'année qui se termine	22
10.	Concordance des mesures des municipalités avec les résultats attendus de la politique, 2009, 2010 et 2011	23
11.	Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique, 2009, 2010 et 2011	27

12.	Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive</i> , 2009, 2010 et 2011	28
13.	Répartition des mesures des municipalités liées à la priorité <i>Aménager des environnements accessibles</i> selon les leviers d'intervention, 2009, 2010 et 2011	29
14.	Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2009, 2010 et 2011.	31
15.	Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2009, 2010 et 2011	32
16.	État de réalisation des mesures des plans d'action des municipalités ayant produit un plan d'action à chacune des deux dernières années, le dernier incluant un bilan des actions prises au cours de l'année précédente, 2010 et 2011.	33
17.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	42
18.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre du premier défi <i>Une société inclusive</i> , 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	43
19.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	44
20.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012	44



LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

CBCQ	Commission des biens culturels du Québec
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CFE ¹	Conseil de la famille et de l'enfance
CP	Curateur public
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
DGE	Directeur général des élections du Québec
FARC	Fonds d'aide aux recours collectifs
IQ	Investissement Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MFQ	Ministère des Finances
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRI	Ministère des Relations internationales
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MSG ²	Ministère des Services gouvernementaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports
MTRAV	Ministère du Travail
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PGMO	Plan global de mise en œuvre
PPH	Processus de production du handicap
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIQ	Société immobilière du Québec

1 Le CFE a été fusionné avec le MFA en 2011.

2 Le MSG a été fusionné avec le SCT en 2011.



INTRODUCTION

Le présent document constitue le troisième bilan annuel de la mise en œuvre de la politique *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (Québec 2009) depuis son adoption par le gouvernement du Québec le 4 juin 2009. Ce bilan s'inscrit dans une démarche globale d'évaluation de la politique qui inclut la production de bilans annuels de sa mise en œuvre d'ici 2018 et la réalisation d'une évaluation de son efficacité.

À cet effet, il faut préciser que l'Office s'est vu confier le mandat d'évaluer la politique en vertu de son devoir d'effectuer des travaux d'évaluation sur l'évolution de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et de faire des recommandations au ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. La réalisation de ce mandat d'importance s'appuie évidemment sur la collaboration de nombreux partenaires, particulièrement dans le cadre d'un comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et d'un sous-comité de professionnels en évaluation.

Rappelons que la politique *À part entière* a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de 10 ans. Elle vise l'atteinte de 13 résultats liés à l'amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées, à une réponse complète à leurs besoins essentiels et à la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux. Afin d'atteindre ces résultats et, par conséquent, de contribuer à l'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées, la politique met de l'avant 3 défis à relever, pour

lesquels 11 priorités d'intervention et 41 leviers sont identifiés. Les 3 défis ont pour objectif de faire en sorte que le Québec devienne une société plus inclusive, une société solidaire et plus équitable, ainsi qu'une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Deux outils principaux sont privilégiés pour mettre en œuvre la politique. Tout d'abord, il y a les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées produits en vertu de l'article 61.1 de la Loi. En effet, les plans d'action élaborés par les ministères et organismes (MO) qui emploient au moins 50 personnes et les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants contiennent des actions sectorielles qui contribuent grandement à la mise en œuvre d'*À part entière*. D'autre part, l'Office a coordonné l'élaboration d'un premier plan global de mise en œuvre (PGMO) (Office 2008a) de la politique. Le PGMO comprend 420 engagements formels pris par 28 MO au regard de 372 moyens de mise en œuvre³.

La première section présente les résultats de l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées et la politique. À cela s'ajoutent, pour une deuxième année, les résultats de l'analyse des bilans des plans d'action des MO et des municipalités. La deuxième section présente, quant à elle, les résultats du suivi du PGMO pour l'année 2011-2012. Enfin, tout comme dans les bilans précédents, des constats et des recommandations concluent ce troisième bilan annuel de la mise en œuvre de la politique *À part entière*.

3 Un moyen de mise en œuvre consiste en une action retenue par un MO pour atteindre un objectif de réduction d'obstacles. Plusieurs MO peuvent avoir pris l'engagement de mettre en œuvre un même moyen.



**ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS
D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE À *PART ENTIÈRE***



ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

L'analyse de la concordance a pour objectif d'évaluer le degré de concordance des plans d'action élaborés par les MO et les municipalités visés par l'article 61.1 de la Loi avec la politique. Cette analyse s'inscrit également dans la démarche évaluative visant à répondre à la première question d'évaluation de la politique : La politique est-elle mise en œuvre ? Un niveau élevé de concordance observé au terme de l'analyse signifie que les mesures contenues dans les plans d'action des MO et des municipalités concordent avec les différents éléments de la politique.

Le bilan de la mise en œuvre de la politique comprend aussi l'analyse de l'état de réalisation des mesures prévues dans les plans d'action de l'année précédente, dans ce cas-ci, 2010-2011. Cet état de réalisation, communément appelé « bilan » dans ce document, doit être présenté à l'intérieur de tous les plans d'action 2011-2012. En effet, selon l'article 61.1 de la Loi, les MO et les municipalités doivent non seulement décrire les mesures qui seront prises pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, mais aussi les mesures qui ont été prises au cours de l'année qui se termine. Cette analyse permettra de connaître le taux de réalisation des mesures inscrites dans les plans d'action 2010-2011.

MÉTHODOLOGIE

Cette section décrit la méthodologie utilisée pour réaliser l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO et des municipalités et la politique *À part entière*. On y expose ainsi les critères d'analyse de même que les procédures liées à sa réalisation.

Critères de l'analyse de la concordance

La méthodologie retenue implique l'identification de critères d'analyse permettant d'estimer le degré de concordance entre les plans d'action et la politique. Les deux catégories de critères retenues sont : 1) les résultats attendus de la politique et 2) les défis, les priorités et les leviers d'intervention.

Résultats attendus de la politique À part entière

La première catégorie de critères correspond aux 13 résultats attendus de la politique. Chacune des mesures envisagées pour l'année qui débute dans les plans d'action des MO et des municipalités a été classée selon son appartenance aux critères de cette catégorie. Il est important de préciser qu'une mesure peut être associée à plus d'un résultat attendu de la politique.

Défis, priorités et leviers d'intervention de la politique À part entière

La deuxième catégorie de critères est constituée des 3 défis, des 11 priorités et des 41 leviers d'intervention de la politique *À part entière*. Cette catégorie permet d'identifier quels défis, priorités et leviers d'intervention de la politique sont davantage visés par les plans d'action. Chacune des mesures inscrites dans les plans d'action des MO et des municipalités a été classée selon son appartenance aux critères de cette catégorie. De façon similaire aux résultats attendus, une mesure peut répondre à plus d'un défi, d'une priorité ou d'un levier d'intervention de la politique.

Procédures liées à l'analyse de la concordance

Cette section présente les procédures liées à l'analyse de la concordance, soit la grille d'analyse, les méthodes retenues pour l'analyse des plans d'action 2011-2012 et des bilans des plans d'action 2010-2011. Enfin, nous présentons les méthodes employées pour effectuer la compilation et l'analyse des résultats.

Grille d'analyse de la concordance

Tous les critères présentés ont été regroupés à l'intérieur d'une grille d'analyse. De façon précise, la grille contient les 13 critères liés aux résultats attendus

de la politique, les 11 liés aux priorités d'intervention et les 41 liés aux leviers d'intervention. Rappelons que la grille a été prétestée en 2009 et que l'équipe d'analyse des plans d'action s'assure régulièrement de maintenir une compréhension commune et approfondie des critères d'analyse de la concordance⁴.

Analyse des plans d'action

Les plans d'actions ont été analysés au cours d'une période d'un an, soit de mai 2011 à mai 2012. Les membres de l'équipe ont d'abord évalué la concordance de chaque mesure avec les résultats attendus de même qu'avec les priorités et les leviers d'intervention de la politique. Ainsi, les mesures qui n'ont pas été classées sous un ou des résultats attendus, défis, priorités ou leviers d'intervention ont été considérées comme non concordantes avec la politique. Chaque mesure s'est aussi vu attribuer un ou deux mots-clés résumant son contenu.

Analyse des bilans 2010-2011 dans les plans d'action 2011-2012

Les bilans de l'état de réalisation des mesures prévues en 2010-2011 ont été analysés lorsqu'ils étaient présents dans les plans d'action 2011-2012. En premier lieu, nous avons comparé les mesures prévues en 2010-2011 avec les bilans 2010-2011. Cette comparaison avait comme objectif principal d'évaluer si chacune des mesures prévues en 2010-2011 a été *réalisée, partiellement réalisée* ou *non réalisée*. Dans le cas où une mesure analysée en 2010-2011 n'était pas présente dans le bilan, elle recevait la cote *absente du bilan*. Pour effectuer cette analyse, tous les commentaires mentionnés dans les bilans ont été analysés.

4 Pour plus d'information sur le développement de la grille d'analyse et la méthode d'appropriation des critères par l'équipe d'analyse, consulter les versions précédentes des bilans annuels de la mise en œuvre de la politique *À part entière*.

À plusieurs occasions, les bilans comprenaient des mesures non prévues dans les plans d'action 2010-2011. Ces mesures ont quand même été analysées et traitées comme de *nouvelles mesures*.

Périodes de référence pour l'analyse des plans d'action

Pour la majorité des MO, l'analyse de la concordance a été effectuée pour les plans d'action 2011-2012, et pour certains organismes, pour 2011. La période 2011-2012 correspond à l'année financière d'une majorité de MO. Dans le cas des plans d'action couvrant plus d'une année, seules les mesures envisagées pour l'année 2011-2012 ont fait l'objet d'une analyse.

Concernant les municipalités, l'analyse de la concordance a été effectuée pour les plans d'action 2011. Ici encore, seules les mesures envisagées pour l'année 2011 ont fait l'objet d'une analyse quand les plans d'action visaient plus d'une année.

Compilation et analyse des résultats

Les données obtenues ont été traitées à l'aide d'un logiciel statistique. À noter que les plans d'action des MO et des municipalités ont été analysés séparément : les résultats de l'analyse sont donc présentés dans des sections distinctes.

RÉSULTATS

La première partie de la section sur les résultats dresse un portrait de l'ensemble des plans d'action. Les résultats de l'analyse de la concordance des plans d'action et des bilans pour les MO et les municipalités sont par la suite détaillés.

Portrait des plans d'action

- *En 2011-2012, les plans d'action à l'égard des personnes handicapées prévoient 2 666 mesures : 1 003 relèvent des MO et 1 663, des municipalités*

En 2011-2012 et en 2011, 168 MO et municipalités avaient l'obligation légale de produire un plan d'action en vertu de l'article 61.1 de la Loi (voir annexe G pour consulter la liste de ces MO et municipalités). De ce nombre, 120 (71 %) ont produit un plan d'action, soit 71 des 101 MO (70 %) et 49 des 67 municipalités (73 %) (tableau 1). Notons que, parmi les MO, ce sont les ministères qui affichent le taux de production le plus élevé avec 95 %, alors que les organismes présentent le moins élevé avec 60 %. Par conséquent, 29 % des MO et des municipalités assujettis à cet article de la Loi n'ont pas produit de plan d'action pour l'année 2011-2012. Soulignons aussi que 2 organismes publics et 2 municipalités qui n'étaient pas assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action. Il s'agit de la Sûreté du Québec, de l'École nationale des pompiers et des municipalités de Gaspé et de Matane. Les plans d'action de ces organisations ont été considérés lors de l'analyse de la concordance, ce qui explique que le nombre total des plans d'action analysés est de 124. En tout, 2 666 mesures ont été répertoriées pour l'année 2011-2012 dans les plans d'action, soit 1 003 pour les MO et 1 663 pour les municipalités. En moyenne, les plans d'action 2011-2012 des MO contiennent 13,7 mesures (c. 12,7 en 2010-2011), et ceux des municipalités, 32,6 (c. 34,7 en 2010). Ce sont ces 2 666 mesures qui ont servi d'éléments de base à la présente analyse de la concordance entre les plans d'action et la politique *À part entière*.

Tableau 1

MO et municipalités ayant produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2011-2012 et 2011 et les années précédentes

	MO et municipalités assujettis à l'article 61.1	MO et municipalités assujettis qui ont produit un plan d'action		MO et municipalités non assujettis qui ont produit un plan d'action	Total des MO et municipalités qui ont produit un plan d'action	Mesures inscrites
	n	n	%	n	n	n
MO	101	71	70,3	2	73	1 003
<i>Ministères</i>	21	20	95,2		20	396
<i>Organismes</i>	65	39	60,0	2	41	476
<i>Agences</i>	15	12	80,0		12	131
Municipalités	67	49	73,1	2	51	1 663
Total	168	120	71,4	4	124	2 666
En 2010-2011	172	121	70,3	3	124	2 586
En 2009-2010	171	115	67,3	3	118	2 397

Évolution du taux de production des plans d'actions

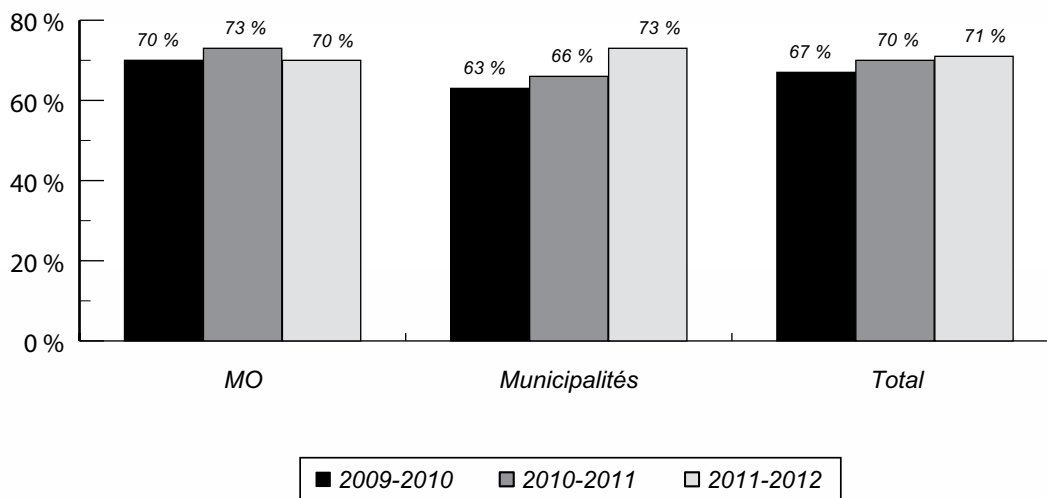
- 71 % des MO et des municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action en 2011-2012, une proportion similaire à celle observée en 2010-2011

La proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action en 2011-2012 et 2011 est similaire à celle observée en 2010-2011 et 2010 (71 % c. 70 %) (figure 1).

Toutefois, ce portrait diffère selon le type d'organisation. En effet, parmi les MO, le taux de production des agences de la santé et des services sociaux est demeuré le même pendant les deux premières années de la politique pour augmenter à 80 % en 2011-2012 (données non présentées), alors que celui des autres ministères et des organismes publics fluctue depuis 2009-2010. Enfin, le taux de production augmente régulièrement au sein des municipalités, passant de 63 % en 2009 à 66 % en 2010 pour atteindre 73 % en 2011.

Figure 1

Évolution de la proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



- 40 % des MO et des municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action à chaque année depuis 2009-2010: 6 % n'en ont produit aucun

Rappelons que les MO et les municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi doivent produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées à chaque année. Cependant, dans les faits, plusieurs MO et municipalités ne le font pas. En effet, le tableau suivant permet de constater que 40 % des MO et municipalités ont produit un plan d'action à chaque année depuis 2009-2010⁵. Les autres l'ont fait moins souvent ou pas du tout. Ainsi, 34 % des MO et des municipalités ont produit deux plans d'action depuis 2009-2010 et 20 % en ont produit un. Notons que 7 organismes et 3 municipalités n'ont produit aucun plan d'action au cours de cette période (6 %). Par ailleurs, il faut souligner que les MO sont plus nombreux que les municipalités à avoir produit un plan d'action à chaque année depuis 2009-2010 (46 % c. 31 %). Mentionnons aussi que parmi les MO, 62 % des ministères ont produit un plan d'action à chaque année depuis 2009-2010 comparativement à 42 % des organismes et à 40 % des agences.

5 Les plans d'action pluriannuels sont inclus dans ce nombre s'ils couvraient l'année 2011-2012.

Tableau 2

Production de plans d'action à l'égard des personnes handicapées depuis 2009-2010 par les MO et les municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi

	Assujettis à l'article 61.1	3 plans d'action sur 3		2 plans d'action sur 3		1 plan d'action sur 3		Aucun plan d'action depuis 2009-2010	
	n	n	%	n	%	n	%	n	%
MO	101	46	45,5	28	27,7	20	19,8	7	6,9
Ministères	21	13	61,9	6	28,6	2	9,5	--	---
Organismes	65	27	41,5	17	26,2	14	21,5	7	10,8
Agences	15	6	40,0	5	33,3	4	26,7	--	---
Municipalités	67	21	31,3	29	43,3	14	20,9	3	4,5
Total	168	67	39,9	57	33,9	34	20,2	10	6,0

Production de plans d'action pluriannuels

- *La hausse du nombre de plans d'action pluriannuels se poursuit en 2011-2012: plus du quart des plans d'action produits par les MO et les municipalités couvrent plus d'une année*

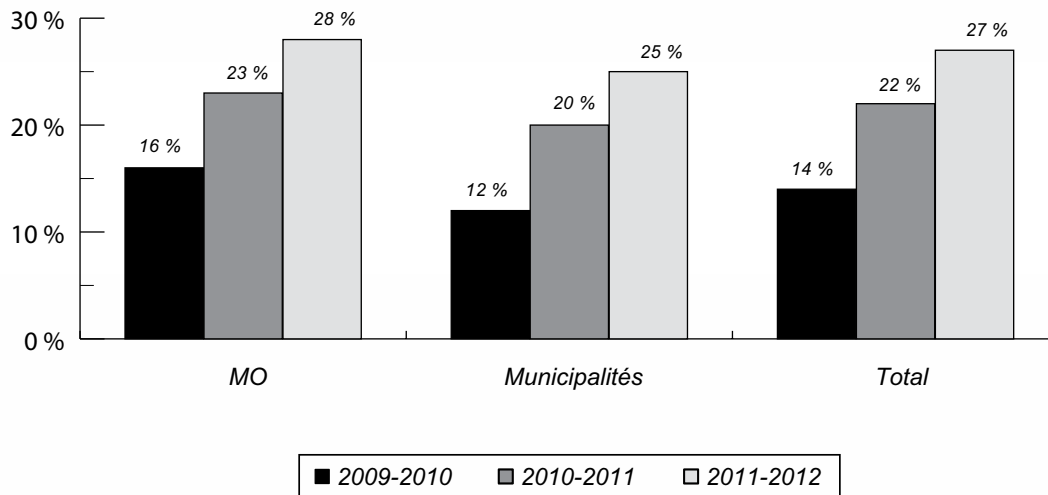
Selon l'article 61.1 de la Loi, les MO et les municipalités doivent prendre un moment à chaque année pour identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de leurs attributions, faire un bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine et définir les mesures prévues pour l'année qui débute dans le but de réduire ces obstacles. Or, depuis 2009-2010, la production de plans d'action pluriannuels semble augmenter aux dépens de la production de plans annuels. À moins que les MO et les municipalités mettent à jour annuellement les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de leurs attributions et actualisent les mesures qui doivent être prises afin de les réduire, cette façon de procéder ne respecte pas l'esprit de la Loi.

Ainsi, pour 2011-2012 et 2011, 27 % des plans d'action produits par les MO et les municipalités couvraient plus d'une année comparativement à 22 % en 2010-2011 et 2010 et 14 % en 2009-2010 et 2009 (figure 2). Cette hausse s'observe autant parmi les MO (28 % c. 23 % en 2010-2011) que les municipalités (25 % c. 20 % en 2010).

Par ailleurs, notons que seulement 38 % des MO et des municipalités qui ont produit un plan d'action pluriannuel couvrant l'année 2011-2012 et 2011 ont présenté un bilan des actions prises au cours de l'année 2010-2011 et 2010 (donnée non présentée).

Figure 2

Évolution de la proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action pluriannuel, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Analyse de la concordance entre les plans d'action des MO et la politique À part entière

Cette section présente l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des MO avec les résultats attendus, les défis et les priorités d'intervention de la politique ainsi que l'analyse des bilans des plans d'action 2010-2011 des MO.

Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique

- *En 2011-2012, les mesures des plans d'action des MO visent principalement les 3 résultats attendus suivants : offrir aux personnes handicapées la possibilité de communiquer, de se déplacer et de participer au marché du travail. Ce portrait est stable depuis 2009-2010*

Les 1 003 mesures des plans d'action des MO pour l'année 2011-2012 ont d'abord été analysées et classées en fonction des 13 résultats attendus de la politique. Rappelons qu'une mesure peut être associée à plus d'un résultat attendu. Globalement, on observe à la figure 3 que les mesures des plans d'action des

MO visent principalement 3 résultats attendus. Les autres mesures sont associées aux autres résultats attendus dans des proportions inférieures à 5 % (données non présentées).

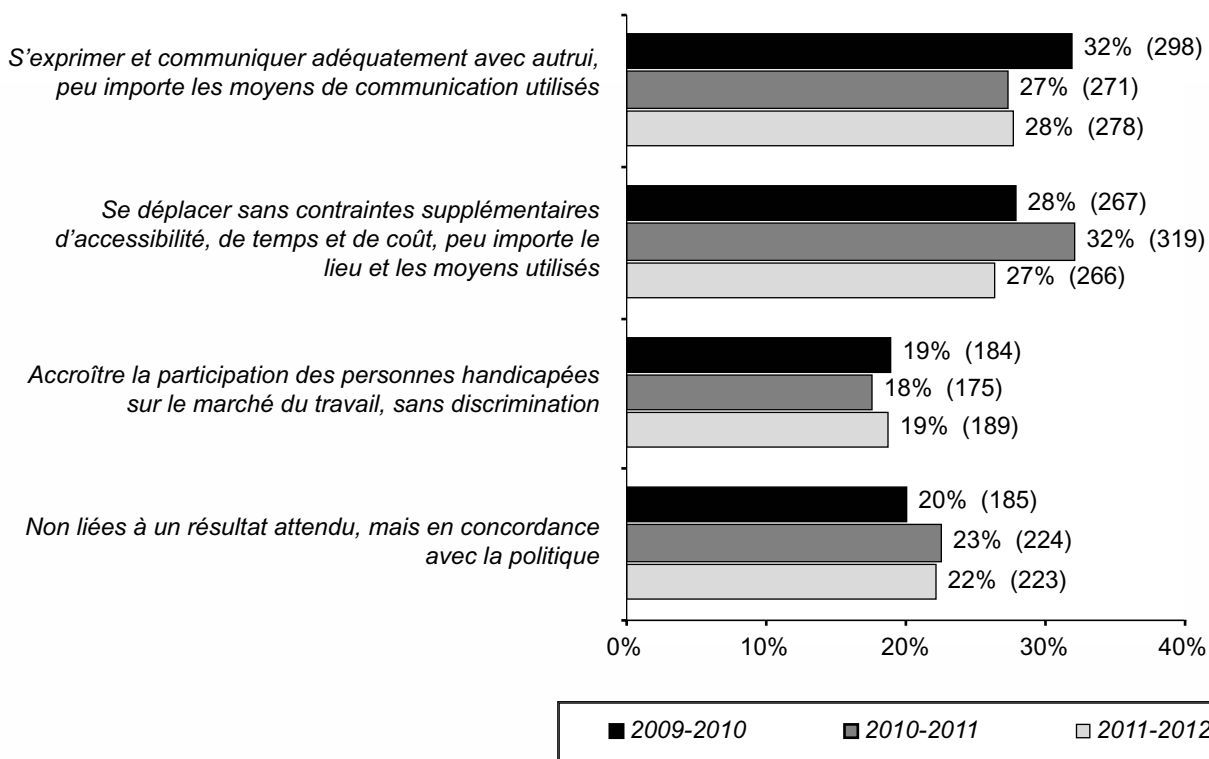
Ainsi, 28 % des 1 003 mesures des plans d'action des MO sont associées au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés* (c. 27 % en 2010-2011) et une proportion similaire (27 %) au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés*. En 2010-2011, cette proportion était de 32 %. D'autre part, 19 % des mesures peuvent être associées au résultat attendu *Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination*.

Notons par ailleurs que 22 % des mesures n'ont pu être liées à un ou des résultats attendus de la politique (c. 23 % en 2010-2011). Ces mesures visaient principalement à sensibiliser la population en général ou à former le personnel des MO aux réalités vécues par les personnes handicapées (*Agir contre les préjugés et la discrimination*) ou encore, à mettre en œuvre ou à

respecter les dispositions législatives existantes (*Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles*). Bien qu'elles ne se rattachent pas directement à l'atteinte d'un résultat attendu, ces mesures s'inscrivent évidemment dans l'un ou l'autre des défis et priorités d'intervention de la politique et sont, par conséquent, en concordance avec celle-ci.

Figure 3

Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Analyse par mots-clés des mesures des plans d'action associées aux résultats attendus

Le contenu de chacune des 1 003 mesures prévues dans les plans d'action des MO à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2011-2012 a été résumé par un ou deux mots-clés. L'analyse des mots-clés permet de préciser la teneur des mesures pour chacun des résultats attendus. Cette section présente un portrait plus détaillé des mesures associées aux principaux résultats attendus visés par les plans d'action des MO, soit ceux ayant pour objectif d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer, de se déplacer et d'accroître leur participation au marché du travail. Dans certains cas, des exemples seront aussi présentés afin d'illustrer le type de mesures qui sont prises par les MO en lien avec les résultats attendus de la politique. Le tableau 3 présente les catégories de mots-clés par ordre décroissant de fréquence observée.

Tableau 3

Obstacle ou thème visé par les mesures prévues dans les plans d'action 2011-2012 des MO

	n
Accès aux communications	249
<i>Internet et intranet accessibles (standards sur l'accessibilité du Web)</i>	88
<i>Services accessibles (communications adaptées, services d'interprétation, service de relais Bell, télécopieur, etc.)</i>	79
<i>Documents accessibles (LSQ, braille)</i>	69
Sensibilisation et formation des employés et des gestionnaires	222
Travail	221
<i>Embauche de personnes handicapées</i>	113
<i>Maintien en emploi des personnes handicapées</i>	99
Accessibilité des immeubles des MO	204
<i>Locaux, bureaux, salles de réunion, signalisation (direction), salles de bain, stationnements, rampes d'accès, ascenseurs</i>	53
<i>Adaptation des mesures d'urgence (plans d'évacuation adaptés, identification d'accompagnateurs, promotion, exercices d'évacuation)</i>	51
<i>Nouvelles constructions (accessibilité universelle, respect du Code national du bâtiment, des normes de construction ou de rénovation)</i>	14
<i>Évaluation ou inventaire des travaux ou modifications à apporter</i>	13
Mise en œuvre et respect des dispositions législatives existantes	141
<i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (article 61.1 de la Loi)</i>	57
<i>Politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (article 26.5 de la Loi)</i>	45
<i>Processus d'approvisionnement (article 61.3 de la Loi)</i>	39
Recherche – évaluation de programmes – analyse	100
Concertation avec des partenaires et soutien financier	65
Accès aux modes de transport (autobus, taxis, transport adapté)	26

Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés

Un grand nombre de mesures inscrites dans les plans d'action 2011-2012 des MO visent à réduire les obstacles liés à l'accès aux communications, notamment l'accès aux sites Web des MO pour les personnes handicapées (88) (tableau 3). De nombreux MO prévoient d'ailleurs réaliser des travaux en vue de se conformer aux standards sur l'accessibilité du Web adoptés par le gouvernement du Québec. Notons que ces standards ont obtenu le statut de directives obligatoires du Conseil du trésor le 10 mai 2011. Plusieurs mesures des MO visent également à faciliter l'accès aux documents (69) et aux services (79) offerts au public pour les personnes handicapées en différents formats adaptés (LSQ, braille, services d'interprétation). D'autres mesures visent la production d'un répertoire de documents et services accessibles pour les personnes handicapées de même que sa promotion auprès des partenaires et des organismes de promotion.

Les MO planifient aussi 45 mesures visant spécifiquement l'application de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (liée à l'article 26.5 de la Loi), notamment la gestion des plaintes déposées par les personnes handicapées. Parmi les mesures prévues en 2011-2012, on peut noter la suivante :

Dans le but d'améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec fournira aux MO des outils de formation et de sensibilisation relativement aux meilleures pratiques à instaurer à l'endroit des personnes handicapées en matière d'accueil et de services offerts au public.

Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés

L'accessibilité des immeubles fait l'objet d'un grand nombre de mesures dans les plans d'action des MO. Les MO concentreront leurs efforts à améliorer l'accessibilité de leurs locaux, bureaux, salles de réunion, salles de toilettes et stationnements de même qu'à bonifier la signalisation utilisée dans les immeubles afin de diriger les utilisateurs handicapés (53). En ce sens, plusieurs MO prévoient modifier des portes, installer des rampes d'accès aux entrées et adapter ou ajouter des ascenseurs pour améliorer l'accessibilité des immeubles. Les MO entendent également s'assurer que les nouvelles constructions ou les rénovations de leurs immeubles qui doivent être réalisées au cours de l'année 2011-2012 respecteront le Code national du bâtiment ou les normes de construction et de rénovation (14 mesures). Enfin, plusieurs MO prévoient procéder à une évaluation immobilière afin de produire un inventaire des travaux ou des modifications à apporter dans le but d'en améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées (13 mesures).

Par ailleurs, les MO souhaitent mettre en œuvre 51 mesures visant à adapter leur procédure d'évacuation afin de s'assurer que tous les employés handicapés, clients ou autres utilisateurs des immeubles qu'ils occupent puissent être évacués rapidement et en toute sécurité en cas d'urgence. Ces mesures incluent la tenue d'exercices d'évacuation, l'identification d'accompagnateurs pour assister les employés handicapés lors d'une évacuation, l'installation d'un système d'alarme adapté de même que la promotion et la diffusion de la procédure d'évacuation adaptée.

Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination

Parmi les mesures prévues en 2011-2012, plusieurs ont pour objectif de favoriser l'emploi des personnes handicapées au sein des MO. De fait, 113 mesures visent spécifiquement l'embauche des personnes handicapées alors que 99 ont pour but le maintien en emploi du personnel handicapé. Parmi les mesures prévues liées à l'embauche, soulignons d'abord la sensibilisation des gestionnaires au regard de l'intégration ou la réintégration au travail des employés handicapés, du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées ainsi que de l'adaptation du processus de sélection, notamment par l'utilisation d'un service d'interprétation. Mentionnons aussi que plusieurs mesures des MO prévoient la promotion du *Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées* (PDEIPH) auprès des gestionnaires.

Concernant le maintien en emploi, on peut constater que plusieurs MO consacreront des efforts pour adapter les postes de travail de leurs employés handicapés et pour les accommoder dans l'organisation de leur travail.

Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique

Les 1 003 mesures des plans d'action des MO ont aussi été associées aux défis de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être rattachée à plus d'un défi.

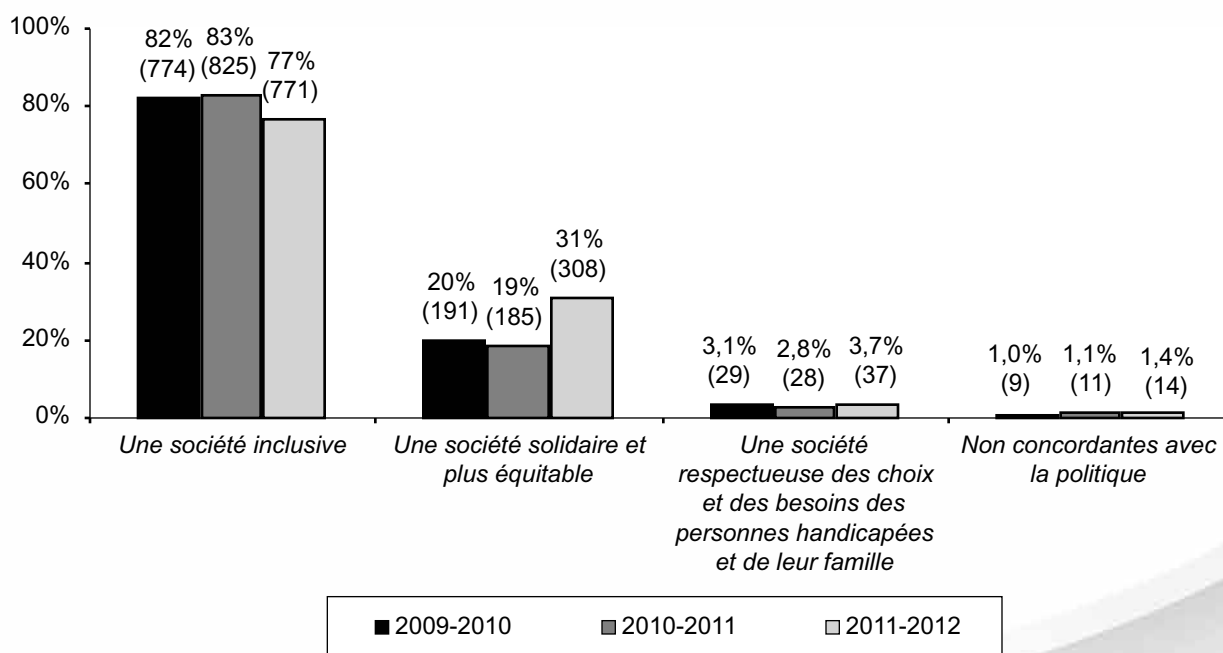
- Au total, 99 % des mesures inscrites dans les plans d'action 2011-2012 des MO à l'égard des personnes handicapées sont en concordance avec au moins un défi de la politique

La figure 4 présente l'association des 1 003 mesures inscrites dans les plans d'action des MO aux 3 défis de la politique. D'emblée, on constate que les mesures des plans d'action 2011-2012 des MO affichent un profil de concordance avec les défis de la politique légèrement différent de celui observé en 2010-2011. Toutefois, les mesures sont toujours majoritairement associées au premier défi *Une société inclusive*, mais avec une proportion inférieure à celle observée l'année dernière (77 % c. 83 % en 2010-2011). De plus, en 2011-2012, 31 % des mesures sont liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*, ce qui représente une hausse comparativement à 2010-2011 (19 %). Enfin, seulement 3,7 % des mesures des MO sont rattachées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille* comparativement à 2,8 % en 2010-2011.

L'analyse permet donc de constater que, tout comme en 2010-2011, 99 % des mesures des MO sont en concordance avec la politique *À part entière* alors que seulement 14 mesures, soit 1,4 %, ont été considérées comme non concordantes avec celle-ci, c'est-à-dire qu'il était impossible de les associer à l'un ou l'autre des défis de la politique.

Figure 4

Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Les prochaines sections présentent les résultats de l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des MO en fonction des 11 priorités d'intervention de la politique.

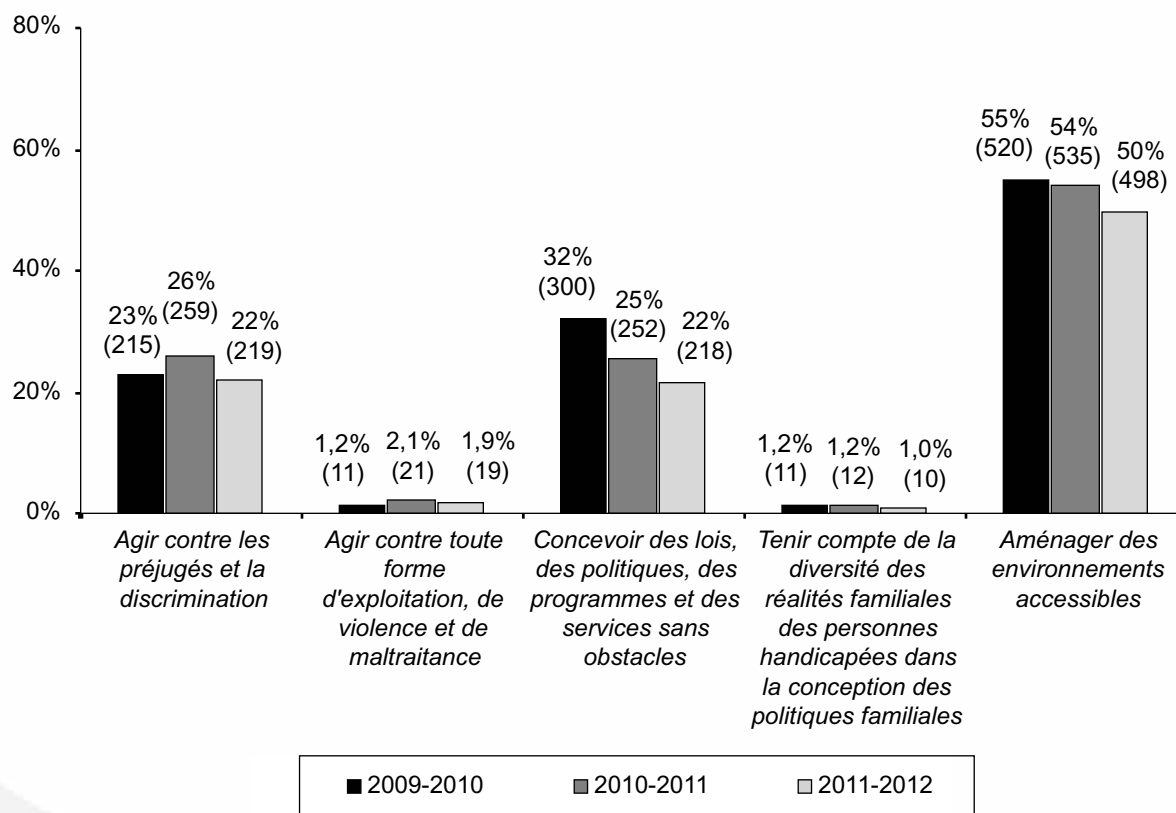
Une société inclusive

- *La moitié des 1 003 mesures inscrites dans les plans d'action des MO sont associées à la priorité visant à Aménager des environnements accessibles : il s'agit de la priorité la plus visée au sein du premier défi, mais également dans l'ensemble de la politique*

Comme mentionné précédemment, 77 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO de 2011-2012 sont associées au premier défi de la politique *Une société inclusive*. La figure 5 permet d'observer l'association des 771 mesures des MO avec chacune des cinq priorités composant ce défi. Rappelons qu'une mesure peut être associée à plus d'un défi ou priorité.

Figure 5

Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi *Une société inclusive*, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

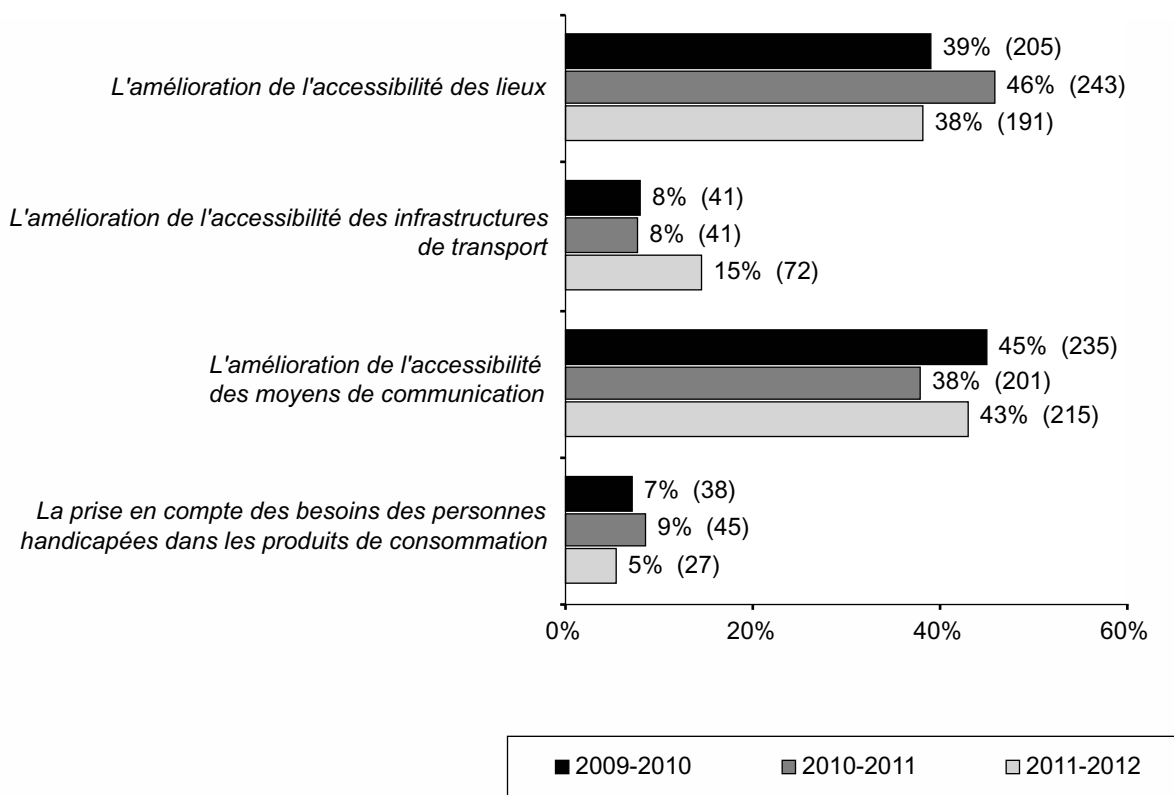


Selon les résultats obtenus, la moitié (50 %) des mesures des MO sont associées à la priorité *Aménager des environnements accessibles*, ce qui en fait la priorité la plus visée, non seulement au regard du premier défi, mais également de l'ensemble de la politique. On observe toutefois une légère diminution de la proportion de

mesures qui y est associée depuis 2009-2010. Cette priorité comprend 4 leviers d'intervention. Ainsi, parmi les 498 mesures liées à cette priorité, 43 % sont associées au levier visant l'Amélioration de l'accessibilité des moyens de communication et 38 % à l'Amélioration de l'accessibilité des lieux (figure 6). Depuis 2009-2010, ces deux leviers occupent alternativement la première position. Par ailleurs, on observe une légère augmentation du nombre de mesures liées au levier visant l'Amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport depuis 2009-2010.

Figure 6

Répartition des mesures des MO liées à la priorité Aménager des environnements accessibles selon les leviers d'intervention, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Toujours au sein du premier défi, on observe que 22 % des mesures des MO sont associées à la priorité qui vise à Agir contre les préjugés et la discrimination comparativement à 26 % en 2010-2011 et à 23 % en 2009-2010. Parmi ces mesures, notons que la proportion qui est liée au levier portant sur La sensibilisation de la population est en hausse depuis 2009-2010 (74 % c. 63 % en 2010-2011 et 46 % en 2009-2010) alors que la proportion liée au levier sur La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public est plutôt stable (29 % c. 26 % en 2010-2011 et 36 % en 2009-2010) (données non présentées).

L'analyse des mots-clés offre un aperçu des actions prévues en lien avec ces deux leviers (tableau 3). Ainsi, en 2011-2012, les MO entendent sensibiliser la population en général, leur personnel, incluant les employés à l'accueil ainsi que les gestionnaires en vue d'améliorer leur connaissance de la réalité vécue par les personnes handicapées et de leurs besoins en matière d'accès aux documents et aux services qu'ils offrent. La sensibilisation se fera notamment dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) pour plusieurs

MO et visera des sujets tels que l'accès aux documents et aux services, la disponibilité de services d'interprétation et l'accessibilité universelle.

Par ailleurs, 22 % des mesures des MO ont été rattachées à la priorité *Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles* (218 sur 1 003) alors qu'en 2010-2011, cette proportion était de 25 % (figure 5). De ce nombre, la grande majorité (87 % c. 91 % en 2010-2011) est liée au levier d'intervention ayant comme objectif *La mise en œuvre et le respect des dispositions législatives existantes* (données non présentées). L'analyse des mots-clés permet de constater qu'en lien avec cette priorité, les MO prévoyaient la réalisation de 57 mesures visant à s'assurer de la production du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées (article 61.1 de la Loi) (tableau 3). Ces mesures visaient l'ensemble des étapes de production du plan d'action telles que la création d'un comité de travail, la planification des rencontres, l'identification des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, l'adoption du plan d'action, son suivi, sa diffusion et sa promotion. Enfin, les MO ont inscrit 39 mesures liées à l'article 61.3 de la Loi qui concerne la prise en compte, par les MO et les municipalités, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Finalement, seulement 1,9 % des mesures ont été associées à la priorité *Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance* (c. 2,1 % en 2010-2011) et 1,0 % à celle qui vise à *Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales* (c. 1,2 % en 2010-2011) (figure 5). À titre d'exemple, on peut signaler la mesure suivante :

Afin de consolider ses interventions dans les situations de maltraitance ou d'abus envers les personnes inaptes, présumées inaptes ou vulnérables, le Curateur public prévoit revoir le dispositif de protection des personnes inaptes afin de s'assurer que les personnes inaptes de demain auront accès à des mesures de protection répondant à leurs besoins, qui préserveront le plus possible leur capacité à exercer leurs droits et leur autonomie tout en renforçant les mécanismes destinés à contrer les abus et la violence.

Une société solidaire et plus équitable

- 20 % des mesures inscrites dans les plans d'action 2011-2012 des MO sont associées à la priorité qui vise à Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille. Depuis 2009-2010, celle-ci demeure la quatrième priorité la plus ciblée dans l'ensemble de la politique

Rappelons que 31 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO de 2011-2012 sont associées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (308 sur 1 003). Ainsi, la figure 7 permet de constater que 20 % de l'ensemble des mesures des MO sont liées à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* et 11 % sont associées à celle visant à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services*. Il s'agit d'une augmentation de la proportion des mesures associées à ces deux priorités depuis 2009-2010. À ce sujet, notons que, selon l'analyse des mots-clés, 65 mesures des MO visent la concertation avec le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées ou d'autres partenaires privés ou publics dans leurs différents dossiers ou l'octroi de subventions pour les soutenir (tableau 3). Enfin, soulignons que les MO entendent mettre en œuvre 100 mesures en lien avec des projets de recherche afin de mieux cerner les besoins des personnes handicapées et les facteurs qui font obstacle à leur participation

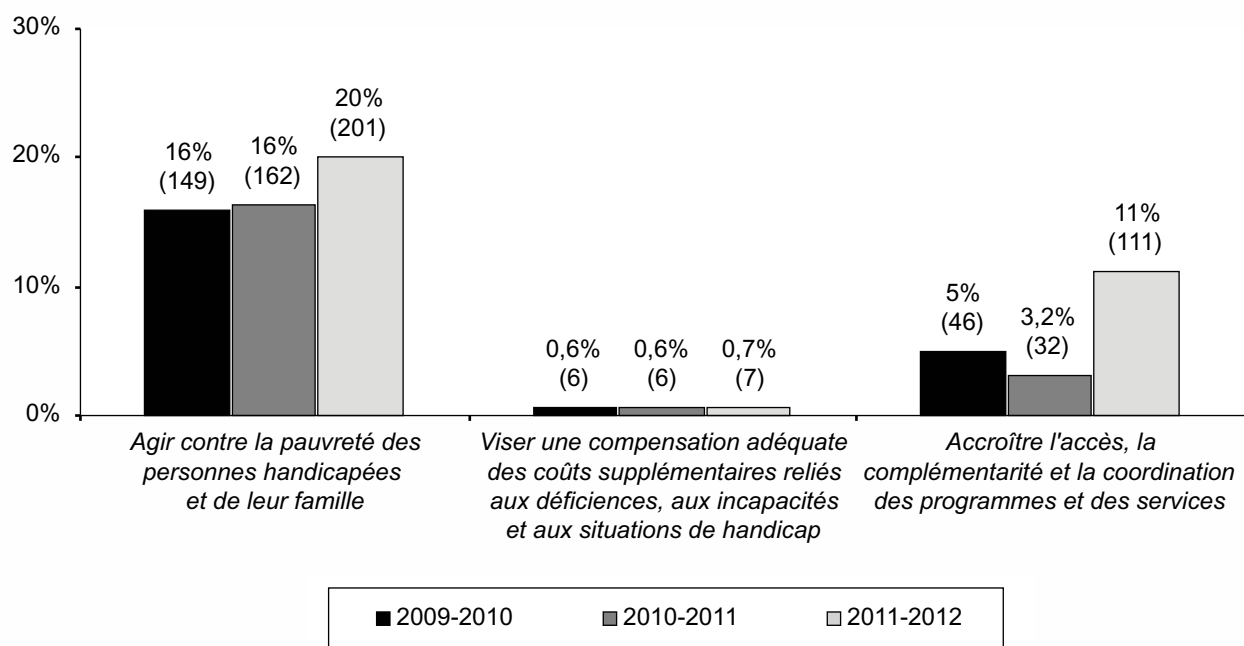
sociale ou encore des projets d'évaluation de programmes ou de politiques destinés aux personnes handicapées tels que des programmes d'embauche ou d'adaptation de domicile, dans le but de les bonifier.

Enfin, 7 des 1 003 mesures des MO (0,7 %) sont en lien avec la priorité *Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap*. Cette proportion est similaire à celles observées depuis 2009-2010. En lien avec la priorité *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services*, on peut noter la mesure suivante :

La SHQ fera l'inventaire des obstacles à l'accessibilité ou à l'intégration des personnes handicapées aux programmes de la SHQ afin d'assurer une meilleure adéquation avec leurs besoins.

Figure 7

**Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi
Une société solidaire et plus équitable, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012**



Signalons également que, parmi les mesures associées à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille*, la grande majorité (98 % c. 83 % en 2010-2011) est liée au levier d'intervention *L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (données non présentées).

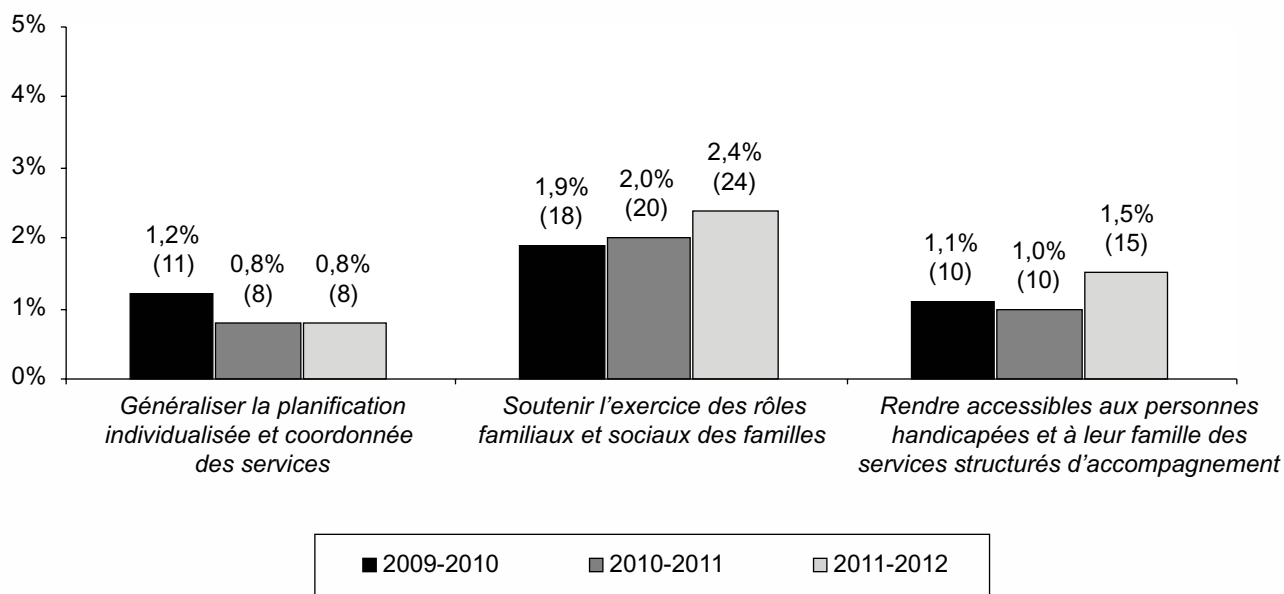
Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

- Au total, 37 mesures des MO sont associées au troisième défi en 2011-2012 : la plupart visent à Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles

Rappelons que 3,7 % (37 sur 1 003) de l'ensemble des mesures des plans d'action des MO sont associées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*. Cette proportion est similaire à celle observée en 2010-2011. Ainsi, 24 des 1 003 mesures (2,4 %) des MO visent à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles*, 8 (0,8 %) ont pour objectif de *Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services* et 15 (1,5 %), de *Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement* (figure 8).

Figure 8

Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Analyse des bilans des plans d'action 2010-2011 des MO

L'analyse des bilans vise à obtenir le taux de réalisation des mesures prévues dans les plans d'action de l'année précédente. Pour ce faire, nous compilons l'état de réalisation de chacune des mesures prévues dans les plans d'action 2010-2011, comme rapporté dans les bilans des plans d'action 2011-2012. Une mesure prévue l'an dernier peut ainsi être identifiée dans le bilan comme étant réalisée, partiellement réalisée, non réalisée ou absente, c'est-à-dire que le bilan ne fait pas état de sa réalisation. En somme, cette analyse nous permet de savoir si chaque mesure prévue en 2010-2011 a bel et bien été réalisée.

- 46 % des MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2011-2012, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2010-2011 comme le prescrit la Loi, soit une légère augmentation depuis l'an dernier

Au total, 57 des 104 MO (55 %) assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action pour 2010-2011 et un plan d'action pour 2011-2012 (tableau 4). Au sein de ces 57 plans d'action 2011-2012, 48 bilans ont été produits. On peut ainsi considérer que parmi les 104 MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi en 2010-2011, 48 (46 %) ont inclus dans leur plan d'action 2011-2012 un bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2010-2011, comme le prescrit cet article de la Loi, comparativement à 43 % l'an dernier (données non présentées). La présente analyse portera donc sur ces 48 bilans, soit 694 mesures, puisqu'elle exige que nous ayons d'abord analysé les plans d'action 2010-2011. Soulignons, de plus, que 117 mesures présentées dans les bilans n'avaient pas été initialement prévues dans les plans d'action 2010-2011, comparativement à 48 l'an dernier (données non présentées). Ces mesures, toutes réalisées, ont donc été exclues de l'analyse comparative.

Tableau 4

MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2010-2011 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action dans leur plan d'action 2011-2012

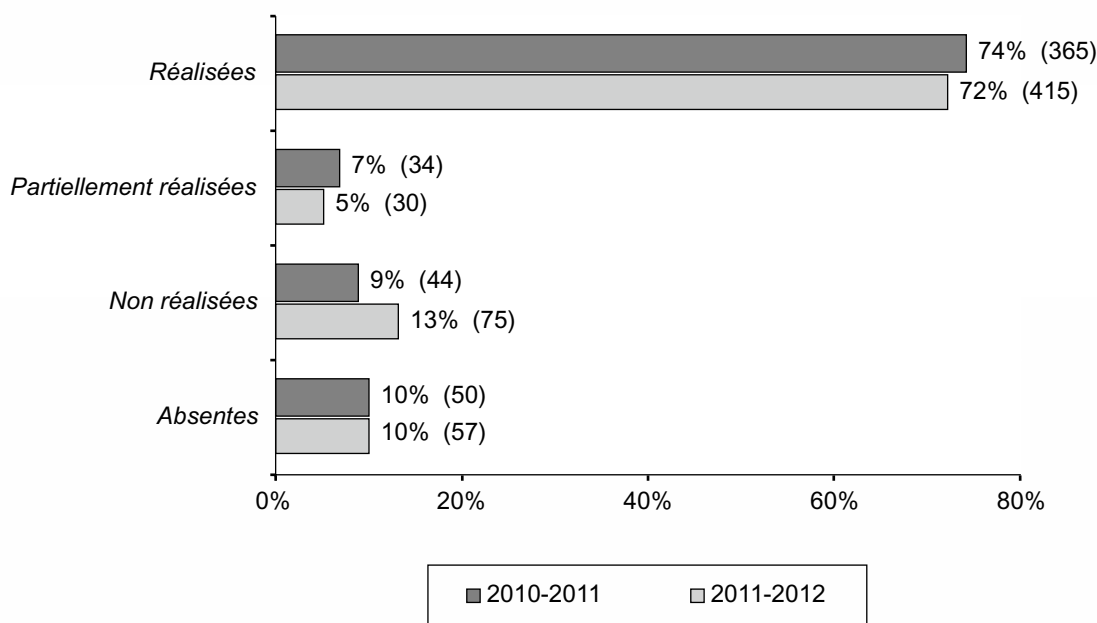
	MO assujettis en 2010-2011	MO assujettis qui ont produit un plan d'action en 2010-2011 et en 2011-2012		MO assujettis qui ont produit un bilan de leur plan d'action 2010-2011 dans leur plan d'action 2011-2012	
	n	n	%	n	%
Ministères	22	15	68,2	14	63,6
Organismes	67	34	50,7	29	43,3
Agences	15	8	53,3	5	33,3
TOTAL	104	57	54,8	48	46,2

- 72 % des mesures prévues par les MO en 2010-2011 et qui font l'objet d'un bilan dans les plans d'action 2011-2012 ont été réalisées comparativement à 74 % l'an dernier

La figure 9 présente l'état de réalisation de ces mesures, comme rapporté dans les bilans produits par les MO. On remarque d'emblée que le profil de réalisation des mesures a peu varié depuis l'an dernier. Ainsi, parmi les 577 mesures qui ont été analysées et classées, 445 sont soit réalisées (72 %) ou partiellement réalisées (5 %), pour un total de 77 %, soit une proportion légèrement inférieure à celle observée l'an dernier (81 %). On remarque également que 75 (13 %) mesures sont mentionnées dans les bilans, mais n'ont pas été réalisées, alors que 57 (10 %) mesures sont complètement absentes des bilans analysés. L'analyse révèle aussi que plusieurs mesures prévues sont omises des bilans des MO et que d'autres n'ont pas été réalisées. On peut cependant noter que parmi les mesures qui ont été considérées comme non réalisées, plusieurs ont été reportées dans les plans d'action subséquents. Néanmoins, le fait que 72 % des mesures prévues sont présentées comme étant complètement réalisées dans les bilans permet de présumer que l'impact anticipé des plans d'action lors de leur élaboration ne se concrétise pas entièrement lors de leur application.

Figure 9

État de réalisation des mesures des plans d'action des MO ayant produit un plan d'action pour chacune des deux dernières années, le dernier incluant un bilan des actions prises au cours de l'année qui se termine



À la lumière de ce qui précède, nous pouvons finalement constater qu'il a été possible de connaître et d'analyser l'état de réalisation de 53 % de l'ensemble des mesures prévues dans les plans d'action 2010-2011 des MO, c'est-à-dire 520 sur 991 mesures (en excluant les mesures absentes des bilans). À titre comparatif, cette proportion était de 47 % en 2009-2010, soit 443 des 947 mesures prévues (données non présentées).

Analyse de la concordance entre les plans d'action des municipalités et la politique *À part entière*

Cette section présente l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des municipalités avec les 13 résultats attendus, les 3 défis et les 11 priorités d'intervention de la politique ainsi que l'analyse des bilans des plans d'action 2011 des municipalités.

Concordance des mesures des municipalités selon les résultats attendus

- Depuis 2009, les mesures des plans d'action des municipalités visent principalement 2 résultats attendus de la politique : offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer et accroître leur participation à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture

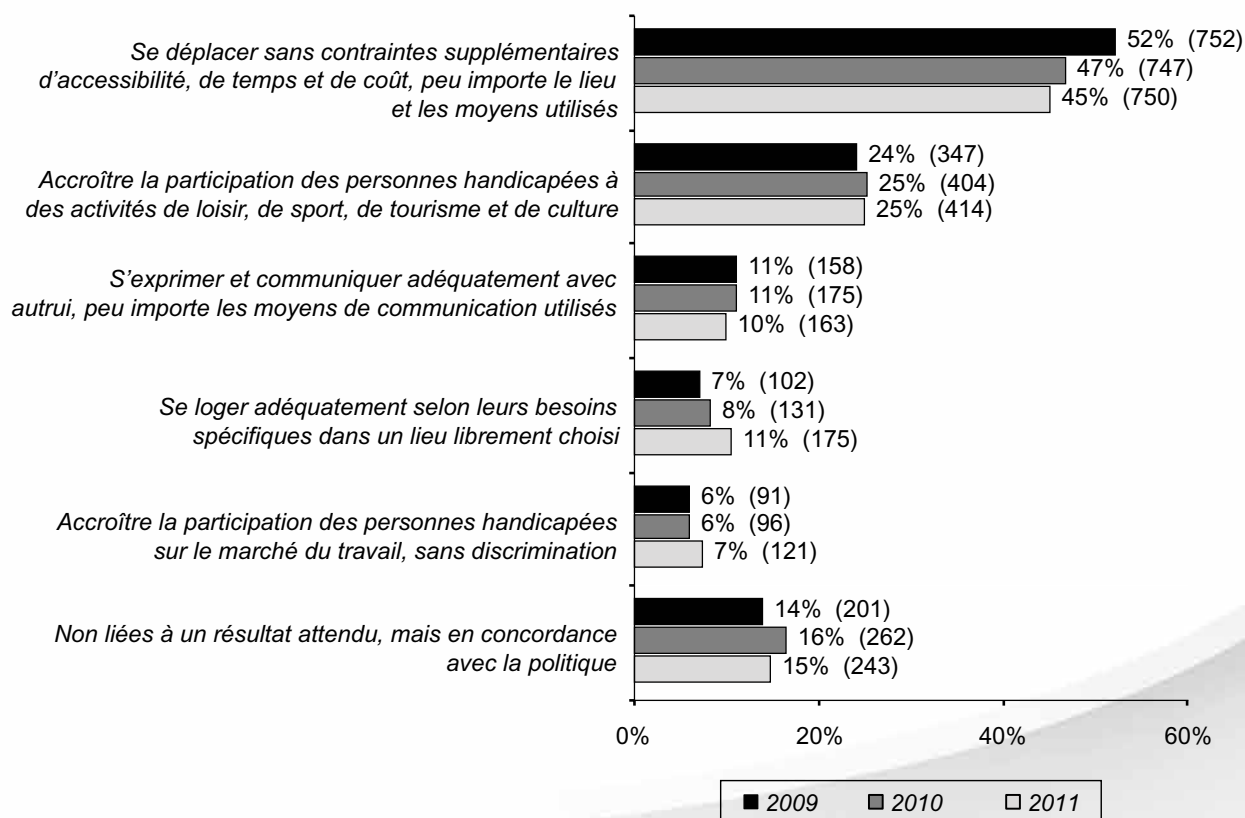
Les 1 663 mesures des plans d'action 2011 des municipalités ont été analysées et classées en fonction des résultats attendus de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être associée à plus d'un résultat attendu. La figure 10 permet de constater que les mesures des plans d'action 2011 des municipalités visent principalement les mêmes résultats attendus que les mesures de 2009 et de 2010. Les autres résultats attendus sont ciblés dans des proportions inférieures à 5 % (données non présentées).

Ainsi, près de la moitié (45 %) des 1 663 mesures inscrites dans les plans d'action 2011 des municipalités sont associées au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés*. Il s'agit d'une proportion similaire à celle observée en 2010 (47 %). On remarque aussi que le quart (25 %) des mesures sont liées au résultat attendu *Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture*, une proportion qui demeure stable depuis 2009. Par ailleurs, une mesure sur 10 (11 %) est rattachée au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se loger adéquatement selon leurs besoins spécifiques dans un lieu librement choisi*. Il s'agit d'une augmentation régulière depuis 2009. Un autre 10 % des mesures est lié au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés*. Cette proportion varie peu depuis 2009. Enfin, 7 % des mesures visent le résultat attendu *Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination*.

Soulignons que 15 % des mesures des plans d'action des municipalités ne sont associées à aucun des résultats attendus de la politique (c. 16 % en 2010 et 14 % en 2009). Ces mesures visaient surtout à sensibiliser la population ou à former le personnel des municipalités aux réalités vécues par les personnes handicapées, ce qui correspond à la première priorité d'intervention de la politique qui vise à *Agir contre les préjugés et la discrimination* ou encore, à mettre en œuvre ou à respecter les dispositions législatives existantes (*Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles*). Bien qu'elles ne soient pas directement liées à l'atteinte d'un résultat attendu, ces mesures s'inscrivent dans l'un ou l'autre des défis et priorités d'intervention de la politique et sont, par conséquent, en concordance avec celle-ci.

Figure 10

Concordance des mesures des municipalités avec les résultats attendus de la politique, 2009, 2010 et 2011



Analyse par mots-clés des mesures des plans d'action associées aux résultats attendus

Tout comme pour les MO, le contenu de chacune des 1 663 mesures prévues dans les plans d'action 2011-2012 des municipalités a été résumé par un ou deux mots-clés. Cette section permet d'illustrer les mesures associées aux principaux résultats attendus visés par les plans d'action des municipalités. Le tableau 5 présente les catégories de mots-clés par ordre décroissant de fréquence observée.

Tableau 5

Obstacle ou thème visé par les mesures prévues dans les plans d'action 2011 des municipalités

	n
Accessibilité des édifices municipaux	474
<i>Bureaux, salles de réunion, portes, salles de toilettes, rampes d'accès, signalisation, ascenseurs, éclairage</i>	124
<i>Stationnement pour personnes handicapées</i>	111
<i>Accessibilité universelle</i>	64
<i>Réalisation d'un inventaire des travaux ou modifications à apporter</i>	48
Accès aux loisirs et à la vie communautaire	408
<i>Centres de loisirs, piscines, centres sportifs, arénas, lieux touristiques, salles de spectacles, musées, pistes cyclables, parcs et espaces verts</i>	148
<i>Amélioration de l'offre de loisirs réguliers et adaptés</i>	83
<i>Bibliothèques municipales</i>	75
<i>Événements spéciaux, festivals</i>	35
<i>Vie communautaire (séances municipales, élections municipales)</i>	9
Sensibilisation et formation	248
<i>Sensibilisation de la population générale et des employés municipaux</i>	190
<i>Formation des employés municipaux, chauffeurs de taxi ou de transport adapté</i>	58
Organismes de promotion / Partenariat	160
<i>Projets en concertation</i>	69
<i>Soutien financier ou gratuité des locaux</i>	32
<i>Recherche d'expertise, de conseils</i>	21
Accès aux infrastructures de transport	151
Mesures d'urgence	137
Accès aux communications (services et documents)	137
Travail	121
<i>Embauche</i>	89
<i>Maintien en emploi</i>	22
Mise en œuvre et respect des dispositions législatives existantes	108
<i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (article 61.1 de la Loi)</i>	79
<i>Approvisionnement (article 61.3 de la Loi)</i>	21
<i>Plan de développement en transport (article 67 de la Loi)</i>	8
Recherche – évaluation de programmes – analyse	89
Logements – immeubles résidentiels accessibles ou adaptés	76
Accompagnement des personnes handicapées	69
Accès aux modes de transport (autobus, transport adapté)	69
Accès aux camps de jour réguliers (enfants de 5 à 12 ans)	54

Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés

L'analyse des mots-clés permet de constater que les mesures des plans d'action couvrent différents aspects visant à faciliter les déplacements des personnes handicapées tels que l'accessibilité des édifices municipaux tant intérieur qu'extérieur, l'adaptation des mesures d'urgence en cas de sinistre et l'accès aux infrastructures de transport (trottoirs, intersections, déneigement, etc.).

- *L'accessibilité des édifices municipaux*

En 2011, les municipalités prévoient mettre en œuvre un total de 474 mesures afin que leurs citoyens handicapés puissent accéder plus facilement aux édifices municipaux comme l'hôtel de ville ou la bibliothèque et s'y déplacer sans contraintes. Parmi ces mesures, les plus fréquentes (122) concernent l'adaptation de salles de réunion, de bureaux et de salles de toilettes de même que l'installation de portes automatiques et l'ajout de rampes d'accès ou d'ascenseurs.

La disponibilité de places de stationnement pour les personnes handicapées constitue également un objectif important pour les municipalités. En effet, celles-ci prévoient réaliser 111 mesures en 2011 afin que ces stationnements soient plus nombreux sur leur territoire, mieux localisés, profitent d'un meilleur affichage et qu'ils soient aménagés selon les normes. Plusieurs municipalités entendent aussi accroître la surveillance policière des places de stationnement réservées aux personnes handicapées et sensibiliser les citoyens à l'importance de les respecter (25) (données non présentées).

Plusieurs municipalités ont aussi l'intention de réaliser un inventaire des travaux ou des modifications à apporter à leurs édifices afin d'en planifier la réalisation au cours des prochaines années (48 mesures). Enfin, de nombreuses mesures (28) visent à s'assurer du respect du Code national du bâtiment lors de nouvelles constructions ou de rénovations (donnée non présentée).

- *L'accès aux infrastructures de transport*

Les municipalités entendent réaliser 151 mesures permettant d'améliorer l'accès aux infrastructures de transport sur leur territoire afin de permettre aux personnes handicapées d'y circuler plus facilement. Parmi ces mesures, 66 visent l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des voies de circulation. À cet effet, des mesures ont été prises afin d'assurer la sécurité des piétons handicapés aux intersections, notamment par l'ajout d'une meilleure signalisation ou par l'installation ou la modification des feux de signalisation déjà en place. Par ailleurs, la réalisation de 60 mesures permettra l'amélioration des déplacements sur les trottoirs, notamment par leur réfection, l'installation de bateaux-pavés, l'abaissement des bordures de béton aux intersections et un déneigement adéquat (données non présentées).

- *Les mesures d'urgence*

Les municipalités prévoient mettre en œuvre 137 mesures visant à améliorer les services aux personnes handicapées en cas de sinistre. À cet effet, plusieurs municipalités créeront ou feront la promotion d'un registre des citoyens handicapés vivant sur leur territoire afin de pouvoir intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas d'urgence (42 mesures). Soulignons que l'inscription des citoyens dans ce registre se fait sur une base volontaire. D'autre part, 21 mesures visent l'adaptation des plans d'évacuation de leurs édifices pour tenir compte des besoins des personnes handicapées. Enfin, certaines municipalités offriront une formation aux pompiers et aux policiers afin d'adapter leurs interventions aux besoins des personnes handicapées (11 mesures) (données non présentées).

- *L'accès aux modes de transport*

Les municipalités entendent réaliser 77 mesures en 2011 afin d'améliorer l'accessibilité des modes de transport disponibles sur leur territoire. Plus de la moitié de ces mesures (40) concernent l'amélioration de l'offre de service en transport adapté. Plusieurs municipalités désirent adapter les services aux besoins

des personnes handicapées, notamment en élargissant les horaires de services. D'autres mesures (15) visent aussi l'accès des personnes handicapées aux autobus réguliers, aux taxis et aux trains de banlieue (données non présentées).

Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture

En 2011, 408 mesures doivent être mise en œuvre par les municipalités dans le but d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux activités de loisir régulier ainsi que leur participation à la vie communautaire. Ainsi, 83 mesures visent à bonifier l'offre de loisir régulier et adapté offert par les municipalités. Parmi ces mesures, 24 prévoient la production et la diffusion d'un répertoire des loisirs et des lieux accessibles sur le territoire des municipalités (donnée non présentée).

L'accès aux services offerts par les bibliothèques municipales a également été l'objet de plusieurs mesures (75). Celles-ci visent notamment l'achat de livres adaptés (gros caractères), l'adaptation des postes informatiques, la livraison de livres à domicile et l'adaptation des politiques de prêts (amendes et renouvellement) de façon à favoriser l'utilisation des services par les personnes handicapées. Plusieurs mesures (73) ont aussi été prévues en 2011 afin d'améliorer l'accès aux parcs et espaces verts municipaux telles que l'ajout de tables de pique-nique adaptées ou de jeux adaptés pour les enfants handicapés.

Par ailleurs, 75 mesures ont pour but d'accroître l'accès aux centres de loisirs et communautaires, piscines publiques, centres sportifs et arénas, lieux touristiques, salles de spectacles, musées et pistes cyclables des municipalités.

Les municipalités se sont aussi préoccupées de la participation des personnes handicapées aux événements spéciaux et festivals (35) tenus sur leur territoire en s'assurant que les sites où se déroulent ces activités soient accessibles, notamment pour les

personnes circulant en fauteuil roulant, et que des places de stationnement pour personnes handicapées y soient disponibles. Enfin, 9 mesures visent à favoriser la participation des citoyens handicapés aux élections municipales ou aux séances municipales.

Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se loger adéquatement selon leurs besoins spécifiques dans un lieu librement choisi

De nombreuses mesures (76) des municipalités visent l'augmentation de l'offre de logements et d'immeubles résidentiels accessibles ou adaptés sur leur territoire. Notons, par exemple, des mesures visant à inciter la construction ou la rénovation de logements, la promotion du *Programme d'adaptation de domicile* ou encore, la réalisation d'un inventaire de logements accessibles au sein de la municipalité. Mentionnons que 3 mesures concernent la création ou l'ajout de logements supervisés au sein des municipalités. En lien avec ce résultat attendu, soulignons la mesure suivante:

Puisque peu de nouvelles constructions sont accessibles aux personnes handicapées, la ville de Saint-Lin-Laurentides incitera les professionnels de la construction à inclure au moins un logement adapté aux immeubles à logements multiples avec ascenseur sur son territoire.

Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés

Un total de 139 mesures inscrites dans les plans d'action 2011 des municipalités vise à améliorer tous les aspects liés aux communications avec les citoyens handicapés. Ainsi, plusieurs mesures ont pour objectif de faciliter l'accès aux services (72) et aux documents (32) offerts par les municipalités en différents formats adaptés (LSQ, braille, gros caractères, services d'interprétation) (données non présentées).

Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination

Les municipalités visent aussi l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées. C'est pourquoi 121 mesures y sont consacrées en 2011. Ainsi, 82 mesures seront mises de l'avant afin de favoriser l'embauche de personnes handicapées au sein du personnel des municipalités, notamment par l'offre de stages ou d'emplois d'été ou par l'adaptation du processus de sélection, de manière à répondre à leurs besoins.

Les municipalités œuvreront aussi au maintien en emploi de leur personnel handicapé (22 mesures), notamment en adaptant les postes de travail ou en proposant de modifier l'organisation du travail de façon à mieux répondre à leurs besoins.

Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique

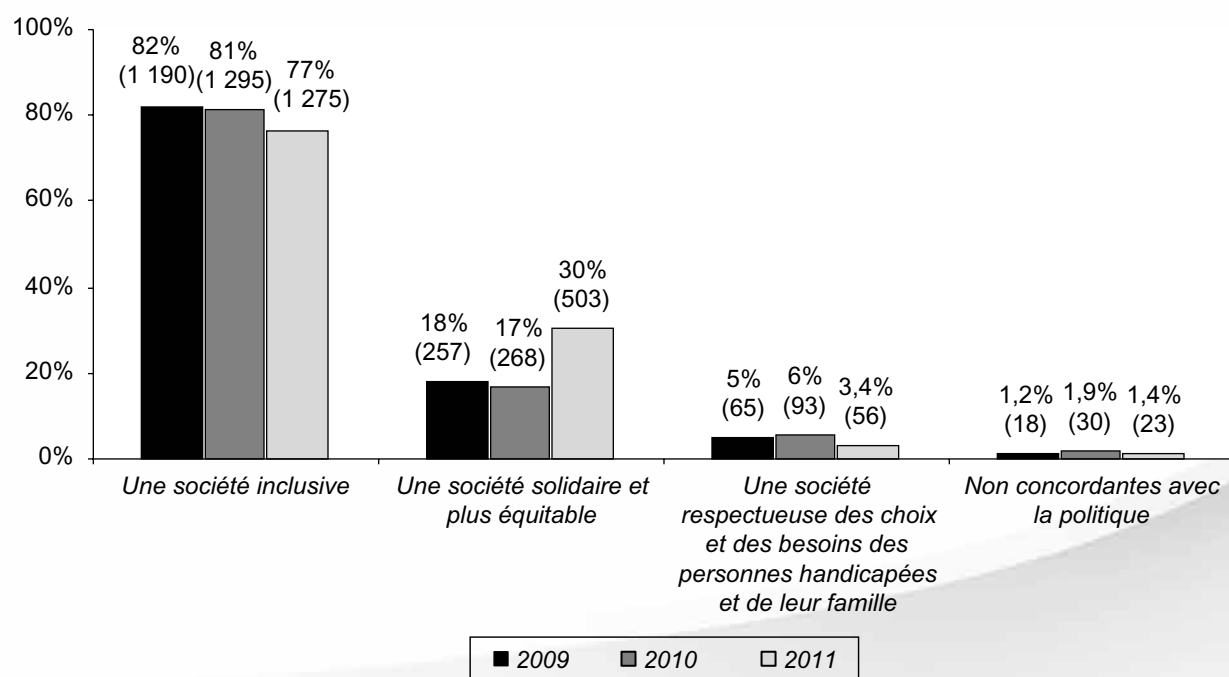
Les 1 663 mesures inscrites aux plans d'action des municipalités ont également été associées aux 3 défis de la politique. Rappelons qu'une mesure peut être rattachée à plus d'un défi.

- Au total, 99 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités à l'égard des personnes handicapées en 2011 sont en concordance avec au moins un défi de la politique

La figure suivante permet de constater que la répartition des mesures selon les défis de la politique varie depuis 2009. Ainsi, on observe une diminution des mesures des plans d'action qui sont associées au premier défi *Une société inclusive* (82 % en 2009 à 77 % en 2011) alors que les mesures liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* ont augmenté (18 % en 2009 à 30 % en 2011). Pour leur part, la proportion des mesures ciblant le troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille* demeure stable (5 % en 2009 à 3,4 % en 2011).

Figure 11

Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique, 2009, 2010 et 2011



Bref, l'analyse révèle que 99 % des mesures des municipalités sont en concordance avec les défis de la politique *À part entière* et que seulement 1,4 % des mesures ne le sont pas, considérant qu'il était impossible de les associer clairement à l'un ou l'autre des défis de la politique. Ce portrait diffère peu depuis 2009.

Les prochaines sections présentent l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des municipalités selon les 11 priorités d'intervention de la politique.

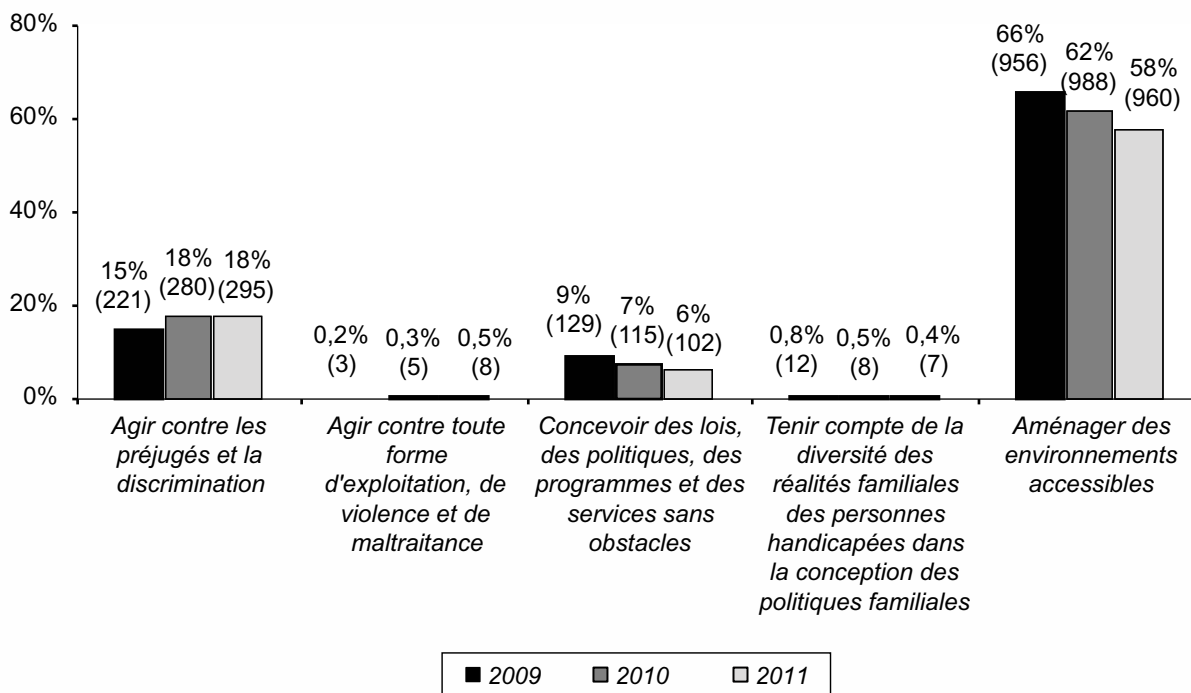
Une société inclusive

- 58 % des 1 663 mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités 2011 sont associées à la priorité visant à Aménager des environnements accessibles : il s'agit d'une diminution depuis 2009

La figure 12 permet d'observer la proportion des mesures liées à chacune des 5 priorités de ce défi.

Figure 12

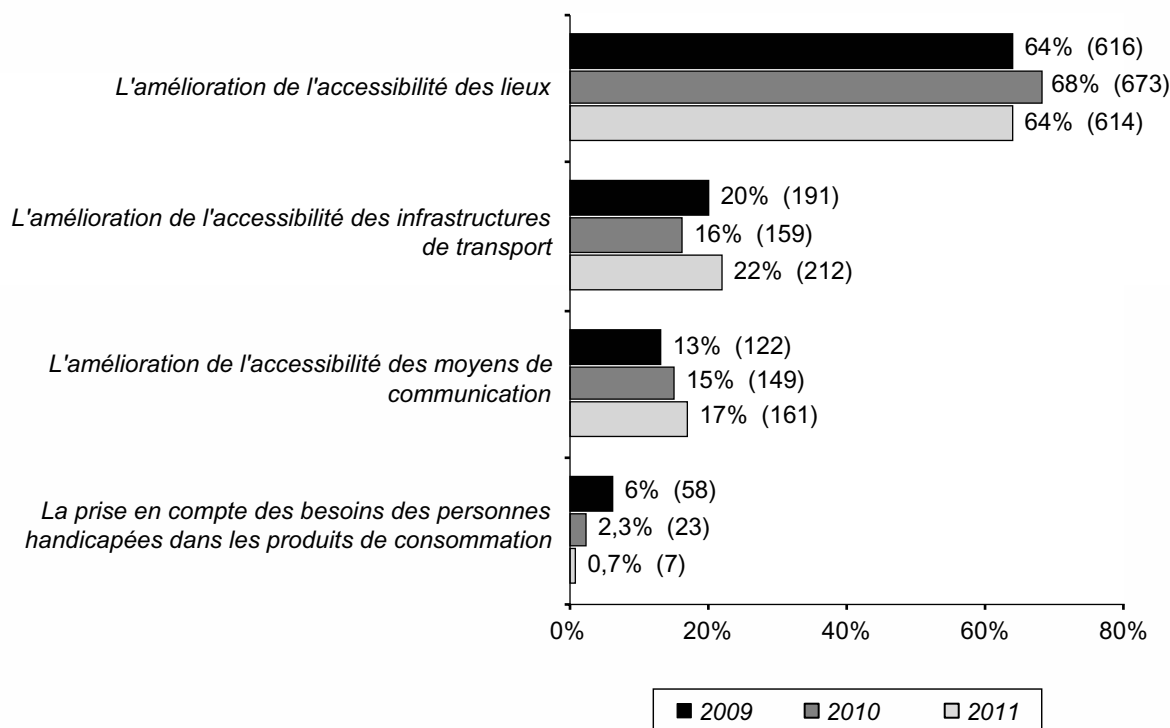
Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi *Une société inclusive*, 2009, 2010 et 2011



Ainsi, on remarque qu'en 2011, 58 % des mesures des municipalités (960 sur 1 663) sont liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles*. Cette dernière demeure la plus visée par les plans d'action des municipalités à l'intérieur du premier défi, mais aussi dans l'ensemble de la politique. Toutefois, on constate que la proportion de mesures qui y est associée diminue régulièrement depuis 2009. Parmi les 960 mesures associées à cette priorité, notons que 614 (64 %) sont liées au levier d'intervention *L'amélioration de l'accessibilité des lieux*, 22 % au levier *L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport* et 17 % au levier *L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication* (figure 13). Notons que ce portrait diffère peu depuis 2009.

Figure 13

Répartition des mesures des municipalités liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles* selon les leviers d'intervention, 2009, 2010 et 2011



La deuxième priorité en importance pour les municipalités dans ce défi, qui, cette année, passe au troisième rang de l'ensemble des priorités de la politique, est *Agir contre les préjugés et la discrimination*. En effet, 18 % des mesures (295 sur 1 663) y sont associées, une proportion similaire à celle observée en 2009 (15 %) et en 2010 (18 %). De ce nombre, 249 mesures (84 % c. 81 % en 2010 et 71 % en 2009) sont liées au levier *La sensibilisation de la population* et 54 (18 % c. 18 % en 2010 et 26 % en 2009) le sont au levier *La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public* (données non présentées).

L'analyse des mots-clés révèle qu'en lien avec ces deux priorités, les municipalités prévoient réaliser des activités de sensibilisation et de formation auprès de leurs employés, notamment ceux occupant un poste à l'accueil, mais aussi auprès de la population générale au cours de l'année 2011 (248) (tableau 5). Quelques municipalités, par exemple, sensibiliseront leurs

citoyens de même que les propriétaires de commerces, de cliniques, de duplex, de triplex ou d'immeubles résidentiels aux notions d'accessibilité universelle. Dans plusieurs cas, les activités de sensibilisation se dérouleront durant la SQPH ou lors de la Journée internationale des personnes handicapées qui a lieu le 3 décembre. De plus, quelques mesures visent la formation des moniteurs de camps de jour réguliers afin qu'ils soient en mesure d'accompagner adéquatement les enfants handicapés de 5 à 17 ans qui les fréquentent.

En ce qui concerne la priorité visant à *Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles*, notons que 6 % des mesures des municipalités (102 sur 1 663) y sont associées en 2011 (c. 7 % en 2010) (figure 12). L'analyse des mots-clés permet de constater qu'en lien avec cette priorité, les municipalités prévoient la réalisation de 79 mesures visant à s'assurer de la production du plan d'action annuel à

l'égard des personnes handicapées (article 61.1 de la Loi) (tableau 5). Les municipalités ont aussi inscrit 21 mesures liées à l'article 61.3 de la Loi qui concerne la prise en compte, par les MO et les municipalités, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, 8 mesures ayant trait au plan de développement en transport (lié à l'article 67 de la Loi) ont été prévues par les municipalités au cours de l'année 2011.

Finalement, notons que moins de 1,0 % des mesures des municipalités ont pu être reliées à la priorité visant à *Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales* et une proportion similaire, à la priorité *Agir contre toute forme d'exploitation, de violence ou de maltraitance* (figure 12).

Une société solidaire et plus équitable

- *En 2011, la priorité qui vise à Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services devient la deuxième priorité la plus ciblée dans l'ensemble de la politique avec 22 % des mesures qui y sont liées.*

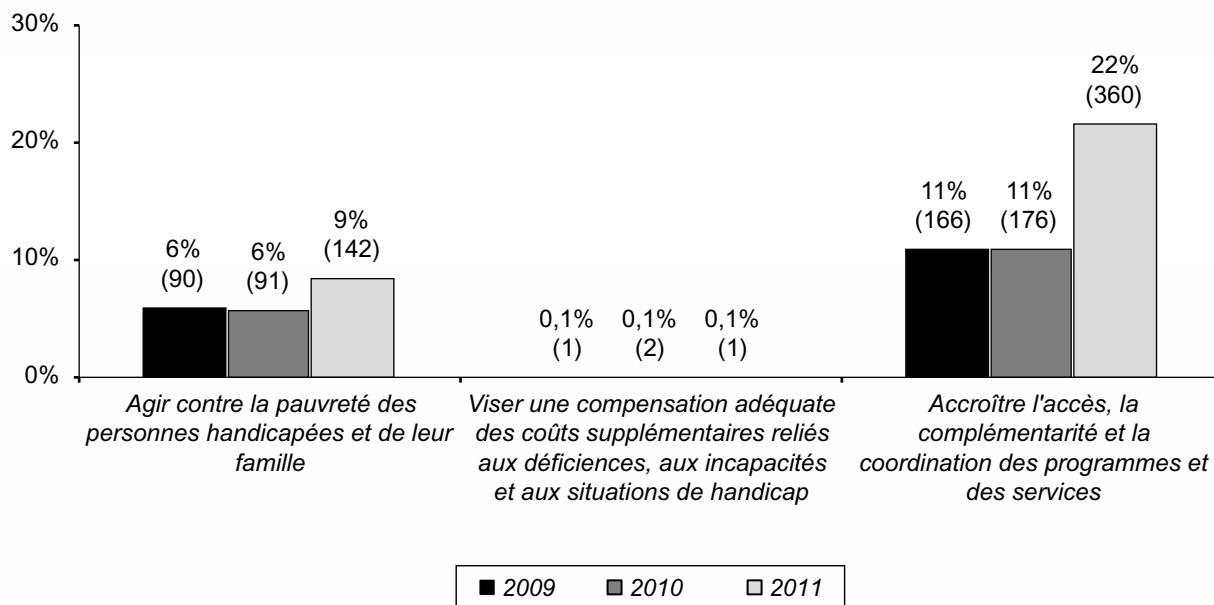
Comme il est mentionné précédemment, 30 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (503 sur 1 663). On remarque à la figure 14 que 22 % de l'ensemble des mesures sont associées à la priorité visant à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services* comparativement à 11 % en 2009 et en 2010. Notons que 2 leviers sont particulièrement ciblés par les municipalités au sein de cette priorité : *L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services* avec 302 mesures et *Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services* avec 52 mesures (données non présentées). Concernant ce dernier levier, on peut souligner, grâce à l'analyse des mots-clés, que les municipalités prévoient de nombreuses mesures (69) visant la concertation avec les organismes du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et autres partenaires (ministères, réseaux de transports, etc.) souvent dans le but d'aller quérir leur expertise, leurs conseils ou solliciter leur collaboration pour mener à bien les différents projets inscrits aux plans d'action (tableau 5). Plusieurs mesures ont aussi pour but de soutenir financièrement ces organismes et partenaires (21) ou de leur offrir gratuitement l'accès aux locaux municipaux pour la réalisation de leurs activités (données non présentées).

D'autre part, 9 % des mesures des municipalités se rattachent à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* (142 sur 1 663) en comparaison à 6 % en 2009 et en 2010. De ce nombre, la presque totalité des mesures, soit 140, vise l'atteinte d'un levier d'intervention en particulier : *L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (donnée non présentée).

Finalement, soulignons qu'une seule mesure est associée à la priorité *Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap*.

Figure 14

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi
Une société solidaire et plus équitable, 2009, 2010 et 2011



Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

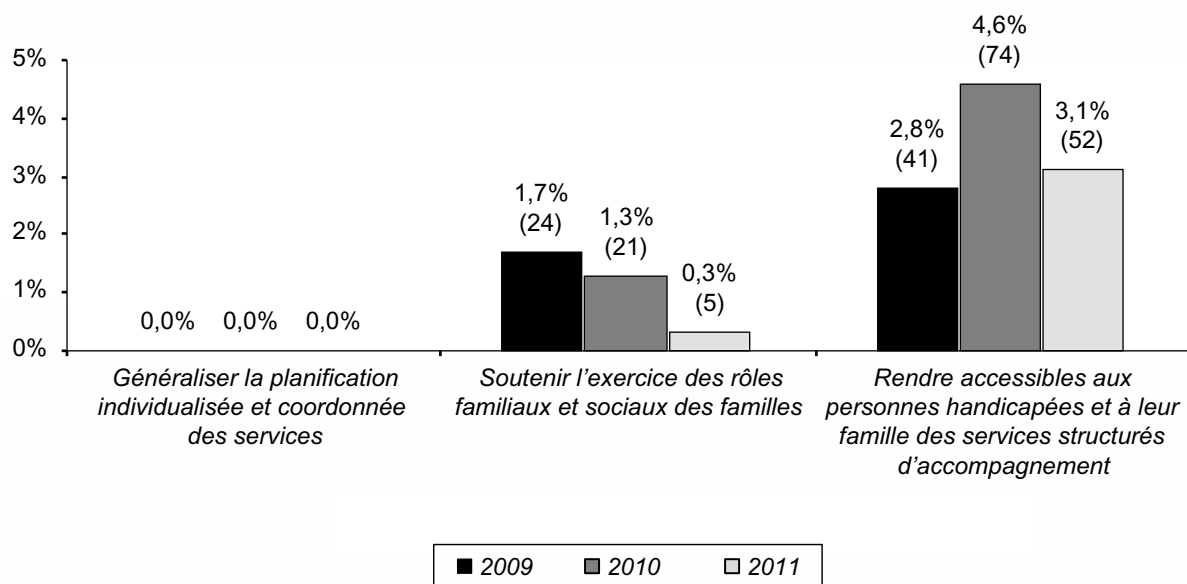
- En 2011, 56 mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont liées au troisième défi : tout comme les années précédentes, la majorité vise à Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement

Rappelons qu'en 2011, seulement 3,4 % des mesures des plans d'action des municipalités sont liées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille* (56 sur 1 663). On peut observer à la figure 15 que 52 de ces mesures (3,1 %) sont en lien avec la priorité visant à *Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement* (c. 74 en 2010 et 41 en 2009) alors que 5 sont liées à la priorité qui vise à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles* (c. 21 en 2010 et 24 en 2009). Concernant les mesures liées à l'accompagnement, l'analyse des mots-clés permet de constater que la majorité des mesures des municipalités (69) ont pour objectif le maintien ou la création de programmes d'accompagnement en loisir qui permet la gratuité des services d'accompagnateurs lors d'activités de loisir (tableau 5).

En lien avec le soutien aux familles, on remarque surtout des mesures visant à améliorer l'accès aux camps de jour réguliers pour les enfants handicapés (54). Parmi celles-ci, soulignons l'embauche d'animateurs spécialisés grâce au soutien du *Programme d'accompagnement en loisir* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la formation des moniteurs.

Figure 15

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi
Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille,
2009, 2010 et 2011



Analyse des bilans des plans d'action 2010 des municipalités

- 35 % des municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2011, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2010 comme le prescrit la Loi: il s'agit d'une hausse importante depuis 2010

Au total, 37 des 68 municipalités (54 %) ont produit un plan d'action pour 2010 et pour 2011 (c. à 32 % en 2010) (tableau 6). Les plans d'action de ces 37 municipalités ont été analysés pour la première édition du bilan de la mise en œuvre de la politique. Parmi ces 37 plans d'action, 24 bilans ont été produits. Ainsi, parmi les 68 municipalités devant produire un plan d'action, 24 (35 %) ont inclus, dans leur plan d'action 2011, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2010 comme le prescrit cet article de la Loi en comparaison de 16 % en 2010. L'analyse inclut également une municipalité qui n'est pas assujettie à l'article 61.1 de la Loi, mais qui a néanmoins respecté ces mêmes éléments de l'article de la Loi en 2010 et 2011. La présente analyse portera donc sur ces 25 bilans, puisqu'elle exige que nous ayons d'abord analysé les plans d'action 2010.

Tableau 6

Municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2010 et en 2011 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action en 2011

	Municipalités assujetties en 2011		Municipalités assujetties qui ont produit un plan d'action en 2010 et en 2011		Municipalités assujetties qui ont produit un bilan de leur plan d'action 2010 dans leur plan d'action 2011	
	n	%	n	%	n	%
Municipalités	68		37	54,4	24	35,3

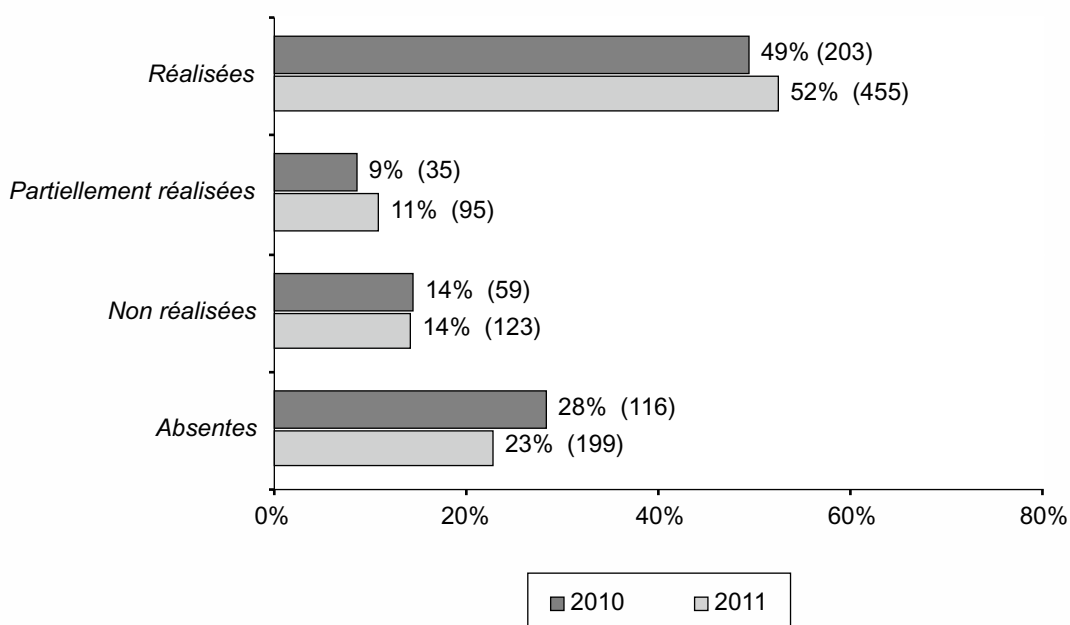
Rappelons qu'une mesure prévue peut être identifiée comme étant réalisée, partiellement réalisée, non réalisée ou absente. Au total, l'état de réalisation des 1 081 mesures initialement prévues dans ces 25 plans d'action 2010 a été analysé selon le contenu des bilans (donnée non présentée).

- 52 % des mesures prévues par les municipalités en 2010 ont été réalisées, une hausse depuis 2009

L'état de réalisation des mesures prévues par les municipalités dans les plans d'action 2010, comme présenté dans les bilans produits, est illustré à la figure 16. On constate que parmi les 1 081 mesures qui ont été analysées et classées, 550 sont soit réalisées (52 %) ou partiellement réalisées (11 %), pour un total de 63 %. Il s'agit d'une hausse depuis 2010 alors que 58 % des mesures étaient réalisées (49 %) ou partiellement réalisées (9 %). De plus, 123 (14 %) mesures sont présentes dans les bilans, mais n'ont pas été réalisées, alors que 199 (23 %) mesures sont complètement absentes des bilans analysés en comparaison de 28 % en 2010, ce qui constitue une amélioration. Finalement, mentionnons que 206 mesures présentées dans les bilans n'avaient pas été initialement prévues dans les plans d'action 2010 (c. 116 en 2010) (données non présentées). Comme pour les MO, ces mesures ont été exclues de l'analyse comparative.

Figure 16

État de réalisation des mesures des plans d'action des municipalités ayant produit un plan d'action à chacune des deux dernières années, le dernier incluant un bilan des actions prises au cours de l'année précédente, 2010 et 2011



Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons constater qu'il a été possible de connaître et d'analyser l'état de réalisation de 42 % de l'ensemble des mesures prévues dans les plans d'action des municipalités 2010, c'est-à-dire 673 sur 1 595 mesures (excluant les mesures absentes). À titre comparatif, cette proportion était de 31 %, soit 443 (excluant les mesures absentes) des 1 450 mesures prévues en 2009 (données non présentées).





**SUIVI DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE À *PART ENTIÈRE***



SUIVI DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

Le suivi du PGMO vise à documenter l'état de réalisation des 372 moyens, incluant 16 initiatives intersectorielles d'envergure, que 28 MO se sont engagés à mettre en œuvre. Ces moyens de mise en œuvre sont inscrits dans le PGMO sous les défis, les priorités et les leviers d'intervention de la politique (Office 2008a). Ce chapitre décrit brièvement le PGMO, la méthodologie employée pour effectuer le suivi annuel de l'état de réalisation des moyens ainsi que les résultats obtenus.

PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE

Afin de donner une impulsion de départ à la mise en œuvre de la politique, l'Office a coordonné l'élaboration du PGMO de la politique *À part entière* (Office 2008a). Ce plan a été déposé au ministre responsable de l'application de la Loi le 30 juin 2008 et comprend des actions sectorielles et intersectorielles sous la forme d'engagements pris par des MO interpellés par l'Office dans le but de relever les défis de la politique. Pour chacun des moyens, les MO impliqués sont indiqués, et des échéances de réalisation sont précisées pour plus de la moitié d'entre eux.

Initiatives intersectorielles

La politique stipule qu'il faut accentuer les initiatives intersectorielles afin que le but d'*À part entière* soit atteint. Pour ce faire, le gouvernement a confié à l'Office « la responsabilité d'initier, d'animer et de soutenir les initiatives intersectorielles requises pour s'assurer que l'ensemble des priorités de la politique fassent l'objet de telles démarches intersectorielles » (Québec 2009 : 59). Ces initiatives, qui exigent la concertation de plusieurs MO, sont au nombre de 16 dans le PGMO. Ainsi, pour chacune des 11 priorités d'intervention de la politique, on compte au moins une initiative intersectorielle que plusieurs MO se sont engagés à réaliser.

En raison de la nature structurante de ces initiatives, une section distincte leur est consacrée. L'objectif du suivi annuel de ces initiatives est de présenter, de façon succincte, les activités notables réalisées au cours de la dernière année. En effet, puisque ces initiatives s'attaquent à des obstacles complexes nécessitant des travaux étalés sur de longues périodes, seules les avancées significatives seront traitées. Par conséquent, il est possible que les initiatives intersectorielles ne soient pas toutes présentées systématiquement chaque année.

MÉTHODOLOGIE

Cette section présente la méthodologie retenue pour effectuer le suivi des moyens de mise en œuvre du PGMO, soit le questionnaire de suivi, la collecte des données, la compilation, l'analyse des résultats ainsi que la validation des résultats par les MO.

Questionnaire de suivi du PGMO

Un questionnaire a été élaboré afin d'évaluer l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, les coûts assumés par les MO pour chacun des moyens et l'identification des moyens qui seront évalués d'ici 2013 (annexe B). Les informations demandées pour ces trois catégories sont décrites dans cette section.

Parce que certains moyens faisaient référence à plusieurs actions distinctes (plus particulièrement liées à la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*) ou que la responsabilité de leur réalisation était partagée par plusieurs MO, il a été nécessaire de les détailler ou de les inscrire plus d'une fois dans les questionnaires, ce qui a augmenté le nombre total des moyens de mise en œuvre évalués à 408, soit 36 de plus. Ainsi, 20 de ces moyens relèvent du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et sont liés, comme il a été mentionné précédemment, aux actions de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*. Par ailleurs, 16 autres moyens ont été comptés plus d'une fois (entre 2 à 6 fois). En effet, chaque MO recevait un questionnaire comprenant les moyens inscrits au PGMO qu'il s'était engagé à mettre en œuvre. Lorsque la responsabilité de la mise en œuvre de certains moyens incombait à plus d'un MO, ceux-ci étaient intégrés dans les questionnaires de tous les MO impliqués.

Enfin, les moyens qui ont été identifiés comme *réalisés* ou *abandonnés* par les MO en 2009-2010 et en 2010-2011 ont été grisés et bloqués dans le questionnaire 2011-2012. Les MO devaient ainsi compléter le questionnaire seulement pour les moyens qui, en 2010-2011, avaient été déclarés *non débutés*, *en cours de réalisation*, ou *en continu*.

État de réalisation des moyens de mise en œuvre

L'état de réalisation des moyens de mise en œuvre a été mesuré à l'aide d'une question fermée comportant cinq choix de réponses : a) Non débuté, b) En cours de réalisation, c) Réalisé, d) En continu et e) Abandonné. Ces choix de réponses sont définis au tableau 7.

Tableau 7

Choix de réponses du questionnaire de suivi annuel du PGMO de la politique À part entière

a) Non débuté	Le moyen n'a pas encore été mis en œuvre.
b) En cours de réalisation	Le moyen est en cours de réalisation parce que des activités ont été amorcées en 2011-2012 ou avant et que d'autres sont prévues en 2012-2013. À différencier de la réponse d) En continu, où il n'y a aucune échéance. Les activités en cours de réalisation sont menées en fonction d'échéances prédéterminées dans le PGMO.
c) Réalisé	Le moyen est réalisé parce que l'ensemble des activités a été complété au 31 mars 2012 et qu'aucune autre activité en lien avec celui-ci n'est prévue pour 2012-2013.
d) En continu	Le moyen est en continu lorsqu'il se réalise sans aucune échéance. Les activités en lien avec ce moyen sont réalisées périodiquement (ex. : annuel, biennal ou à des intervalles irréguliers).
e) Abandonné	Le moyen a été abandonné.

Pour détailler l'état de réalisation, une question ouverte à court développement était associée à chacun de ces choix de réponses. Ces questions sont :

- Si non débuté, résumez très brièvement la ou les raisons.
- Si en cours de réalisation, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si réalisé, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si en continu, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si abandonné, résumez très brièvement la ou les raisons.

Coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre

L'évaluation des coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre a été établie seulement à partir des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires pour chacun des moyens. Les dépenses de fonctionnement sont donc exclues, car malgré le fait qu'elles représentent un investissement important de la part des MO, elles sont difficilement chiffrables. Selon le manuel de comptabilité gouvernementale, une dépense de transfert consiste en « une somme transférée par le gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement sans qu'aucune contrepartie ne soit reçue par le gouvernement cédant » (ministère des Finances 2008 : 3). Il peut s'agir, par exemple, d'une subvention, d'une allocation directe ou d'une dépense de programme. Un crédit supplémentaire est une attribution financière supplémentaire aux crédits annuels accordée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) à un MO qui en a fait officiellement la demande. Dans cette situation, les crédits alloués par le SCT doivent être uniquement destinés à la réalisation de la demande effectuée préalablement par le MO concerné.

Identification des moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013

Une question visait à identifier les moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO qui seront évalués d'ici 2013. Une définition du terme *évaluation* a été fournie afin de s'assurer d'une compréhension commune. Il s'agit de la définition de l'évaluation de programme⁶ préconisée par le SCT (2002). La liste de ces moyens, qui sera produite par l'Office, lui permettra de suivre ces évaluations, lesquelles pourront s'avérer utiles lors de l'élaboration des rapports d'évaluation de la politique prévus ultérieurement.

La question portant sur l'évaluation a été incluse de nouveau dans le questionnaire 2011-2012, mais seulement pour les moyens qui, en 2010-2011, n'avaient pas encore débuté ou ceux pour lesquels les MO avaient indiqué ne pas savoir si une évaluation serait réalisée.

Collecte des données

Une lettre de la directrice générale de l'Office, Mme Céline Giroux, a été envoyée le 14 mars 2012 aux 23 autres sous-ministres et dirigeants des MO dont les engagements pris dans le cadre du PGMO étaient encore en cours de réalisation, en continu ou non débutés. Cette lettre avait pour but de solliciter leur collaboration au suivi de la mise en œuvre de la politique. La semaine d'après, le questionnaire de suivi 2011-2012 du PGMO a été adressé au coordonnateur ou à la coordonnatrice de services aux personnes handicapées nommé en vertu de l'article 61.4 de la Loi de chacun des 24 MO. Pour 2 organismes n'ayant pas cette obligation légale, l'Office a demandé à leur dirigeant de nommer une

personne responsable dans ce dossier. Le questionnaire a été acheminé aux MO par courriel, en format Excel, et devait être retourné par le même moyen. Les coordonnateurs, les coordonnatrices ou les personnes responsables du dossier avaient jusqu'au 18 mai 2012 pour le compléter entièrement (sans données manquantes) et ensuite le retourner à la personne désignée à l'Office; chaque MO disposait donc de 8 semaines pour ce faire. Une relance a été faite par téléphone, dans la semaine du 30 mai 2012, cette fois seulement auprès de ceux qui n'avaient pas encore retourné leur questionnaire complété.

Compilation et analyse des résultats

Tout d'abord, les données ont été analysées globalement à l'aide d'un logiciel statistique pour l'ensemble des moyens de mise en œuvre, puis par défi et par priorité d'intervention. Les résultats liés aux initiatives intersectorielles ont aussi été analysés et sont présentés dans une section particulière afin de faire ressortir les principales activités qui ont eu lieu au cours de l'année financière 2011-2012. Les questions ouvertes, associées aux cinq choix de réponses précédemment mentionnés, ont été utilisées pour documenter l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre.

Validation des résultats par les MO

Pour assurer la validation des résultats, l'Office a consulté tous les MO ayant pris des engagements au PGMO pendant les mois de novembre et de décembre 2012. Les résultats présentés dans ce bilan ont donc tous été validés par les MO partenaires de la mise en œuvre de la politique.

6 « L'évaluation de programme est une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information qui vise à porter un jugement sur un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact. » (SCT 2002 : 6)

RÉSULTATS

Les sections suivantes présentent le taux de réponse des MO au questionnaire puis dressent un portrait de l'état de réalisation des 408⁷ moyens de mise en œuvre du PGMO au 31 mars 2012 et des coûts assumés par les MO pour les réaliser. L'état de réalisation des moyens est d'abord abordé globalement, c'est-à-dire pour l'ensemble des MO. Cet état de réalisation est par la suite détaillé par défi et priorité d'intervention de la politique tandis qu'une autre section détaille les coûts assumés par les MO pour réaliser les moyens dont ils sont responsables. Le respect des échéances est ensuite présenté ainsi qu'une section portant sur la mise à jour de la proportion de moyens qui fera l'objet d'une évaluation au cours des prochaines années. Enfin, la dernière section documente les résultats liés aux initiatives intersectorielles.

Taux de réponse

Les 24 MO (incluant l'Office) ont retourné leur questionnaire pour un taux de réponse de 100 %.

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du PGMO

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO de la politique *À part entière* pour l'année 2011-2012. Elle permet aussi d'illustrer la progression de la mise en œuvre du PGMO depuis 2009-2010. Les résultats pour l'ensemble de la politique sont d'abord présentés globalement et, par la suite, détaillés par défi et par MO. Des tableaux présentant les résultats par priorité d'intervention sont également disponibles à l'annexe F du bilan.

7 Parce que certains moyens faisaient référence à plusieurs actions distinctes ou que la responsabilité de leur réalisation était partagée par plusieurs MO, il a été nécessaire de les détailler ou de les inscrire plus d'une fois dans les questionnaires, ce qui augmente le nombre total de moyens de mise en œuvre évalué à 408, c'est-à-dire 36 moyens additionnels.

État de réalisation global

- Au 31 mars 2012, 93 % des moyens sont soit réalisés (37 %), en cours de réalisation (26 %) ou en continu (30 %)

L'état de réalisation des 407⁸ moyens de mise en œuvre du PGMO au 31 mars 2012 est présenté à la figure 17. On constate d'abord que 37 % (149 sur 407) des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO sont maintenant considérés comme étant réalisés (annexe C), ce qui représente 22 moyens de plus que lors du dernier bilan. Pour une troisième année, le nombre de moyens réalisés est en progression. Par ailleurs, 26 % des moyens sont en cours de réalisation comparativement à 32 % en 2010-2011 et à 42 % en 2009-2010. Alors que l'échéance du premier PGMO approche, on peut constater qu'il y a de moins en moins de moyens pour lesquels des activités sont prévues d'ici mars 2013.

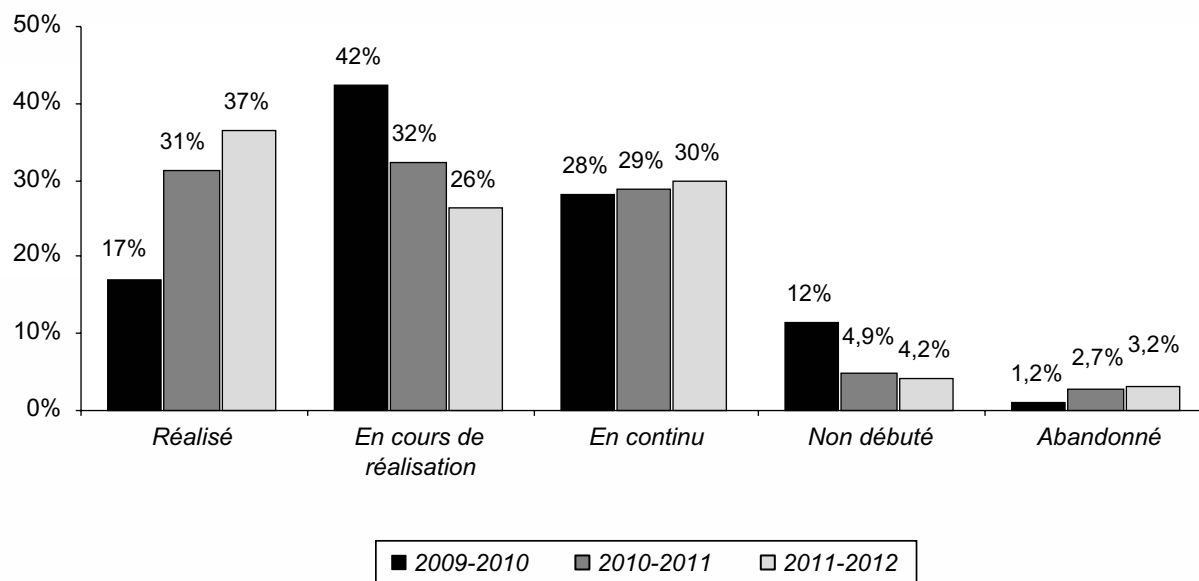
La proportion de moyens qui se réalisent en continu, c'est-à-dire sans échéance ou sur une base périodique, demeure semblable aux deux dernières années, soit de 30 %. Notons que seulement 17 (4,2 %) moyens n'avaient pas encore débuté au 31 mars 2012 et que 13 des 407 moyens ont été abandonnés par les MO responsables, soit 4 en 2009-2010, 7 en 2010-2011 et 2 en 2011-2012. Cependant, les MO responsables ont indiqué que 12 de ces moyens sont intégrés, en tout ou en partie, à d'autres moyens déjà inscrits au PGMO ou réalisés par le biais d'alternatives (annexe D).

En somme, on observe que la grande majorité (93 %) des moyens de mise en œuvre est soit réalisée, en cours de réalisation ou encore en continu. Cependant, la diminution du nombre de moyens en cours de réalisation et l'augmentation du nombre de moyens réalisés confirment encore une fois que la mise en œuvre du PGMO progresse selon les prévisions vers son terme en mars 2013.

8 La question concernant l'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGMO n'a pas été complétée par un MO responsable.

Figure 17

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGM, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



État de réalisation par défi de la politique

Cette section présente l'état de réalisation des moyens inscrits au PGM pour chacun des trois défis de la politique.

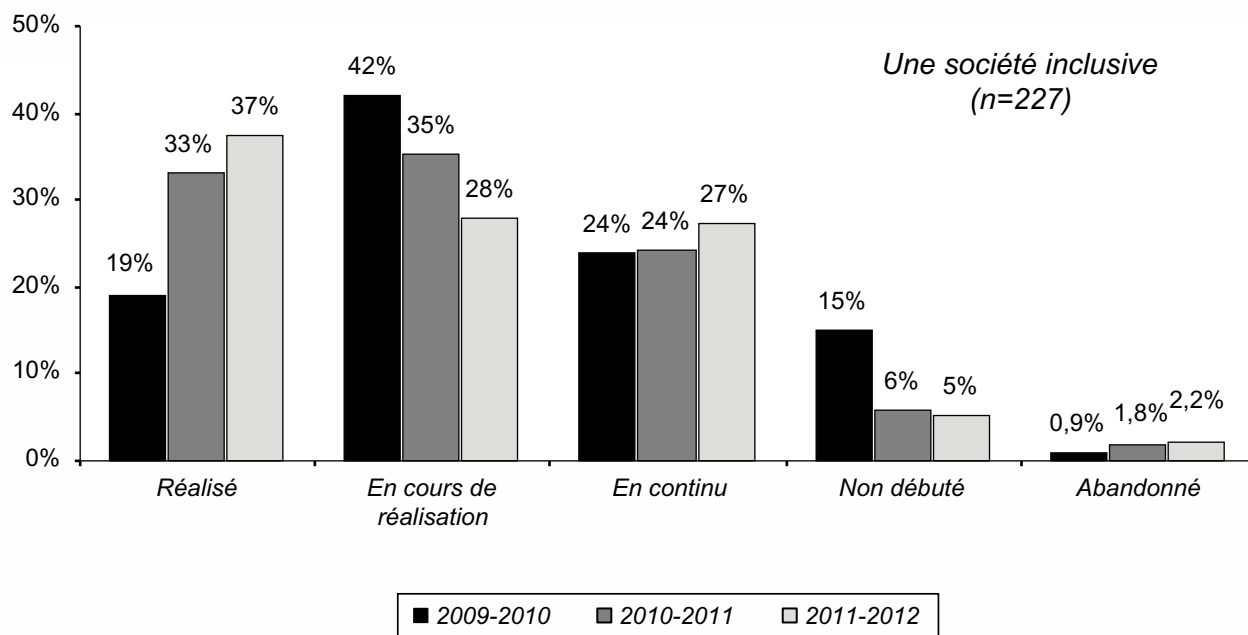
Une société inclusive : 92 % des moyens sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu

Plus de la moitié des moyens de mise en œuvre s'inscrivent dans le premier défi de la politique, soit 227⁹ moyens. Au 31 mars 2012, 37 % des moyens ont été réalisés (85 sur 227), comparativement à 33 % en 2010-2011 et à 19 % en 2009-2010 alors que 28 % sont en cours de réalisation (c. 35 % en 2010-2011 et 42 % en 2009-2010) (figure 18). Notons que plus du quart des moyens (27 %) sont maintenant en continu et 12 moyens (5 %) n'avaient pas encore débuté. Par ailleurs, au 31 mars 2011, 5 des 227 moyens sont considérés comme étant abandonnés dans le cadre de ce défi (2,2 %), soit un de plus que l'année dernière et 4 de plus qu'en 2009-2010 (annexe D).

9 L'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGM n'a pas été complété par un MO responsable.

Figure 18

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du premier défi *Une société inclusive*, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Parmi les moyens réalisés en 2011-2012 en lien avec ce défi, on peut relever les suivants :

M-063

Afin de mieux connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans la pratique d'activités culturelles et leurs besoins, une étude a été financée par l'Office, le MCCC, le MTQ et le MTO. L'« Étude sur les comportements et attitudes des personnes ayant une incapacité en matière de tourisme, culture et transport au Québec », qui a été produite par Kéroul, est disponible sur le site Web de l'organisme.

M-110

Afin de mieux informer les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins, le dépliant « Les agressions sexuelles contre les personnes handicapées existent et marquent profondément » a été produit par le SCF. Trois cents exemplaires du dépliant ont été distribués et celui-ci est disponible sur le site Web de l'organisme.

M-222

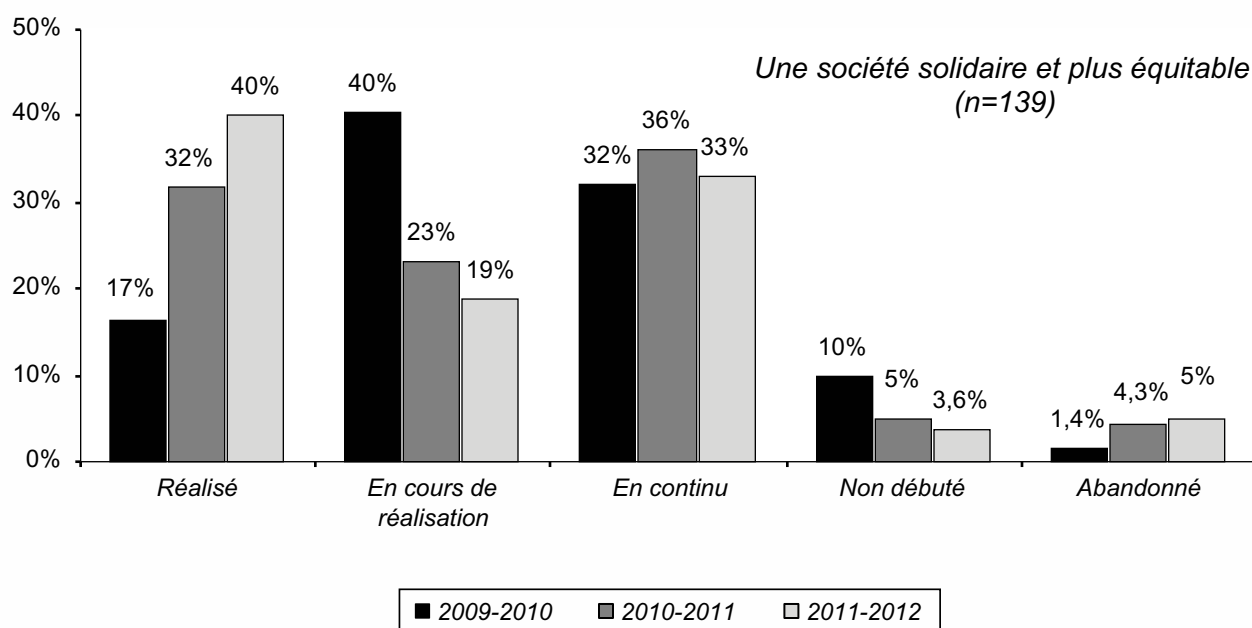
Le SCT a adopté trois standards d'accessibilité du Web afin d'obliger les ministères et certains organismes à adapter leurs sites Web pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées. Afin de faciliter la mise en œuvre des standards, une formation sur leur application est offerte aux professionnels du gouvernement du Québec et des guides sur l'accessibilité ont été développés.

Une société solidaire et plus équitable : 91 % des moyens sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu

La figure 19 présente l'état de réalisation des 139 moyens du deuxième défi de la politique. On constate que 40 % de ces moyens ont été réalisés au 31 mars 2012 (55 sur 139), comparativement à 32 % en 2010-2011 et à 17 % en 2009-2010. Mentionnons également que 19 % des moyens sont en cours de réalisation, 33 % sont en continu, et 3,6 % n'avaient pas encore débuté. Finalement, 7 moyens sont maintenant considérés comme étant abandonnés pour ce défi (5 %), comparativement à 6 moyens en 2010-2011 et 2 moyens en 2009-2010 (annexe D).

Figure 19

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Les moyens suivants sont des exemples de moyens réalisés en 2011-2012 en lien avec le deuxième défi de la politique :

M-252

En partenariat avec l'Institut national du sport, le MELS s'est penché sur les besoins en matière de soutien scientifique des athlètes de l'élite sportive québécoise susceptibles de participer aux Jeux paralympiques. Ainsi, le Département d'ingénierie de l'Université de Sherbrooke a mené un important projet de recherche et de développement qui permettra à des paralympiens d'utiliser des fauteuils de compétition performants.

M-316

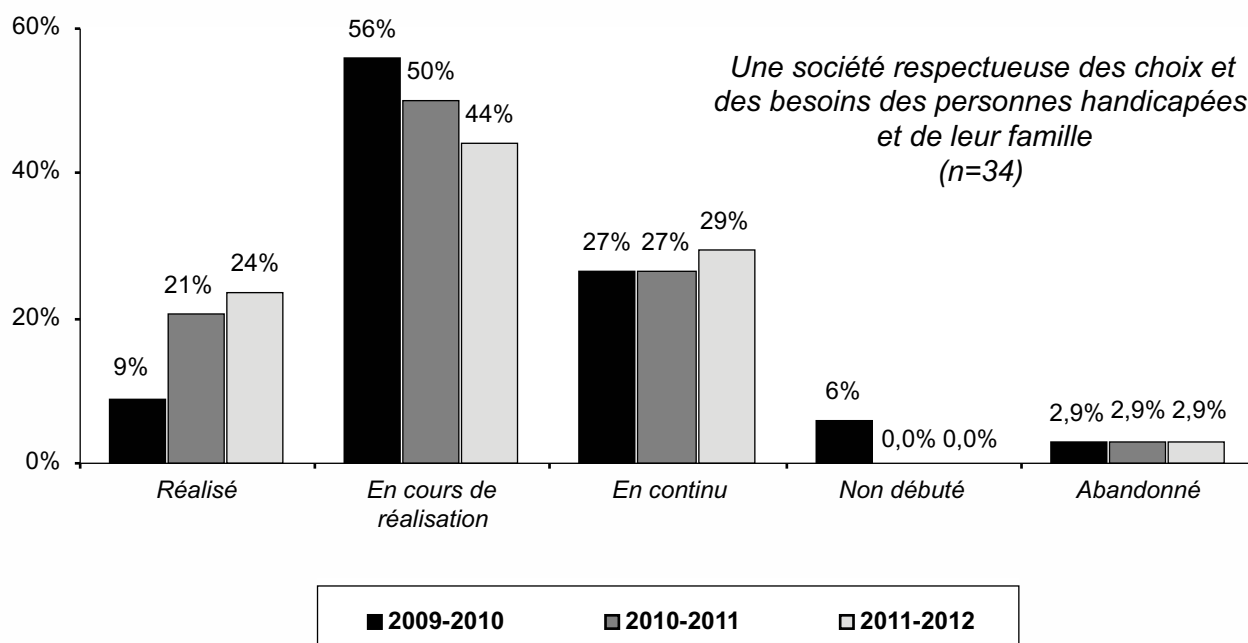
La SHQ a réalisé un mémoire visant à mieux répondre aux besoins en accessibilité résidentielle de la clientèle du Programme d'adaptation de domicile et ainsi diminuer le délai moyen de traitement des dossiers. Ce mémoire a été déposé au conseil d'administration de la SHQ au mois de mars 2012.

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille: 97 % des moyens sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu

Rappelons que le troisième défi de la politique comporte le moins de moyens inscrits au PGM0 avec 34. Au 31 mars 2012, 8 de ces moyens (24 %) sont réalisés, alors que 44 % sont en cours de réalisation et 29 % sont en continu (figure 20). Notons qu'un seul moyen (2,9 %) avait été abandonné en 2009-2010 dans le cadre de ce défi. Aucun autre moyen n'a été abandonné depuis (annexe D).

Figure 20

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012



Pour ce défi, on peut souligner que les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre du seul moyen nouvellement réalisé en 2011-2012:

M-361

Afin de faciliter la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant handicapé, le MELS a publié des fiches d'information à l'intention des parents impliqués dans les Comités consultatifs des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). Ces fiches sont disponibles sur le site de la Fédération des comités de parents (FCPQ) depuis le printemps 2011.

État de réalisation des moyens de mise en œuvre par MO

- *Les moyens de tous les MO sont majoritairement réalisés, en cours de réalisation ou en continu*

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO. Le tableau 8 permet de constater que les moyens de chaque MO sont majoritairement réalisés, en cours de l'être ou en continu. En effet, la proportion de moyens réalisés, en cours de réalisation et en continu est établie à 92 %, soit exactement la même proportion qu'en 2010-2011. Il est cependant important de rappeler que le nombre de moyens entièrement réalisé est passé de 127 en 2010-2011 à 148 en 2011-2012.

Tableau 8

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO,
2009-2010 2010-2011 et 2011-2012

MO	Total de moyens	Réalisés	En cours	En continu	Non débutés	Abandonnés	Réalisés, en cours ou en continu		
							2011-2012	2010-2011	2009-2010
	n			n			%		
CBCQ	1			1			100,0	100,0	100,0
CDPDJ	10	3	3	4			100,0	100,0	90,0
CFE	2	2					100,0	100,0	100,0
CSST	3				3		0,0	66,7	0,0
CP	15	4	7	4			100,0	100,0	86,7
DGE	9	9					100,0	100,0	88,9
FARC	1	1					100,0	100,0	0,0
MAMROT	7	2	4	1			100,0	100,0	71,4
MCCCF	6	4	1	1			100,0	100,0	100,0
MCE	7	2	4	1			100,0	100,0	42,9
MELS	103	28	14	44	7	10	83,5	83,5	85,4
MESS	34	25	2	6	1		97,1	97,1	94,1
MFA	12	1	5	6			100,0	100,0	83,3
MFQ	8	6		1	1		87,5	87,5	87,5
MICC	3	2		1			100,0	100,0	100,0
MJQ	9	4	3	1	1		88,8	88,8	77,8
MRI	2	1	1				100,0	100,0	100,0
MSG	2		2				100,0	100,0	100,0
MSSS ¹	51	22	9	16	1	2	92,2	84,3	84,0
MTO	13	7		6			100,0	100,0	92,3
MTQ	37	12	13	10	2		94,6	94,6	86,5
MTRAV	1		1				100,0	100,0	100,0
OPHQ	42	5	30	6	1		97,6	97,6	95,2
RBQ	6	1	1	3		1	83,3	100,0	100,0
SAAQ	13	4	6	3			100,0	100,0	84,6
SCT	3	1	1	1			100,0	100,0	100,0
SHQ	6		2	4			100,0	100,0	100,0
SIQ	2	1		1			100,0	100,0	100,0
TOTAL	407	149	107	121	17	13	92,6	92,4	86,7

1. L'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGMO n'a pas été fourni par le MSSS

Respect des échéanciers inscrits au PGMO

- *Au 31 mars 2012, l'échéance de 65 % de tous les moyens inscrits au PGMO est respectée*

L'analyse de l'état de réalisation selon l'échéancier prévu au PGMO permet de constater qu'au 31 mars 2012, l'échéance de 65 % de l'ensemble des moyens a été respectée, c'est à-dire qu'ils ont été réalisés à la date prévue, que cette date soit avant ou après le 31 mars 2012, ou qu'ils étaient en cours de réalisation ou non débutés et que leur échéance était ultérieure au 31 mars 2012 (tableau 9).

À titre comparatif, notons que cette proportion était de 69 % au 31 mars 2011 et de 77 % au 31 mars 2010. Par conséquent, l'échéance prévue au PGMO n'a pas été respectée pour 35 % des moyens en date du 31 mars 2012 (c. 32 % en 2010-2011 et 23 % en 2009-2010) (données non présentées). Ces moyens, qui devaient être réalisés avant le 31 mars 2012, demeuraient soit en cours de réalisation ou non débutés. Par ailleurs, les moyens considérés comme abandonnés ne sont pas comptabilisés dans l'analyse du respect des échéances du PGMO. Finalement, rappelons que le respect de l'échéancier ne pouvait être mesuré pour les moyens inscrits au PGMO qui ne comportaient pas d'échéance précise, ce qui était le cas de 43 % des moyens de mise en œuvre (donnée non présentée).

Tableau 9

Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2012

	n	%
Oui	143 ¹	65
Non	77	35
Total	220	100

1. Certains moyens de mise en œuvre dont l'échéance était prévue après le 31 mars 2012 ont déjà été réalisés par les MO responsables.

Coûts assumés par les MO pour la réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO

- *Au total, on estime à 520 701 745 \$ les dépenses de transfert et les crédits supplémentaires investis pour la réalisation de 49 moyens inscrits au PGMO pour l'année 2011-2012.*

Pour l'année 2011-2012, les informations fournies par les MO permettent d'estimer à 456 239 658 \$ les dépenses de transfert liées à la réalisation de 45 moyens, alors que la réalisation de 7 moyens a nécessité un montant de 64 462 087 \$ en crédits supplémentaires. Au total, 49 moyens du PGMO ont entraîné 520 701 745 \$ en dépenses de transfert ou en crédits supplémentaires en 2011-2012 (tableau 10). Il s'agit d'une augmentation en comparaison avec le total de dépenses de l'année 2010-2011 alors que 482 253 273 \$ avaient été dépensés par les MO pour 63 moyens.

Tout comme l'année dernière, les questionnaires complétés par les MO contenaient très peu de données manquantes sur les dépenses effectuées. Ainsi, pour l'année 2011-2012, les MO n'ont pas fourni l'information sur les dépenses de transfert liées à la réalisation de 4 moyens. À titre de comparaison, ces informations n'avaient pas

été fournies pour 14 moyens en 2010-2011 et pour 70 moyens en 2009-2010. Quant aux crédits supplémentaires, les données n'ont pas été indiquées pour seulement 4 moyens. Cet état de fait nous permet donc d'offrir un portrait des dépenses de transfert et crédits supplémentaires complet et fidèle pour une deuxième année consécutive.

Tableau 10

Dépenses de transfert et crédits supplémentaires assumés par les MO pour réaliser certains moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	\$	n	\$	n	\$	n
Dépenses de transfert	99 052 767	57	475 555 356	61	456 239 658	45
Crédits supplémentaires	36 710 000	6	6 697 917	5	64 462 087	7
Total	135 762 767	62¹	482 253 273	63²	520 701 745	49³

1. Un moyen a nécessité à la fois des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires.

2. Trois moyens ont nécessité à la fois des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires.

3. Trois moyens ont nécessité à la fois des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires.

Le tableau 11 présente les moyens ayant entraîné des dépenses de transfert de 1 000 000 \$ et plus pour l'année 2011-2012. On constate que, pour une deuxième année consécutive, le M-204, qui consiste à accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté dans le cadre triennal 2008-2010, est le moyen qui a entraîné les dépenses de transfert les plus élevées par un MO. En effet, le MTQ a dépensé 87 000 000 \$ dans le cadre de ce moyen en 2011-2012, alors qu'un montant de 95 000 000 \$ avait été dépensé en 2010-2011. Ce moyen est toujours considéré comme en cours de réalisation en 2011-2012.

Ensuite, M-295, qui vise à compléter l'implantation du *Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens*, est le deuxième moyen qui a entraîné les dépenses de transfert les plus élevées pour un MO en 2011-2012, soit 85 000 000 \$ pour le MSSS. Des dépenses de 80 000 000 \$ avaient également été réalisées dans le cadre de ce moyen en 2010-2011. Il s'agit d'un moyen considéré en cours de réalisation en 2011-2012.

Le troisième moyen ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées est le M-229.46 du MESS avec 71 812 486 \$. Ce moyen qui se réalise en continu vise à augmenter progressivement le budget du *Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA)* afin de créer, dans cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes ayant une incapacité grave. Rappelons que ce moyen avait occasionné des dépenses de 56 786 000 \$ l'an dernier.

Le moyen M-296 occupe la quatrième place avec des dépenses de transfert qui totalisent 58 000 000 \$ assumés par le MSSS. Ce moyen, qui se réalise en continu, vise la poursuite de l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec dans le but d'améliorer l'accès à une évaluation précoce, au traitement approprié et à des services d'adaptation et de réadaptation coordonnés et sans rupture, pour les personnes ayant des troubles mentaux graves, notamment pour les jeunes et les adolescents.

On peut aussi mentionner, au cinquième rang, le moyen M-229.44 qui a entraîné des dépenses de transfert de 31 131 282 \$ pour le MESS pour l'année 2011-2012. Ce moyen visant à rehausser le financement de la mesure *Contrat d'intégration au travail* est considéré en continu pour l'année 2011-2012.

Tableau 11

Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2011-2012

	Montant	MO
M-204		
Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté - cadre triennal 2008-2010	87 000 000 \$	MTQ
M-295		
Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i> , notamment la mise en place des équipes de première ligne en santé mentale dans les Centres de santé et de services sociaux, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale	85 000 000 \$	MSSS
M-229.46		
Augmenter progressivement le budget du <i>Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA)</i> afin de créer, dans cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes gravement handicapées (action 46 de la <i>Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées</i>)	71 812 486 \$	MESS
M-296		
Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec (en lien avec le M-295)	58 000 000 \$	MSSS
M-229.44		
Rehausser le financement de la mesure <i>Contrat d'intégration au travail</i> de 3,3 M\$ par année pour atteindre, après cinq ans, une augmentation du budget de 16,4 M\$ (coût total sur cinq ans : 49 M\$) (action 4 de la <i>Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées</i>)	31 131 282 \$	MESS
M-316		
Poursuivre les programmes <i>Adaptation de domicile</i> et <i>Logements adaptés pour aînés autonomes</i>	25 790 000 \$	SHQ

Tableau 11 (suite)

Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2011-2012

	Montant	MO
M-030		
Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire Et	14 100 000 \$	MELS
M-036		
Informar et sensibiliser les personnes responsables de l'adaptation scolaire dans les commissions scolaires		
M-272		
Maintenir les mesures spécifiques pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure	13 500 000 \$	MELS
M-246		
Administrer le <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i> , qui s'adresse aux personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue dans le cadre du <i>Programme de prêts et bourses</i> et à celles ayant d'autres déficiences reconnues, et ce, sans égard à leurs revenus	11 800 000 \$	MELS
M-161		
Introduire pour l'année scolaire 2008-2009 une mesure pluriannuelle d'allocation destinée aux commissions scolaires qui détiennent des bâtiments construits avant 1977	10 000 000 \$	MELS
M-345		
Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	8 000 000 \$	MELS
M-200		
Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	7 018 286 \$	MTQ
M-179		
Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	6 212 800 \$	SIQ

Tableau 11 (suite)

Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2011-2012

	Montant	MO
M-341		
Assurer la mise en œuvre du <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</i>	6 200 000 \$	SHQ
M-301		
Augmenter annuellement les ressources consacrées aux services d'aide à domicile dans les diverses modalités de service	5 000 000 \$	MSSS
M-071		
Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école dans la diversification de leurs modalités d'organisation de services en lien avec la classe ordinaire	2 400 000 \$	MELS
M-197		
Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis	2 120 000 \$	MTQ
M-066		
Maintenir le soutien financier aux établissements universitaires afin qu'ils puissent offrir des services adaptés aux étudiants handicapés. La règle 2.1.9 des « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2007-2009 » permet notamment de financer l'acquisition d'aides techniques ainsi que l'embauche et la formation de ressources humaines. Elle permet également de financer des recherches favorisant le développement de l'expertise. Cette règle contribue aussi au financement de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS), qui dispense de la formation auprès de ses membres.	1 511 972 \$	MELS
M-372		
Soutenir financièrement les organismes, les municipalités et les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	1 435 000 \$	MELS
M-320		
Soutenir financièrement les municipalités dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	1 335 000 \$	MELS

Tableau 11 (suite)

Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2011-2012

	Montant	MO
M-336		
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS) pour le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées	1 175 000 \$	MELS
M-350		
Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions dans le but de faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active (O-193B)	1 000 000 \$	MELS

Quant aux crédits supplémentaires, le tableau 12 présente les 7 moyens pour lesquels de tels crédits ont été nécessaires en 2011-2012. Parmi ces moyens, notons que 50 000 000 \$ a été dépensé par le MELS pour la réalisation du M-162. Ce moyen vise à permettre aux municipalités et aux organismes de formuler une demande pour la mise aux normes des équipements sportifs, notamment afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées dans le cadre du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*. Ce moyen est considéré en continu par le MELS.

Tableau 12

Moyens de mise en œuvre ayant nécessité des crédits supplémentaires, 2011-2012

	Montant	MO
M-162		
Permettre aux municipalités et aux organismes de formuler une demande pour la mise aux normes des équipements sportifs, notamment afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées dans le cadre du <i>Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique</i>	50 000 000 \$	MELS
M-291		
Augmenter et consolider l'offre de services dans le but d'améliorer l'accès aux services spécifiques de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience	8 000 000 \$	MSSS

Tableau 12 (suite)

Moyens de mise en œuvre ayant nécessité des crédits supplémentaires, 2011-2012

	Montant	MO
M-354		
Augmenter le soutien aux familles et aux proches afin d'offrir une réponse mieux adaptée à leurs besoins par les diverses modalités de service	4 000 000 \$	MSSS
M-341		
Assurer la mise en œuvre du <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</i> dans le but de développer une gamme de milieux de vie et d'hébergements répondant aux besoins des personnes handicapées (O-192)	2 100 000 \$	SHQ
M-035		
Maintenir un soutien financier aux établissements d'enseignement collégial qui ont des mandats de coordination de services, en vertu de l'annexe budgétaire S024, trois cégeps sont mandatés par le ministère pour coordonner les services dans l'ensemble des établissements collégiaux. Dans le cadre de ce mandat, ils organisent régulièrement des sessions de formation portant sur l'ensemble des clientèles et plus spécifiquement sur les clientèles émergentes. De plus, ils produisent des documents d'information sur ce sujet	308 792 \$	MELS
M-018		
Soutenir les activités de sensibilisation et de promotion de Kéroul en poursuivant le soutien financier au fonctionnement de cette organisation	48 000 \$	MTO
M-063		
Évaluer la pertinence et la faisabilité de réaliser une étude auprès des personnes handicapées concernant les obstacles qu'elles rencontrent à la pratique d'activités culturelles et si leurs besoins sont pris en compte	5 295 \$	MCCCF
Total	64 462 087 \$	

Évaluation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGM0 d'ici 2013

Selon le bilan 2009-2010, 20 % des 408 moyens inscrits au PGM0 devraient faire l'objet d'une évaluation d'ici 2013 (tableau 13). Depuis ce premier bilan, la question est de nouveau adressée annuellement aux MO qui avaient répondu ne pas savoir si les moyens dont ils sont responsables seraient évalués d'ici 2013.

Dans le bilan 2010-2011, la proportion de moyens devant être évaluée avait diminué, passant de 20 % à 16 % alors que la proportion de moyens qui ne fera pas l'objet d'une évaluation avait augmenté pour atteindre 69 % en 2010-2011. Alors que l'échéance du PGM0 approche, ce troisième bilan permet de constater que le nombre de moyens qui feront l'objet d'une évaluation demeure stable à 16 %. Pour seulement 8 % (c. 15 % en 2010-2011) des moyens, les MO ont indiqué ne pas savoir s'ils seront évalués d'ici 2013. Cependant, le tableau 13 permet de remarquer que la diminution du nombre de moyens pour lesquels les MO ont indiqué « Ne sait pas » s'est traduite par une hausse équivalente du nombre de moyens qui ne feront pas l'objet d'une évaluation.

Une mise à jour de la liste des moyens qui devraient être évalués d'ici 2013 est présentée à l'annexe E. Rappelons que ces évaluations pourraient porter sur la pertinence, la mise en œuvre, l'efficacité ou l'efficience des moyens réalisés.

Tableau 13

Évaluation des moyens d'ici 2013, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
	%	%	%
Oui	20	16	16
Non	49	69	76
Ne sait pas	31	15	8
Total	100	100	100

État de réalisation des initiatives intersectorielles du PGM0

- Les travaux sont en cours de réalisation pour l'ensemble des initiatives intersectorielles et 5 sont réalisées

Ce troisième bilan de la mise en œuvre de la politique poursuit le suivi particulier des 16 initiatives intersectorielles. Au 31 mars 2012, ce sont maintenant 5 d'entre elles qui sont réalisées alors que les 11 autres sont en cours de réalisation. Le tableau 14 présente les principales activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles en 2011-2012.

Pour l'année 2011-2012, un MO a affirmé avoir engagé des dépenses pour la réalisation d'une initiative intersectorielle. Il s'agit du MFA, qui a effectué des dépenses de transfert de 134 050 \$ dans le cadre de l'initiative intersectorielle M-362, qui vise à soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires.

Tableau 14

**Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGM0 selon les défis de la politique
À part entière, 2011-2012**

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-008</p> <p>Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées</p> <p>Objectif visé: Agir contre les préjugés et la discrimination (O-005)</p>	OPHQ MSSS MESS MELS CDPDJ	En cours de réalisation	Un état des connaissances et une recension préliminaire des actions des ministères et organismes en matière de lutte contre les préjugés et la discrimination à l'égard des personnes handicapées ont été réalisés au cours de l'année par l'Office. Un rapport d'analyse sur cette question a aussi été déposé.
<p>M-104</p> <p>Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux</p> <p>Objectif visé: Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance (O-055)</p>	OPHQ	En cours de réalisation	<p>Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 a été adopté le 14 juin 2010. L'Office a collaboré à l'élaboration de ce plan d'action et assume la responsabilité de deux mesures: l'une sur le développement des connaissances en matière de maltraitance et l'autre concernant l'information sur les services et les recours offerts aux personnes âgées en situation de maltraitance.</p> <p>De façon plus spécifique, soulignons que pour répondre à son premier engagement, l'Office a établi des contacts avec la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées. L'Office est à développer un projet de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées handicapées.</p>

Tableau 14 (suite)

Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGM0 selon les défis de la politique À part entière, 2011-2012

<i>Une société inclusive</i>			
Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-105</p> <p>Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseils en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle</p> <p>Objectif visé : Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance</p>	<p>OPHQ MCCCCF</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Des rencontres de ces comités ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du bilan du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale et du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Plus récemment, le comité-conseil en matière de violence conjugale s'est réuni les 25 et 26 octobre 2011 dans le cadre des travaux d'élaboration du prochain plan d'action en cette matière. L'Office a participé aux différentes étapes du processus d'élaboration du prochain plan d'action.</p> <p>Le Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale a été publié le 20 avril 2011. Celui-ci fait état de la réalisation de la mesure n° 50 du plan d'action, laquelle était sous la coresponsabilité du MSSS et de l'Office. Cet engagement, qui visait à documenter la problématique de la violence conjugale envers les femmes handicapées, a mené à la publication du rapport <i>Évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale</i>.</p> <p>Les activités de diffusion de ce rapport amorcées à la fin de l'année 2010-2011 se sont poursuivies en 2011-2012. Un article a été publié à ce sujet dans la revue <i>L'intégration</i>, en mai 2011. Le rapport a aussi été présenté au réseau des responsables des dossiers violence conjugale et agression sexuelle des agences de la santé et des services sociaux, en mai 2011. Il a fait l'objet d'une communication au Colloque international sur la violence envers les femmes, le 31 mai 2011. Une entrevue sur ce sujet a aussi été accordée le 6 décembre 2011 à la Radio Ville-Marie.</p>

Tableau 14 (suite)

**Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique
À part entière, 2011-2012**

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-119</p> <p>Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet</p> <p>Objectif visé : Identifier des solutions concertées concernant l'adaptation du système judiciaire à la situation et aux besoins particuliers des personnes handicapées</p>	OPHQ	En cours de réalisation	Un nouveau document intitulé <i>Obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein du système judiciaire</i> a été produit au cours de l'année. L'état des connaissances et l'identification de pistes de solution, réalisés au cours des années précédentes, ont aussi été mis à jour.

Tableau 14 (suite)

Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMQ selon les défis de la politique À part entière, 2011-2012

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-130-145-148</p> <p>Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales</p> <p>Objectif visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles (O-073) • Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales (O-086) • Aménager des environnements accessibles (O-089) 	<p>OPHQ MTQ MAMROT</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>La troisième rencontre des municipalités accessibles qui s'est tenue le 3 novembre 2011 a permis d'effectuer diverses activités de diffusion et de promotion d'initiatives municipales concertées. Cette journée a été organisée par le Comité des municipalités accessibles. Deux présentations ont été faites par l'Office à cette occasion, la première sur l'approvisionnement accessible et la seconde sur le soutien-conseil que compte offrir l'Office aux municipalités pour bien répondre à leurs attentes. La journée a également permis de diffuser le répertoire des trouvaillies en approvisionnement accessible, une liste de fournisseurs de produits et services accessibles, qui a été produite par le comité, grâce à la contribution de nombreuses municipalités.</p> <p>L'Office a aussi établi des contacts avec des intervenants du réseau québécois de villes et villages en santé et le MFA, pour développer, dans ce dernier cas, des collaborations sur les politiques familiales municipales et les démarches entourant la reconnaissance des instances municipales comme « Municipalités amies des aînés » et « Municipalités amies des enfants ».</p>
<p>M-134</p> <p>Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i></p> <p>Objectif visé : Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées (O-077)</p>	<p>MSG OPHQ</p>	<p>Réalisé</p>	<p>En juin 2010, la stratégie de mise en œuvre a été élaborée par l'OPHQ, le SCT, le CSPQ et Services Québec. La stratégie de suivi de la politique a été développée par l'Office en collaboration avec le SCT.</p> <p>Le rapport <i>Mise en œuvre de la politique gouvernementale - L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, bilan 2009-2010</i> a été adopté en décembre 2011 par le conseil d'administration de l'Office et acheminé à la ministre responsable de la Loi, à l'hiver 2012. Les travaux concernant la stratégie de mise en œuvre de la politique seront poursuivis à la lumière des recommandations du rapport.</p>

Tableau 14 (suite)

**Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique
À part entière, 2011-2012**

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-242-248</p> <p>Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation</p> <p>Objectif visé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap (O-141) • Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services (O-145) 	<p>OPHQ MSSS MESS MFQ</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Une rencontre du comité interministériel a eu lieu le 30 mai 2011, permettant d'obtenir l'approbation des partenaires sur les mandats du Comité et du groupe de travail chargé de mener à bien les travaux. L'Office a animé cette rencontre et a élaboré les divers documents présentés. Un document sur les concepts et les orientations devant soutenir l'ensemble des travaux a été présenté à cette occasion et a reçu l'appui de l'ensemble des partenaires. De même, la première version d'un appel de proposition de recherche sur les coûts supplémentaires généraux liés aux déficiences, aux incapacités et situations de handicap a été soumise aux membres du Comité et ajustée aux commentaires émis à cette occasion. L'appel de propositions a été lancé à l'automne 2011, et le financement a été accordé au cours de l'année à une chercheuse de l'UQAM.</p> <p>Le groupe de travail interministériel s'est pour sa part approprié deux autres documents préparés par l'Office. Il s'agit du plan de travail couvrant la période 2011-2013 et du document présentant la vue d'ensemble des programmes et mesures offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Une rencontre avec le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées a également eu lieu le 16 novembre 2011.</p>

Tableau 14 (suite)

Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGM0 selon les défis de la politique À part entière, 2011-2012

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-340</p> <p>Animer une démarche de concertation sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation en lien avec la mise en œuvre de la politique <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i></p> <p>Objectif visé : Améliorer l'organisation des services d'interprétation (O-191)</p>	OPHQ	En cours de réalisation	<p>Le <i>Rapport sur l'organisation et la gestion des services régionaux d'interprétation visuelle et tactile</i> a été complété à l'été 2011. Au cours de l'automne 2011 et de l'hiver 2012, la version éditée du rapport et sa traduction en LSQ ont été réalisées. De plus, l'Office soutient la réalisation d'une étude visant à mesurer l'écart entre l'offre de service actuelle et les besoins non couverts en interprétation visuelle. Cette étude est menée par le groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd de l'UQAM.</p> <p>L'Office a aussi effectué des représentations pour susciter l'adhésion des ministères et organismes à une démarche interministérielle sur le sujet, tel que le prévoit le plan de travail adopté pour donner suite au rapport. Des échanges avec les services régionaux d'interprétation et les associations nationales représentant les personnes ayant une déficience auditive ont eu lieu, ceux-ci ayant eu l'occasion d'émettre leurs commentaires et de faire valoir leurs préoccupations sur les recommandations du rapport.</p>
<p>M-344</p> <p>Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services</p> <p>Objectif visé : Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services (O-194)</p>	OPHQ MSSS MESS MELS MFA ¹⁰	En cours de réalisation	<p>Le Comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services animé par l'Office a tenu cinq rencontres au cours de l'année 2011-2012. Celles-ci ont permis d'établir un premier consensus sur le levier portant sur « la coordination du plan de services ». Les discussions sur le levier « l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs » ont aussi débuté en cours d'année. De plus, des arrimages ont été effectués entre, d'une part, les travaux associés au plan de services individualisé et intersectoriel de l'<i>Entente de complémentarité des services entre les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation</i> et ceux, d'autre part, effectués dans le cadre des travaux du comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services.</p>

10 Le MFA s'est ajouté comme collaborateur à cette initiative intersectorielle.

Tableau 14 (suite)

**Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique
À part entière, 2011-2012**

*Une société respectueuse des choix et des besoins
des personnes handicapées et de leur famille*

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-362</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires</p> <p>Objectif visé : Améliorer l'accès à des services de surveillance aux élèves handicapés du secondaire le requérant, et ce, jusqu'à l'âge de 21 ans, afin de favoriser la conciliation travail-famille (O-203)</p>	<p>MELS MFA MSSS OPHQ</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Pour l'année 2011-2012, 14 organismes ont été financés pour offrir des services à près de 300 élèves handicapés de 12 à 21 ans, pour un financement total de 384 050 \$.</p> <p>Un programme a été développé par le MFA en collaboration avec le MELS, le MSSS et l'Office.</p> <p>Dans le cadre du budget 2012-2013, le gouvernement du Québec a annoncé que le soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés de 12 à 21 ans disposera, à compter de 2013-2014, d'un budget total de 1 M\$.</p>

Tableau 14 (suite)

Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMQ selon les défis de la politique À part entière, 2011-2012

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2011-2012
<p>M-371</p> <p>Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des services d'accompagnement dans toutes les régions • Favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement • Assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services • Améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs <p>Objectif visé : Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement (O-208)</p>	<p>OPHQ MELS MSSS MTQ</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Une analyse stratégique approfondie a été préparée par l'Office, accompagnée d'un plan de travail détaillé pour mener à bien les travaux amorcés précédemment.</p>
<p>M-373</p> <p>Animer et soutenir les travaux du comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec</p> <p>Objectif visé : Harmoniser les pratiques d'accompagnement collectif ou individuel des personnes handicapées (O-210)</p>	<p>OPHQ MTQ MELS MTO MCCCF¹¹</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Plusieurs documents de référence et d'orientation ainsi que des canevas pour l'admission à la carte universelle d'accompagnement (CUA) ont été produits par l'Office, en collaboration avec les partenaires du Comité interministériel. Le Comité a aussi tenu une rencontre au cours de l'année pour discuter de l'opérationnalisation de la CUA et de la planification des actions à venir. L'Office a également organisé une rencontre avec des partenaires du Comité en vue de discuter de l'émission de la CUA.</p>

11 Depuis 2011, le MCCCF s'est joint au Comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées.



CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Étant donné que :

- Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées constituent l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique À part entière au regard des actions sectorielles.
- Pour 2011-2012 et 2011, 29 % des MO et des municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi n'ont pas produit un plan d'action, soit une proportion similaire à celle observée en 2010-2011 et 2011 (30 %).
- 46 % des MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2011-2012, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2010-2011 comme le prescrit la Loi, soit une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à l'an dernier (43 %).
- 35 % des municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2011, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2010 comme le prescrit la Loi, soit une augmentation de 19 points de pourcentage par rapport à l'an dernier (16 %).
- L'Office a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi et de s'assurer, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés, que les MO et les municipalités poursuivent leurs efforts afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées.
- Selon l'article 61.1 de la Loi, tout plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doit identifier des obstacles à l'intégration des personnes handicapées, décrire les mesures prises au cours de l'année qui se termine (bilan) ainsi que les mesures envisagées pour l'année qui débute.
- Les bilans sont un élément incontournable afin d'effectuer un suivi de la réalisation de l'ensemble des mesures des plans d'action et d'évaluer la contribution de ces mesures à la mise en œuvre de la politique.

Recommandation 1

Il est recommandé aux MO et aux municipalités qui ne produisent pas annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées de se conformer à leur obligation de la Loi de produire annuellement un plan d'action qui prévoit des actions sectorielles susceptibles de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité.

Recommandation 2

Il est recommandé aux MO et aux municipalités qui ne produisent pas annuellement un bilan de l'ensemble des actions prises au cours de l'année qui se termine de se conformer à leur obligation de la Loi en incluant un tel bilan dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Étant donné que :

- *La production de plans d'action pluriannuels est en progression depuis 2009-2010. Ainsi, plus du quart (27 %) des plans d'action produits par les MO et les municipalités en 2011-2012 et en 2011 couvrent maintenant plus d'une année.*
- *Selon l'esprit de la Loi, les MO et les municipalités doivent, à chaque année, mettre à jour les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité et faire un bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine.*
- *38 % des MO et des municipalités qui ont produit un plan d'action pluriannuel couvrant l'année 2011-2012 et 2011 ont présenté un bilan des actions prises au cours de l'année 2010-2011 et 2010.*

Recommandation 3

Il est recommandé aux MO et aux municipalités qui produisent un plan d'action pluriannuel de se conformer à leur obligation de la Loi en mettant à jour annuellement les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de leurs attributions et en actualisant les mesures qui doivent être prises afin de les réduire.

Il leur est aussi recommandé de produire et de diffuser annuellement un bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine.

Étant donné que :

- *Au 31 mars 2012, 93 % des moyens de mise en œuvre du PGMO sont soit réalisés (37 %), en cours de réalisation (26 %) ou en continu (30 %).*
- *La proportion de moyens réalisés est passée de 17 % (69 moyens) au 31 mars 2010 à 31 % (127) au 31 mars 2011 pour atteindre 37 % (149) au 31 mars 2012.*
- *Toutes les initiatives intersectorielles sont en cours de réalisation, dont 5 sont réalisées.*
- *Le PGMO arrive à échéance le 31 mars 2013 et que la politique s'échelonne sur un horizon de 10 ans.*
- *Les plans d'action prévus à l'article 61.1 sont l'outil de mise en œuvre privilégié de la politique. À part entière pour les actions sectorielles.*

Recommandation 4

Il est recommandé aux MO de rendre à terme la réalisation de leurs engagements au PGMO d'ici son échéance au 31 mars 2013.

Pour ce qui est de la période après 2013, il est recommandé aux MO de planifier leurs actions sectorielles qui permettent d'assurer la mise en œuvre de la politique au-delà de 2013 au sein de leur plan d'action prévu par l'article 61.1 de la Loi.



CONCLUSION



CONCLUSION

Ce troisième bilan de la mise en œuvre de la politique *À part entière* pour l'année 2011-2012 continue de documenter l'évolution des principaux outils de mise en œuvre de la politique *À part entière* et d'émettre des recommandations aux MO et aux municipalités impliqués dans sa mise en œuvre.

Ainsi, après trois années d'analyse, force est de constater que le taux de production annuel de plans d'action à l'égard des personnes handicapées par les MO et les municipalités progresse peu. Ainsi, bien qu'environ sept MO et municipalités sur dix produisent un plan d'action à l'égard des personnes handicapées à chaque année, l'Office déplore que 30 % d'entre eux ne se conforment toujours pas à la Loi et ne produisent pas annuellement un tel plan d'action. Sur une note plus positive, l'analyse des plans d'action révèle un autre constat qui mérite d'être souligné, soit l'augmentation du nombre de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action incluant un bilan des actions réalisées pour l'année qui se termine comme le prescrit la Loi. D'autre part, l'analyse plus détaillée de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées et les résultats attendus de la politique a démontré que les plans d'action s'inscrivent dans le cadre des différents résultats attendus de la politique qui visent à améliorer la réalisation de l'ensemble des habitudes de vie des personnes handicapées. Enfin, le présent rapport permet encore une fois de confirmer que la grande partie des engagements du PGMO sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu, et que les travaux se poursuivent pour l'ensemble des initiatives intersectorielles.

Bref, les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique démontrent que plusieurs actions sont réalisées dans le cadre des principaux outils de mise en œuvre de la politique afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Alors qu'*À part entière* entre dans sa quatrième année de mise en œuvre, d'importants efforts seront investis en vue d'évaluer l'efficacité de la politique d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Les informations recueillies et les analyses effectuées à partir des bilans annuels de la mise en œuvre seront d'une grande utilité pour ces travaux.



ANNEXES A

**INITIATIVES INTERSECTORIELLES
INSCRITES AU PGMO**

Une société inclusive

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
1	M-008 Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées.	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS CDPDJ
2	M-104 Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux.	En cours de réalisation	OPHQ
3	M-105 Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseil en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.	En cours de réalisation	OPHQ MCCCF
4	M-119 Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet.	En cours de réalisation	OPHQ
5	M-130-145-148 Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales.	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
6	M-134 Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> .	Réalisé	MSG OPHQ

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
7	<p>M-217</p> <p>Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux.</p> <p>Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.</p>	Réalisé	<p>MTQ</p> <p>MSSS</p> <p>MAMROT</p> <p>MELS</p> <p>MESS</p> <p>OPHQ</p>

Une société solidaire et plus équitable

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
8	M-225 Intégrer l'OPHQ au comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan	Réalisé	MESS
9	M-226 Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille.	Réalisé	MESS OPHQ
10	M-227 Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale.	Réalisé	MESS
11	M-242-248 Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation.	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MFQ

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
12	M-340 Animer une démarche de concertation sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation en lien avec la mise en œuvre de la politique <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	En cours de réalisation	OPHQ
13	M-344 Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services et faire rapport sur des travaux visant : <ul style="list-style-type: none"> • à assurer l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs • à l'harmonisation des concepts et de la terminologie du plan de services • au respect de la confidentialité • à l'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services • à l'établissement de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services 	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS
14	M-362 Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires	En cours de réalisation	MELS MFA MSSS OPHQ
15	M-371 Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour : <ul style="list-style-type: none"> • développer des services d'accompagnement dans toutes les régions • favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement • assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services • améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs 	En cours de réalisation	OPHQ MELS MSSS MTQ
16	M-373 Animer et soutenir les travaux du comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MELS MTO



ANNEXE B

**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL
DU PGMO, 2011-2012**



**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE
2011-2012**

CONSIGNES

Ce questionnaire a pour but de permettre à l'Office des personnes handicapées du Québec d'effectuer le suivi annuel du premier plan global de mise oeuvre (PGMO) de la politique *À part entière*, pour l'année 2011-2012. Il contient les moyens inscrits au PGMO de la politique, convenus et validés par les autorités de votre organisation.

Vous pouvez utiliser les onglets pour accéder au questionnaire ou revenir aux consignes (situés à gauche, au bas de la feuille Excel).

Pour chacun des moyens, vous devez compléter les champs liés aux trois types d'information suivants :

- 1) État de réalisation en 2011-2012;
- 2) Coûts assumés en 2011-2012;
- 3) Évaluation du moyen d'ici 2013.

1. État de réalisation en 2011-2012

Les moyens de mise en oeuvre réalisés ou abandonnés en 2009-2010 ou en 2010-2011 ont été grisés : vous n'avez pas à les compléter de nouveau.

Pour chacun des moyens, marquez d'un X la case qui correspond à son état de réalisation en 2011-2012. Choisissez une seule réponse parmi les cinq possibilités suivantes : a) Non débuté, b) En cours de réalisation, c) Réalisé, d) En continu ou e) Abandonné. Ensuite, résumez très brièvement l'état de réalisation du moyen.

Pour les moyens réalisés ou dont la réalisation est en continu, il serait souhaitable que votre organisation nous fasse parvenir les produits ou autres résultats découlant de ces moyens. Ces produits ou autres résultats pourraient consister, par exemple, en des dépliants, des rapports, des documents ou encore des adresses de sites Internet.

Si la responsabilité d'un moyen est partagée avec un ou plusieurs ministères ou organismes, vous devez inscrire la contribution de votre organisation seulement dans la réalisation du moyen.

a) Non débuté	Le moyen n'a pas encore été mis en oeuvre.
b) En cours de réalisation	Le moyen est en cours de réalisation parce que des activités ont été amorcées en 2011-2012, en 2010-2011 ou en 2009-2010 et que d'autres sont prévues en 2012-2013. À différencier de la réponse d) En continu, où il n'y a aucune échéance. Les activités en cours de réalisation sont menées en fonction d'échéances prédéterminées dans le PGMO.
c) Réalisé	Le moyen est réalisé parce que l'ensemble des activités a été complété au 31 mars 2012 et qu'aucune autre activité en lien avec celui-ci n'est prévue pour 2012-2013. <i>Faire parvenir, s'il y a lieu, les produits ou autres résultats découlant du moyen qui est réalisé. Ces produits ou résultats pourraient consister, par exemple, en des dépliants, des rapports, des documents ou encore des adresses de sites Internet.</i>
d) En continu	Le moyen est en continu lorsqu'il se réalise sans aucune échéance. Les activités en lien avec ce moyen sont réalisées périodiquement (ex. : annuel, biennal ou à des intervalles irréguliers). <i>Faire parvenir, s'il y a lieu, les produits ou autres résultats découlant du moyen qui est réalisé en continu. Ces produits ou résultats pourraient consister, par exemple, en des dépliants, des rapports, des documents ou encore des adresses de sites Internet.</i>
e) Abandonné	Le moyen a été abandonné.

2. Coûts assumés en 2011-2012

Pour chacun des moyens, indiquez les coûts assumés (arrondis au dollar), calculés à partir des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires pour l'année 2011-2012 seulement. Si aucun coût n'est associé au moyen, inscrivez 0.

Dépenses de transfert	Toute somme transférée par le gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement sans qu'aucune contrepartie soit reçue par le gouvernement cédant. Il peut s'agir, par exemple, d'une subvention, d'une allocation directe ou d'une dépense de programme.
Crédits supplémentaires	Toute attribution financière supplémentaire aux crédits annuels accordée par le Conseil du trésor à un ministère ou un organisme qui en a fait officiellement la demande. Les crédits alloués doivent être spécifiquement destinés à la réalisation de ce moyen.

3. Évaluation du moyen d'ici 2013

Vous devez compléter cette question pour les moyens pour lesquels aucune réponse n'avait été fournie ou que la réponse était « Ne sait pas » en 2010-2011. Les moyens dont la réponse était « Oui » ou « Non » en 2009-2010 ou en 2010-2011, ont été grisés et vous n'avez pas à y répondre.

Pour chacun des moyens, répondez à la question concernant son évaluation d'ici 2013, en marquant d'un X l'une des cases parmi les possibilités suivantes : a) Oui, b) Non ou c) Ne sait pas.

« L'évaluation de programme est une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information qui vise à porter un jugement sur un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact. »

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor (2002). *L'évaluation de programme. Document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes*, Direction des communications, Secrétariat du Conseil du Trésor, Québec, p. 6.

Il est important de compléter, pour chacun des moyens, l'état de réalisation, les coûts assumés et son évaluation. Prenez note que si des informations sont manquantes, le questionnaire vous sera retourné afin qu'il soit dûment complété.

Veillez retourner le questionnaire à l'adresse courriel suivante : evaluation@ophq.gouv.qc.ca. Prenez note que nous n'accepterons que la version électronique.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'Office des personnes handicapées du Québec :

Lucie Dugas Conseillère à l'évaluation et à la recherche	Téléphone : 1-866-890-1930, poste 18451 Courriel : lucie.dugas@ophq.gouv.qc.ca
Daniel Lavigne Conseiller à l'évaluation et à la recherche	Téléphone : 1-866-890-1930, poste 18643 Courriel : daniel.lavigne@ophq.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Office des personnes handicapées du Québec

Siège social
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Sans frais : 1-800-567-1465
Télécopieur : 819-475-6493
Téléscripteur : 1-800-567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE
2011-2012**

Nom du ministère/organisme : _____
 Nom du coordonnateur de services aux personnes handicapées : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____ Date : _____

Moyens de mise en œuvre	1) État de réalisation en 2011-2012					2) Coûts assumés en 2011-2012	
	Non débuté	En cours de réalisation	Réalisé	En continu	Abandonné	Dépenses de transfert (\$)	Crédits supplémentaires (\$)
M-300 (moyen indiqué dans le PGMO) Échéance indiquée au PGMO :							
Si non débuté, résumez très brièvement la ou les raisons :							
Si en cours de réalisation, résumez très brièvement les activités mises en œuvre :							
Si réalisé, résumez très brièvement les activités mises en œuvre. Faire parvenir, s'il y a lieu, les produits ou autres résultats découlant de ce moyen :							
Si en continu, résumez très brièvement les activités mises en œuvre. Faire parvenir, s'il y a lieu, les produits ou autres résultats découlant de ce moyen :							
Si abandonné, résumez très brièvement la ou les raisons :							
3) Hormis le suivi prévu dans le présent questionnaire, prévoyez-vous effectuer une évaluation de ce moyen d'ici 2013? L'évaluation prévue pourrait porter sur la pertinence, la mise en œuvre, l'efficacité ou l'efficience. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas							

ANNEXE C

**ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2012 DES MOYENS
DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO**

Promotion et évaluation de la politique

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-001 Sensibiliser l'ensemble de la population aux défis soulevés par la politique et aux priorités qu'elle met de l'avant</i>		
M-001 Réaliser des activités de sensibilisation de la population adaptées aux publics visés	Réalisé	OPHQ
<i>O-002 Favoriser l'utilisation de la politique comme cadre de référence à l'action des ministères et organismes et des autres intervenants publics, privés et communautaires</i>		
M-002 Réaliser des activités d'information et de soutien à l'appropriation de la politique et à son utilisation comme cadre de référence à l'action	En continu	OPHQ
<i>O-003 Évaluer la réalisation des engagements prévus au premier Plan global de mise en œuvre (PGMO) de la politique et les résultats atteints en termes de participation sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées</i>		
M-003 Réaliser les activités prévues au cadre d'évaluation de la politique	En cours de réalisation	OPHQ
M-004 Animer un comité de suivi du conseil d'administration auquel participeront, notamment, des représentants du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et de leur famille	En cours de réalisation	OPHQ

Documentation de la participation sociale

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-004 Documenter davantage l'état de la participation sociale des personnes handicapées et ses principaux déterminants</i>		
<p>M-005</p> <p>Réaliser des activités de développement de la recherche, y compris l'établissement de priorités de recherche, visant à combler les besoins de connaissance associés à l'atteinte des résultats attendus et des priorités de la politique</p>	En continu	OPHQ
<p>M-006</p> <p>Tenir compte de ces domaines et sujets prioritaires de recherche dans le choix des priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ</p>	En continu	OPHQ
<p>M-007</p> <p>Soutenir le développement de nouvelles données administratives et de nouvelles enquêtes visant à combler les besoins de connaissance associés à l'atteinte des résultats attendus et des priorités de la politique</p>	En cours de réalisation	OPHQ

Une société inclusive

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>Agir contre les préjugés et la discrimination</i>		
<i>O-005 Agir contre les préjugés et la discrimination</i>		
M-008 (initiative intersectorielle) Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS CDPDJ
<i>O-006 Développer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage</i>		
M-009 Produire un module d'autoformation en ligne destinée aux organismes de défense des droits des personnes handicapées et aux personnes handicapées elles-mêmes	En cours de réalisation	CDPDJ
<i>O-007 Sensibiliser la population, les décideurs et les intervenants concernés à la situation des familles où vit une personne handicapée</i>		
M-010 Poursuivre la diffusion et offrir des conférences et articles dans différents médias à la suite de la publication de <i>Tricoter avec amour: étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé</i>	Réalisé	CFE
<i>O-008 Campagne de sensibilisation à l'emploi qui mise entre autres sur l'employabilité des personnes handicapées</i>		
M-011 Produire et diffuser trois messages télévisés	Réalisé	MCE
M-012 Élaborer un site Internet et des opérations de relations publiques	Réalisé	MCE

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-009 Réduire, voire éliminer, la stigmatisation et la discrimination envers les personnes ayant une maladie mentale</i>		
<p>M-013</p> <p>Réaliser une campagne nationale de sensibilisation de la population en diffusant des messages et en mettant en place des activités d'information et de sensibilisation et s'associer aux agences pour la réalisation d'une campagne régionale</p>	Réalisé	MSSS
<p>M-014</p> <p>Créer et entretenir un site Internet permettant de diffuser le thème national annuel de la campagne et l'information qui lui est associée</p>	Réalisé	MSSS
<i>O-010 Améliorer les perceptions et les connaissances de la population en ce qui a trait notamment à leur potentiel éducatif et professionnel, ainsi qu'aux façons de rendre la société plus inclusive</i>		
<p>M-015</p> <p>Réaliser des activités de sensibilisation auprès de la population générale et de certains groupes et milieux, tels les jeunes et les milieux éducatifs et de travail, pour que ceux-ci soient davantage informés des besoins et du potentiel des personnes handicapées, notamment sur le plan éducatif et professionnel, ainsi que sur les façons de rendre la société plus inclusive.</p> <p>Des arrimages pourront être établis avec les autres ministères et organismes ayant pris des engagements en ce sens</p>	En cours de réalisation	OPHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-011 Réduire les préjugés et le manque de connaissance de la population quant aux possibilités pour les personnes handicapées ou à mobilité restreinte de bénéficier de services touristiques</i>		
M-016 Inclure des images montrant une personne handicapée ou à mobilité restreinte dans les divers outils promotionnels (imprimés ou électroniques) ou des activités de relations de presse	En continu	MTO
M-017 Augmenter la banque de photos promotionnelles du MTO montrant des personnes handicapées ou à mobilité restreinte	Réalisé	MTO
M-018 Soutenir les activités de sensibilisation et de promotion de Kéroul en poursuivant le soutien financier au fonctionnement de cette organisation	En continu	MTO
<i>O-012 Sensibiliser le personnel de l'éducation des adultes à l'importance de suggérer à la clientèle des cours de développement personnel pour accompagner la personne handicapée dans son cheminement d'adaptation et de recherche d'un mieux-être</i>		
M-019 Promouvoir auprès des adultes le programme de formation de base commune et, plus particulièrement, le cours du domaine du développement personnel <i>Changement : passages et défis</i> , qui porte sur l'adaptation à de nouvelles conditions de vie, par exemple une perte d'autonomie	En continu	MELS
M-020 Promouvoir également le cours <i>Santé psychologique</i> , qui amène l'adulte à développer des moyens pour stimuler sa créativité et pour introduire dans sa vie des moments de plaisir qui favorisent son mieux-être	En continu	MELS

Mise en œuvre de la politique gouvernementale

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-013 Développer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage</i>		
M-021 Mettre en œuvre une session de formation en milieu scolaire destinée au personnel enseignant et non enseignant, aux administrateurs, aux membres des comités consultatifs EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) et aux parents : « <i>Pour que l'avenir ne lui échappe pas : comment faire des accommodements pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage</i> »	En continu	CDPDJ
M-022 Développer le matériel pédagogique d'accompagnement	Réalisé	CDPDJ
<i>O-014 Sensibiliser le personnel de première ligne (personnel du Centre de renseignements et personnel électoral) au regard des besoins des personnes handicapées</i>		
M-023 Concevoir et produire à l'intention du personnel électoral et du Centre de renseignements un outil pédagogique de sensibilisation sur les besoins des personnes handicapées, plus particulièrement dans le cadre de la révision et du vote	Réalisé	DGE
M-024 Intégrer ce nouveau module au programme de formation de ces intervenants	Réalisé	DGE
<i>O-015 Sensibiliser le personnel de l'éducation des adultes à l'importance de suggérer à leur clientèle un programme de formation de base abordant la lutte contre les préjugés et la discrimination au sujet des personnes handicapées</i>		
M-025 À l'éducation des adultes, faire la promotion du programme de formation de base commune et, plus particulièrement, le cours du domaine de l'univers social qui porte sur les droits et responsabilités de citoyen ainsi que les cours du domaine du développement personnel qui portent sur les relations interpersonnelles et la santé physique	Réalisé	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-016 Faciliter l'accueil des personnes handicapées dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle</i>		
M-026 Élaborer un document pour l'accueil des personnes handicapées à l'attention du personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)	En cours de réalisation	MELS
M-027 Collaborer à l'organisation, par les commissions scolaires, de la formation pour le personnel à l'accueil dans les SARCA	Non débuté	MELS
<i>O-017 Améliorer la formation et l'accompagnement du personnel enseignant au regard des particularités associées à l'intervention auprès des élèves handicapés</i>		
M-028 Préciser, en collaboration avec les universités, les composantes de formation initiale visant à préparer tous les futurs enseignants à l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté	En cours de réalisation	MELS
M-029 Demander aux commissions scolaires de s'assurer que leurs plans de formation continue intègrent cette préoccupation et en assurer le suivi	En cours de réalisation	MELS
M-030 Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire	En continu	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-018 Améliorer la prise en compte des capacités, aspirations et besoins des élèves et des étudiants handicapés dans les services d'orientation scolaire et professionnelle</i>		
M-031		
Informé et sensibiliser le personnel scolaire, notamment les conseillers et les conseillères en orientation, par des sessions de formation sur la mise en œuvre de l'approche orientante	En continu	MELS
M-032		
Intégrer cette préoccupation dans le cadre des travaux relatifs à l'orientation en milieu scolaire (mise sur pied d'équipes régionales de soutien à l'orientation en milieu scolaire)	En continu	MELS
M-033		
Faire connaître le volet particulier du site Internet de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation (communauté virtuelle en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle) et y déposer de l'information concernant les clientèles ayant des besoins particuliers avec l'accord de l'Ordre	Réalisé	MELS
<i>O-019A Développer les connaissances et les compétences chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants handicapés et, plus particulièrement, de ceux ayant des problèmes graves de santé mentale ou des troubles graves d'apprentissage</i>		
M-034		
En suivi à ces expériences, envisager différentes avenues quant à la sensibilisation, à l'information et à la formation de l'ensemble des acteurs dans les établissements de l'enseignement collégial qui seront considérées	Réalisé	MELS
M-035		
Maintenir un soutien financier aux établissements d'enseignement collégial qui ont des mandats de coordination de services, en vertu de l'annexe budgétaire S024, trois cégeps sont mandatés par le MELS pour coordonner les services dans l'ensemble des établissements collégiaux. Dans le cadre de ce mandat, ils organisent régulièrement des sessions de formation portant sur l'ensemble des clientèles et plus spécifiquement sur les clientèles émergentes. De plus, ils produisent des documents d'information sur le sujet	En continu	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-020 Sensibiliser les élèves et les étudiants handicapés, le personnel scolaire, les parents d'enfants handicapés et les associations qui représentent les personnes handicapées ou les parents d'enfants handicapés à la poursuite des études collégiales et universitaires</i>		
M-036		
Informier et sensibiliser les personnes responsables de l'adaptation scolaire dans les commissions scolaires	En continu	MELS
M-037		
Rééditer la brochure d'information produite par l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) en 2004 (brochure produite grâce à une subvention du MELS) et la diffuser dans l'ensemble des commissions scolaires	Réalisé	MELS
M-038		
Déposer les informations sur le site Internet du MELS	Non débuté	MELS
<i>O-021 Développer chez le personnel des SARCA œuvrant en éducation des adultes une sensibilité à l'importance de l'orientation professionnelle pour la précision du projet de formation pour les personnes handicapées</i>		
M-039		
Sensibiliser le personnel des SARCA sur les besoins des élèves handicapés	Non débuté	MELS
M-040		
Informier et former le personnel des SARCA sur le service de bilan des acquis et sur les cours en formation de base commune portant sur l'orientation professionnelle dans le domaine de la vie professionnelle pour encourager les personnes handicapées à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'orientation professionnelle	Réalisé	MELS
M-041		
Produire un document facilitant l'accueil des personnes handicapées précisant l'importance de l'orientation professionnelle pour les personnes handicapées	Abandonné	MELS
<i>O-022 Améliorer la connaissance de la réalité des personnes handicapées du personnel des greffes des palais de justice</i>		
M-042		
Offrir une sensibilisation aux membres du personnel des greffes des palais de justice	En cours de réalisation	MJQ

Mise en œuvre de la politique gouvernementale**À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées**

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-023 Contribuer à l'amélioration continue des connaissances chez les intervenants de la santé et des services sociaux, les entreprises d'économie sociale en aide domestique et les employés de gré à gré au regard des réalités des personnes handicapées</i>		
M-043 Développer une formation spécifique sur la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement pour les intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et offrir la formation en région	Réalisé	MSSS
M-044 Développer divers outils d'information, de sensibilisation ou de formation	En continu	MSSS
<i>O-024 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées</i>		
M-045 Fournir aux ministères et aux organismes publics des outils de formation et de sensibilisation relativement aux meilleures pratiques à instaurer à l'endroit des personnes handicapées en matière d'accueil et de services offerts au public	En cours de réalisation	OPHQ
M-046 Fournir aux ministères et aux organismes publics des outils de formation et de sensibilisation sur l'approche inclusive et sur les meilleures pratiques d'accommodement à offrir aux personnes handicapées, pour que celles-ci aient accès aux services offerts au public	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-025 Développer les connaissances des intervenants concernés au regard du principe d'obligation d'accommodement et autres droits enchâssés dans les chartes dans le cadre du traitement des réclamations des clientèles accidentées handicapées</i>		
M-047 Activités de formation aux intervenants concernés	En continu	SAAQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-026 Outiller les gestionnaires et le personnel sur la façon de gérer adéquatement les situations d'exception</i>		
M-048		
Former les gestionnaires sur la façon de convenir des accommodements raisonnables	En continu	SAAQ
M-049		
Sensibiliser le personnel à reconnaître les situations qui pourraient bénéficier d'accommodements raisonnables	Réalisé	SAAQ
<i>O-027 Informer adéquatement les divers acteurs du secteur de l'habitation des avantages (coûts-bénéfices) d'une application des normes d'accessibilité et d'adaptabilité dès la phase de conception de domiciles</i>		
M-050		
Promouvoir le concept d'accessibilité universelle	En continu	SHQ
<i>O-028A Développer les connaissances du personnel des autorités organisatrices de transport au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées</i>		
M-051		
Accorder un soutien financier pour s'assurer que la formation des chauffeurs de taxi-volet personnes handicapées soit donnée sur l'ensemble du territoire québécois	Réalisé	MTQ
M-052		
Sensibiliser l'Association des propriétaires d'autobus du Québec sur l'importance de former les chauffeurs sur les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées, y compris la question de l'accompagnement	En continu	MTQ
<i>O-029 Réduire la discrimination à l'embauche à l'égard des personnes handicapées</i>		
M-053		
Faire, auprès des municipalités comptant moins de 100 employés, qui ne sont pas visées par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la promotion de l'importance d'adopter des politiques et des processus d'embauche conçus de façon à prévenir la discrimination à l'endroit des personnes handicapées	En cours de réalisation	MAMROT

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p><i>O-030 Faire la promotion auprès de l'industrie touristique des services de sensibilisation et de formation offerts par Kéroul relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, notamment en termes d'accueil, d'information et de services</i></p>		
<p>M-054</p>		
<p>Insérer, dans les pages du site Internet institutionnel du MTO qui sont destinés aux entreprises touristiques, un lien avec le site Web de Kéroul</p>	Réalisé	MTO
<p>M-055</p>		
<p>Faire la promotion des services de Kéroul et de son site Internet dans le bulletin électronique <i>Totalement Tourisme!</i></p>	Réalisé	MTO
<p><i>O-031 Assurer la formation des employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, notamment en termes d'accueil, d'information et de services</i></p>		
<p>M-056</p>		
<p>Identifier les besoins de formation des employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, en fonction des mandats de travail</p>	Réalisé	MTO
<p>M-057</p>		
<p>Convenir avec Kéroul d'un programme de formation, sur les besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte et sur les moyens d'y répondre, adapté aux rôles et mandats des employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique</p>	Réalisé	MTO
<p>M-058</p>		
<p>S'assurer que les employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique participent aux activités de formation données par Kéroul sur les besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte et sur les moyens d'y répondre</p>	En continu	MTO

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-032 Sensibiliser les établissements offrant des biens ou services au public sur leurs obligations en termes d'accessibilité à toutes les personnes</i>		
M-059		
Lorsque la CDPDJ obtiendra un règlement ou un jugement à la suite d'une plainte concernant une question de discrimination fondée sur le handicap dans l'accès à des biens ou services publics (art. 10 et 15 de la Charte des droits et libertés de la personne), élaborer une stratégie de communication visant à faire connaître ce résultat auprès des établissements ou personnes qui pourraient être touchés par des situations analogues	En cours de réalisation	CDPDJ
<i>O-033 Élaborer un modèle d'organisation de services favorisant une éducation inclusive</i>		
M-060		
En concertation avec le MELS, proposer un modèle d'organisation des services éducatifs qui offre les conditions nécessaires à l'inclusion des élèves handicapés ou qui ont un trouble de déficit de l'attention (TDA)	En continu	CDPDJ
<i>O-034 Développer les connaissances des employeurs et des travailleurs sur les droits des personnes handicapées relativement aux examens médicaux</i>		
M-061		
Mettre en œuvre une session de formation en milieu de travail « Dossier médical et droits de la personne ». Les objectifs sont de connaître les récentes décisions des tribunaux ayant trait aux examens médicaux. Connaître les positions de la CDPDJ dans ce dossier. Identifier les lacunes possibles. Modifier ses outils en conséquence	Réalisé	CDPDJ
<i>O-035 Développer les connaissances des regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées sur la Charte des droits et libertés de la personne, sur la CDPDJ et sur les droits des personnes handicapées</i>		
M-062		
Tenir des rencontres régionales d'échange avec les regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées (Outaouais, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean)	Réalisé	CDPDJ

Mise en œuvre de la politique gouvernementale

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-036 Développer les connaissances sur les besoins des personnes handicapées en matière de pratiques culturelles</i>		
M-063		
Évaluer la pertinence et la faisabilité de réaliser une étude auprès des personnes handicapées concernant les obstacles qu'elles rencontrent à la pratique d'activités culturelles et si leurs besoins sont pris en compte	Réalisé	MCCCCF
<i>O-037 Améliorer chez les organismes soutenus par le MCCCCF la prise en compte de la réalité des personnes handicapées</i>		
M-064		
Susciter chez les organismes des projets favorisant :	Réalisé	MCCCCF
<ul style="list-style-type: none">• soit la mise en œuvre d'activités adaptées aux besoins des personnes handicapées• soit la formation des intervenants culturels à leur réalité		
<i>O-019B Développer les connaissances et les compétences chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants handicapés et, plus particulièrement, de ceux ayant des problèmes graves de santé mentale ou des troubles graves d'apprentissage</i>		
M-065	Réalisé	MELS
Poursuivre et compléter l'ensemble des travaux entrepris afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage et leurs besoins et pour dégager des modèles d'organisation de services favorisant leur intégration et leur réussite :		
<ul style="list-style-type: none">• des projets pilotes ont cours actuellement dans plusieurs cégeps afin d'offrir des services aux clientèles émergentes et d'expérimenter de nouvelles façons de répondre à leurs besoins• deux chercheurs agissent également à titre de personnes-ressources afin de soutenir le personnel des services d'aide pour donner une réponse appropriée aux besoins de ces clientèles		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-066		
Maintenir le soutien financier aux établissements universitaires afin qu'ils puissent offrir des services adaptés aux étudiants handicapés. La règle 2.1.9 des <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2007-2008</i> permet notamment de financer l'acquisition d'aides techniques ainsi que l'embauche et la formation de ressources humaines. Elle permet également de financer des recherches favorisant le développement de l'expertise. Cette règle contribue aussi au financement de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS), qui dispense de la formation auprès de ses membres	En continu	MELS
<i>O-038 Faciliter l'adaptation des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages et des instruments de reconnaissance des acquis</i>		
M-067		
Investir annuellement environ 30000 \$ pour l'adaptation des instruments	En continu	MELS
M-068		
Prévoir une entente avec des centres d'éducation spécialisés	En continu	MELS
M-069		
Préparer une traduction en braille	En continu	MELS
M-070		
Produire une version en gros caractères	En continu	MELS
<i>O-039 Améliorer l'organisation des services aux élèves handicapés intégrés en classe ordinaire au préscolaire, au primaire et au secondaire</i>		
M-071		
Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école dans la diversification de leurs modalités d'organisation de services en lien avec la classe ordinaire	En continu	MELS
M-072		
Définir des lignes directrices concernant les conditions requises pour une intégration réussie des élèves	Réalisé	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-040 Faciliter la reconnaissance des compétences développées en milieu scolaire pour les élèves handicapés qui n'obtiennent pas de qualification (diplôme d'études secondaires, diplôme d'études professionnelles, certificat)</i>		
M-073		
Soutenir les commissions scolaires concernant l'élaboration du bilan des apprentissages de chaque élève afin qu'une attention particulière soit portée au dernier bilan des élèves qui n'obtiennent pas de qualification (information, sensibilisation, formation)	En cours de réalisation	MELS
<i>O-041 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes handicapés</i>		
M-074		
Faire une analyse du potentiel qu'offre l'entrepreneuriat pour favoriser la contribution des personnes handicapées au développement socio-économique de leur communauté	Abandonné	MELS
M-075		
Par la suite, produire un outil adapté visant à développer l'entrepreneuriat chez les personnes handicapées	Abandonné	MELS
<i>O-042A Améliorer la qualité des services et l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue</i>		
M-076		
Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes	Réalisé	MELS
<i>O-043 Améliorer l'accès à la formation aux personnes handicapées en exploitant davantage la formation à distance</i>		
M-077		
Examiner l'offre d'activités spécifiques de formation à distance pour tenir compte des difficultés particulières des adultes en formation continue, y compris les adultes handicapés	Non débuté	MELS
M-078		
Développer des activités de formation à distance liées à la prévention des dépendances et à l'adoption de saines habitudes de vie chez les adultes en formation continue, y compris les adultes handicapés	Non débuté	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-044 Améliorer l'accès à une reconnaissance officielle des acquis obtenus en milieu scolaire pour tous les élèves handicapés</i>		
M-079		
Donner aux commissions scolaires le pouvoir d'émettre des bilans des acquis et des relevés de compétences à l'éducation des adultes et en formation professionnelle	Réalisé	MELS
M-080		
Proposer un cadre de référence pour une meilleure homogénéité de cette reconnaissance	Réalisé	MELS
M-081		
Développer des modalités de reconnaissance des compétences développées par les personnes handicapées à l'extérieur du réseau scolaire	En continu	MELS
<i>O-045 Prendre en compte les besoins des personnes handicapées au regard des améliorations à apporter au bulletin de vote</i>		
M-082		
Évaluer l'actuel bulletin de vote au regard des besoins des personnes handicapées et selon les conclusions de l'étude, proposer au législateur des solutions qui répondront mieux aux attentes du milieu	Réalisé	DGE
M-083		
Répertorier les besoins des personnes handicapées au regard de l'exercice du droit de vote	Réalisé	DGE
M-084		
Évaluer les mécanismes mis en place par les autres juridictions canadiennes pour faciliter le vote des personnes handicapées	Réalisé	DGE
M-085		
Évaluer les impacts de nouveaux modèles de bulletins de vote en termes d'efficacité, de faisabilité et de coûts	Réalisé	DGE
M-086		
Selon l'évaluation, proposer les solutions pour répondre le mieux possible aux besoins des personnes handicapées	Réalisé	DGE
M-087		
Proposer des essais portant sur de nouveaux modèles de bulletins de vote lors d'élections partielles	Réalisé	DGE

Mise en œuvre de la politique gouvernementale

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-046 Tenir compte, dans l'attribution du soutien financier aux organismes communautaires, des besoins particuliers liés aux incapacités des membres et des utilisateurs de services des organismes communautaires (adaptation physique, médias adaptés, services d'interprétariat, accompagnement, etc.)</i>		
M-088		
Mettre en place un groupe de travail, sous la responsabilité du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) avec la collaboration du milieu communautaire, chargé d'évaluer la nature des besoins particuliers liés aux incapacités ainsi que les moyens les plus adéquats pour y répondre	Réalisé	MESS
<i>O-047 Faciliter l'accès des étudiants handicapés issus de communautés culturelles aux mêmes services qui sont disponibles au collégial pour les autres étudiants handicapés, peu importe leur statut d'étudiant</i>		
M-089		
Maintenir le soutien financier au programme <i>Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial</i> qui permet aux établissements d'obtenir un financement afin de mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration des étudiants des communautés ethniques. Ces dispositions sont de nature à favoriser le dépistage des étudiants handicapés dont l'origine culturelle constituerait une entrave pour l'accès aux services adaptés	En continu	MELS
M-090		
Donner suite au rapport du Comité tripartite Fédération des cégeps - Association des collèges privés du Québec (ACPQ) - MELS sur la réussite et la diplomation à l'enseignement collégial. Ce rapport identifie des pistes d'action afin de favoriser la réussite scolaire. Les étudiants issus des communautés culturelles constituent un groupe dont les besoins sont considérés dans le rapport	Réalisé	MELS
<i>O-048 Améliorer le soutien à l'intégration scolaire et à l'apprentissage du français des personnes immigrantes ayant des incapacités intellectuelles ou des dommages cérébraux</i>		
M-091		
Identifier les ressources existantes	En continu	MICC
M-092		
Établir des partenariats au besoin	Réalisé	MICC
M-093		
Prévoir des achats de places	Réalisé	MICC

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-049A Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes œuvrant auprès de ces clientèles (Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i>		
M-094		
Développer un partenariat « Nouveaux arrivants » avec le MICC	Réalisé	MJQ
M-095		
Développer un document destiné aux nouveaux arrivants	Réalisé	MJQ
<i>O-050 Développer les connaissances sur les situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones</i>		
M-096		
Développer des études portant sur les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones pour mieux documenter leur situation	En cours de réalisation	MCE OPHQ
M-097		
Réaliser un portrait de la situation en termes statistiques, nation d'appartenance, besoins et ressources disponibles	En cours de réalisation	MCE
M-098		
Retenir la documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ (volet études et recherches)	Non débuté	OPHQ
<i>O-051 Développer des collaborations avec les organismes représentant le milieu autochtone en matière de santé et de services sociaux soit : la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations et du Labrador, le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik</i>		
M-099		
Organiser des rencontres auprès des intervenants des milieux autochtones afin d'établir une collaboration dans le cadre d'une étude et afin de mieux connaître la réalité autochtone des personnes handicapées	En cours de réalisation	MCE

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-052 Identifier les responsabilités du gouvernement fédéral en la matière et développer un protocole d'entente intergouvernementale</i>		
M-100		
Organiser des rencontres avec les principaux intervenants fédéraux susceptibles d'être impliqués, de par leur obligation, envers les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones	En cours de réalisation	MCE
<i>O-053 Favoriser la mise en commun de l'expertise du MJQ et celle de partenaires pour contribuer à l'évolution du droit et de la justice (Objectif 3.2.4 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i>		
M-101		
Mettre sur pied un comité sur la justice en milieu autochtone	En cours de réalisation	MJQ
<i>O-049B Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes œuvrant auprès de ces clientèles (Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i>		
M-102		
Développer un guide destiné aux personnes autochtones et traitant des victimes d'actes criminels	Non débuté	MJQ
<i>O-054 Améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées appartenant aux communautés autochtones non conventionnées en tenant compte des problématiques documentées par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador</i>		
M-103		
Établir des liens de collaboration, d'échange et de transfert d'expertise avec les intervenants des communautés autochtones qui le désirent, afin qu'ils puissent assurer le suivi auprès des personnes handicapées qui ont reçu des soins et des services d'un établissement du réseau québécois, lors du retour dans une communauté autochtone	En cours de réalisation	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance		
<i>O-055 Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance</i>		
M-104 (initiative intersectorielle)		
Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux	En cours de réalisation	OPHQ
M-105 (initiative intersectorielle)		
Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseil en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle	En cours de réalisation	OPHQ MCCF
<i>O-056 Informer l'ensemble de la population, notamment les familles qui comptent un enfant handicapé, sur le système juridique de protection des personnes inaptes</i>		
M-106		
Élaborer une stratégie d'information grand public	En continu	Curateur
<i>O-057 Informer les groupes issus des communautés culturelles et autochtones sur le système juridique de protection et le rôle du Curateur public</i>		
M-107		
Élaborer une documentation adaptée aux réalités des communautés culturelles	En continu	Curateur
<i>O-058 Consolider les mécanismes de protection avec les personnes les plus vulnérables (seules à domicile ou sans domicile fixe)</i>		
M-108		
Développer des liens avec les organismes communautaires	En cours de réalisation	Curateur
<i>O-059 Améliorer l'information auprès des personnes handicapées et des organismes œuvrant auprès de ces personnes afin de mieux leur faire connaître les possibilités qu'offre la procédure de recours collectif et son mode de financement qui ont permis, depuis leur adoption il y a trente ans, d'agir contre les abus causés à cette clientèle ou de faire reconnaître leurs droits</i>		
M-109		
Tenir une campagne d'information pour cette clientèle spécifique. Obtenir la collaboration de l'OPHQ pour la mise en place de cette campagne	Réalisé	FARC

Mise en œuvre de la politique gouvernementale

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-060 S'assurer que les personnes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins</i>		
M-110		
Informers les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins :	Réalisé	MCCCF
<ul style="list-style-type: none">• en diffusant le <i>Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle</i> produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (français, anglais, espagnol)• en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risques ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, soit les personnes handicapées, les communautés autochtones et les communautés culturelles		
<i>O-061 Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes œuvrant auprès de ces clientèles (Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i>		
M-111		
Établir des partenariats avec les organismes œuvrant auprès des clientèles cibles	En continu	MJQ
M-112		
Développer des documents pour utilisation par les partenaires	Réalisé	MJQ
<i>O-062 Soutenir la réalisation d'activités de promotion et de prévention de la violence conjugale envers les femmes handicapées</i>		
M-113		
Développer des outils de prévention de la violence conjugale pour les femmes handicapées	En cours de réalisation	MSSS
<i>O-063 Consolider les interventions du Curateur dans les cas de maltraitance ou d'abus</i>		
M-114		
Collaborer avec la CDPDJ	En continu	Curateur
M-115		
Établir des relations continues avec des organismes de défense des droits de la personne (Association du Québec pour l'intégration sociale [AQIS], Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec [AGIDD-SMQ], Conseil pour la protection des malades)	En cours de réalisation	Curateur

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-064 Produire une analyse critique sur les principaux enjeux liés à la protection de la jeunesse, abordant entre autres, la situation des enfants présentant une problématique de santé mentale</i>		
M-116		
Construire des consensus sur les sujets qui devront, en priorité, retenir l'attention de la CDPDJ dans le rapport prévu par la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ), notamment sur la situation des enfants présentant une problématique de santé mentale	En continu	CDPDJ
<i>O-065 Adapter la pratique professionnelle des intervenants en matière d'agression sexuelle pour y intégrer des interventions appropriées à la réalité des clientèles en situation de vulnérabilité</i>		
M-117		
Soutenir financièrement le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCA-LACS) afin de développer des outils de prévention des agressions sexuelles pour les femmes handicapées et l'intervention auprès de ces dernières	Réalisé	MSSS
M-118		
Dispenser, aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, une formation sur l'intervention en matière d'agression sexuelle qui tient compte des besoins plus spécifiques de ces clientèles	Non débuté	MSSS
<i>O-066 Identifier des solutions concertées concernant l'adaptation du système judiciaire à la situation et aux besoins particuliers des personnes handicapées</i>		
M-119 (initiative intersectorielle)		
Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet	En cours de réalisation	OPHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-067 Diminuer le taux d'utilisation des mesures de contention et d'isolement dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en diminuer la durée le cas échéant, conformément aux Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques et au plan d'action élaboré à cet égard (2002)</i>		
M-120		
Déployer, dans les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le programme de formation national portant sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : la contention et l'isolement (2006). Ce programme s'adresse aux intervenants autorisés (médecins, infirmières/infirmiers, ergothérapeutes et physiothérapeutes) qui œuvrent dans tous ces établissements	Réalisé	MSSS
M-121		
Adapter ce programme de formation national au contexte des intervenants œuvrant dans d'autres types d'établissements (centres de réadaptation, centres jeunesse et CSSS)	Réalisé	MSSS
M-122		
Déployer la formation dans les milieux visés	Réalisé	MSSS
<i>O-068 Améliorer la qualité des services dispensés aux personnes vulnérables, hébergées dans un établissement public, privé (conventionné ou avec permis) ou dans un milieu de vie substitut rattaché à un établissement</i>		
M-123		
Poursuivre la démarche des visites d'appréciation de la qualité (déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement et santé mentale) pour toutes les clientèles, notamment pour la déficience physique	Réalisé	MSSS
M-124		
S'assurer de tenir compte des différentes réalités des personnes handicapées hébergées dans les critères d'appréciation de la qualité	Réalisé	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-069 Faciliter pour les personnes handicapées victimes d'exploitation, l'exercice du recours à la CDPDJ prévu à l'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne</i>		
M-125		
Identifier les actions prioritaires qui doivent être posées sans délai, dès la réception d'une plainte en matière d'exploitation et qui visent à protéger la personne handicapée de toute atteinte à sa sécurité ou à son intégrité physique ou psychologique	En continu	CDPDJ
<i>O-070 Faciliter aux professionnels et aux institutions financières le signalement des cas d'exploitation, de violence et des maltraitances envers des personnes inaptes dont ils sont témoins dans le cadre de leur pratique professionnelle</i>		
M-126		
Promouvoir l'adoption de mesures législatives appropriées	Réalisé	Curateur
M-127		
Collaborer avec la CDPDJ	En continu	Curateur
<i>O-071 Mettre en œuvre le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>		
M-128		
Mettre en œuvre un cadre de référence sur le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	Réalisé	OPHQ
<i>O-072 Outiller les personnes handicapées et leur famille sur l'utilisation des mécanismes de plaintes ainsi que sur les recours prévus en cas d'exploitation, de violence et de maltraitance</i>		
M-129		
Informers les personnes handicapées et leur famille sur l'existence de mécanismes de plaintes et de recours en cas d'exploitation, de violence et de maltraitance	En cours de réalisation	OPHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles		
<i>O-073 Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles</i>		
M-130 (initiative intersectorielle en lien avec M-145 et M-148)		
Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
<i>O-074 Améliorer la formation des membres des ordres professionnels sur les questions relatives aux besoins des personnes handicapées et à la considération de leur situation et de leurs droits</i>		
M-131		
Promouvoir, auprès des ordres professionnels, l'inclusion dans les profils de compétence de leurs membres, d'éléments relatifs à l'adaptation de leur pratique professionnelle aux besoins des personnes handicapées et à la considération de leur situation et de leurs droits	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-075 Contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006, par le Canada</i>		
M-132		
Coordonner le comité interministériel québécois travaillant à l'analyse visant la ratification de la Convention par le Canada. (Cette convention a été signée puis adoptée en 2006, mais elle n'est pas encore ratifiée)	Réalisé	MRI
<i>O-076 Suivre la mise en œuvre et le respect des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>		
M-133		
Faire régulièrement rapport au ministre responsable de la Loi sur la mise en œuvre et le respect des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	En cours de réalisation	OPHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-077 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées</i>		
M-134 (initiative intersectorielle)		
Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Réalisé	MSG OPHQ
<i>O-078 Sensibiliser les juristes et les concepteurs de programmes et/ou services à la politique, particulièrement à l'application de la clause d'impact</i>		
M-135		
Tenir des sessions d'information	Réalisé	Curateur
<i>O-079 Consulter le ministre responsable de la Loi lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et les règlements pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées (Réf.: art. 61.2)</i>		
M-136		
Inclure une étape de validation auprès du ministre responsable de la Loi lors de changements significatifs aux lois et règlements administrés par la CSST pouvant avoir une incidence sur les services destinés aux personnes handicapées	Non débuté	CSST
Remarque: mesure semblable aux dispositions existantes en regard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale		
<i>O-080 Application de la clause d'impact</i>		
M-137		
Relever dans ses analyses l'impact potentiel des projets de loi, règlements et décrets présentés par les ministères et organismes sur la vie des personnes handicapées en vue de mieux tenir compte de l'objectif de favoriser leur participation sociale dans la prise de décision gouvernementale	En continu	MCE
<i>O-081 Faire appliquer l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>		
M-138		
Préciser les modalités d'application de l'article 61.2 de la Loi dans le processus d'évaluation des impacts sur la santé (EIS) en fonction des responsabilités respectives de l'OPHQ et du MSSS	En cours de réalisation	MSSS OPHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-082 Instaurer des mécanismes de communication visant l'application de la clause d'impact</i>		
M-139		
Instauration de mécanismes de communication visant l'application de la clause d'impact	Réalisé	SAAQ
<i>O-083 Outiller les personnes chargées d'élaborer et d'analyser les projets de lois et de règlements, de même que les personnes impliquées dans l'élaboration de politiques ou de programmes, pour qu'elles puissent tenir compte de la situation particulière des personnes handicapées</i>		
M-140		
Identifier et informer les unités concernées	Non débuté	CSST
M-141		
Inclure une disposition appropriée à la procédure relative à l'élaboration et au cheminement des règlements de la CSST nécessitant une approbation gouvernementale	Non débuté	CSST
Remarque : mesure semblable aux dispositions existantes en regard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au besoin, faire appel à l'OPHQ		
<i>O-084 Sensibiliser les professionnels chargés d'élaborer les lois, les politiques et les programmes de santé publique, aux paliers provincial, régional et local, aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accès aux programmes de santé publique</i>		
M-142		
Développer et réaliser des activités de sensibilisation sur les problèmes d'accès aux services des personnes handicapées	Abandonné	MSSS
<i>O-085 Sensibiliser le personnel chargé d'élaborer la Loi sur le bâtiment et la réglementation afférente aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accessibilité des lieux</i>		
M-143		
Intégration d'un membre au comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à la RBQ	Réalisé	RBQ
M-144		
Participer au comité directeur OPHQ/RBQ (le directeur principal de la Direction de la normalisation et de la qualification [DNQ] et le responsable du dossier de l'accessibilité représentent la RBQ)	En continu	RBQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales</i>		
<i>O-086 Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales</i>		
M-145 (initiative intersectorielle en lien avec M-130 et M-148)		
Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
<i>O-087 Développer chez les municipalités, surtout celles de 15 000 habitants et moins qui n'ont pas l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, une sensibilité à l'importance de développer une approche ou des mesures inclusives qui tiennent compte des personnes handicapées</i>		
M-146		
Inscrire cette préoccupation dans le <i>Programme de soutien en matière de politique familiale municipale</i>	En continu	MFA
<i>O-088 Soutenir l'innovation face aux nouvelles réalités sociales et familiales des familles où vivent des personnes handicapées dans les politiques familiales</i>		
M-147		
Identifier le soutien à l'innovation à l'égard des nouvelles réalités sociales et familiales dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ (volets expérimentation et études et recherches)	En continu	OPHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Aménager des environnements accessibles		
<i>O-089 Aménager des environnements accessibles</i>		
M-148 (initiative intersectorielle en lien avec M-130 et M-145)		
Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
<i>O-090 Améliorer l'accessibilité des biens patrimoniaux aux personnes handicapées</i>		
M-149		
Inclure, dans les avis et recommandations de la CBCQ destinés à la ministre du MCCCCF, une clause indiquant que, lorsque c'est applicable, il faudra porter une attention particulière pour que le bien patrimonial, s'il est accessible au public, le soit à toute personne handicapée	En continu	CBCQ
<i>O-091 Améliorer l'accessibilité des petits bâtiments actuellement exemptés de la réglementation provinciale de construction en matière d'accessibilité</i>		
M-150		
Participer aux travaux du comité directeur OPHQ-RBQ	En continu	MAMROT
<i>O-092 Outiller les municipalités et les sociétés de transport en matière de conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles</i>		
M-151		
Soutenir, en collaboration avec l'OPHQ et d'autres partenaires gouvernementaux, l'élaboration d'un cadre de référence ayant trait à la notion de parcours sans obstacles pour les municipalités et les sociétés de transport	En cours de réalisation	MAMROT OPHQ
<i>O-093 Améliorer l'accessibilité des bâtiments existants ouverts au public dans les délais les plus courts possible</i>		
M-152		
Contribuer à l'élaboration d'un projet de règlement sur l'accessibilité des immeubles construits avant décembre 1976	En cours de réalisation	MAMROT

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-094 Développer les connaissances et la sensibilité des municipalités quant au respect des normes et des règles en matière d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées</i>		
M-153		
Collaborer à la diffusion du guide de l'OPHQ sur le stationnement réservé, rédigé à l'intention des municipalités	Réalisé	MAMROT
<i>O-095 Développer les connaissances des intervenants, des employés du MCCCCF, des municipalités ou de tout autre organisation devant planifier la construction d'un immeuble à finalité culturelle quant aux exigences de conception sans obstacles du Code de la construction du Québec, ainsi qu'en matière d'aménagement intérieur ou d'équipements spécialisés pouvant être requis</i>		
M-154		
Ajouter un chapitre à cette fin dans chacun des guides qui seront réalisés : institutions muséales, bibliothèques, salles de spectacles et écoles de formation	En cours de réalisation	MCCCCF
<i>O-096 Favoriser aux personnes handicapées ou à mobilité restreinte l'accès à des lieux, des équipements et des activités touristiques répondant à leurs besoins et intérêts, et ce, sans coût additionnel</i>		
M-155		
Sensibiliser les intervenants touristiques à l'importance de rendre accessible les festivals, événements et attraits touristiques et à cet effet, insérer dans la page du site Internet institutionnel du MTO relative aux services aux entreprises un lien avec le site Web de Kéroul	En continu	MTO
M-156		
Élargir et financer le projet de la Route accessible à l'ensemble des régions du Québec en : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="224 1556 963 1583">• participant financièrement à la campagne de promotion; <li data-bbox="224 1587 963 1614">• communiquant l'information aux bureaux du MTO à l'étranger 	Réalisé	MTO
M-157		
Maintenir à jour l'information contenue dans le site Web promotionnel www.bonjourquebec.com sur les services touristiques disponibles aux personnes handicapées ou à mobilité restreinte	En continu	MTO

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-097 Améliorer l'accessibilité aux bureaux d'accueil et d'information touristique pour les personnes handicapées ou à mobilité restreinte</i>		
M-158		
Finaliser les dossiers en cours de la mesure d'aide à l'accessibilité des lieux d'accueil et de renseignements touristiques	Réalisé	MTO
M-159		
Assurer une vigilance sur les problématiques ponctuelles	En continu	MTO
<i>O-098 Inciter tous les organismes reconnus et soutenus au fonctionnement par le MCCCCF à favoriser aux personnes handicapées une accessibilité universelle des lieux à vocation culturelle ouverts au public</i>		
M-160		
Faire réaliser par un organisme spécialisé un diagnostic sur l'état de l'accessibilité pour les personnes handicapées à ces équipements culturels. Par la suite, les travaux requis pour l'adaptation des lieux seront admissibles au <i>Programme d'aide aux immobilisations</i> du MCCCCF, volet maintien d'actifs	Réalisé	MCCCCF
<i>O-099 Améliorer l'accessibilité des bâtiments des commissions scolaires construits avant l'entrée en vigueur de l'actuel Code de construction du Québec (2000)</i>		
M-161		
Introduire pour l'année scolaire 2008-2009 une mesure pluriannuelle d'allocation destinée aux commissions scolaires qui détiennent des bâtiments construits avant 1977.	En cours de réalisation	MELS
<p>Cette aide est disponible pour toutes les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle, les centres d'éducation pour adultes et les centres administratifs. Pour les écoles offrant des services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, les commissions scolaires devront s'assurer que chaque école, située à plus de dix kilomètres de la prochaine école accessible, soit adaptée pour accueillir des personnes handicapées.</p>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-100 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des lieux, des équipements et des activités récréatives et sportives</i>		
M-162		
Permettre aux municipalités et aux organismes de formuler une demande pour la mise aux normes des équipements sportifs, notamment afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées dans le cadre du <i>Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique</i>	En continu	MELS
M-163		
Soutenir financièrement les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances – volet « aide aux immobilisations »</i> en favorisant les projets visant l'accessibilité des personnes handicapées	En continu	MELS
<i>O-101 Diffuser le savoir-faire québécois en matière d'accessibilité et créer un réseau entre les experts de différents pays</i>		
M-164		
Avec la Délégation générale du Québec à Paris, mettre en contact l'expertise québécoise avec les experts d'autres pays lors du Colloque international sur l'accessibilité, à Paris, les 31 octobre et 1 ^{er} novembre 2008	En cours de réalisation	MRI
<i>O-102 Améliorer l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 pour les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) • Centres locaux de services communautaires (CLSC) • Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés • Centres de réadaptation • Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) 		
M-165		
Effectuer une planification décennale, avec les agences et les établissements, des éléments d'accessibilité retenus pour chacun des usages des bâtiments dans le règlement du ministère du Travail pour les immeubles bâtis avant 1976	Réalisé	MSSS
M-166		
Intégrer, dans les plans de conservation et de fonctionnalité immobiliers 2008-2010, la planification des travaux pour l'amélioration de l'accessibilité des lieux	Réalisé	MSSS
M-167		
Prévoir les travaux d'amélioration de l'accessibilité selon le rythme des projets de réaménagement majeur dans ces établissements (CPEJ)	En continu	MSSS

Mise en œuvre de la politique gouvernementale

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-103 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des services et des infrastructures lors de leurs déplacements interurbains</i>		
M-168		
Améliorer l'accessibilité des parcs existants via le <i>Programme de modernisation des parcs routiers</i> et accorder un soutien financier pour la construction de nouveaux parcs routiers accessibles	En continu	MTQ
M-169		
Mettre en place des villages-relais dont l'accréditation par le MTQ exige l'inclusion de services universellement accessibles et suivre les travaux réalisés à cet effet	En continu	MTQ
<i>O-104 Améliorer l'accessibilité des bâtiments existants ouverts au public dans les meilleurs délais</i>		
M-170		
Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du ministre du Travail sur l'accessibilité aux personnes handicapées de bâtiments à caractère public construits avant 1976 déposé à l'Assemblée nationale le 20 juin 2007 :	En cours de réalisation	MTRAV
<ul style="list-style-type: none">• planification des ministères et organismes• adoption du règlement visant l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées des édifices publics construits avant 1976• suivi des activités réalisées par les ministères et organismes visés par l'application du règlement• bilan des réalisations et établissement d'un portrait de situation concernant l'accessibilité des immeubles visés		
<i>O-105 Améliorer la formation des intervenants sur les questions liées à l'accessibilité universelle des bâtiments et lieux publics</i>		
M-171		
Promouvoir, auprès des établissements d'enseignement et des organismes responsables de la formation professionnelle, le développement d'activités de formation sur les questions liées à l'accessibilité universelle des bâtiments et lieux publics	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-106 Améliorer les normes de conception sans obstacles aux bâtiments et lieux publics</i>		
M-172		
Coanimer un comité directeur OPHQ-RBQ ayant comme mandat d'améliorer les normes de conception sans obstacles aux bâtiments et lieux publics	En cours de réalisation En continu	OPHQ RBQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-107 Appliquer uniformément la réglementation provinciale de construction en matière d'accessibilité</i>		
M-173		
Sensibiliser les différents intervenants aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité	En continu	RBQ
<i>O-108 Favoriser l'accessibilité optimale des bâtiments publics existants</i>		
M-174		
Collaborer avec le ministre du Travail pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport portant sur l'accessibilité des immeubles construits avant 1976	En cours de réalisation	RBQ
<i>O-109 Favoriser l'accessibilité des petits bâtiments</i>		
M-175		
Poursuivre les travaux afin d'implanter une norme unique en matière de construction au Québec pour tous les bâtiments	Abandonné	RBQ
<i>O-110 Favoriser la conception de logements sociaux et communautaires universellement accessibles</i>		
M-176		
Poursuivre l'intégration d'exigences d'accessibilité et d'adaptabilité dans les projets d'habitation subventionnés par l'entremise des programmes administrés par la SHQ	En continu	SHQ
<i>O-111 Favoriser l'accès optimal du parc de logements sociaux et communautaires existants dans les délais les plus courts possibles</i>		
M-177		
Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du ministre du Travail sur l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 en vue d'en arriver à un règlement sur cette question, notamment à l'égard des immeubles d'habitation sociaux et communautaires	En cours de réalisation	SHQ
<i>O-112 Optimiser l'utilisation du parc de logements adaptés ou accessibles aux personnes handicapées</i>		
M-178		
En concertation avec les organismes concernés, statuer sur la proposition d'un modèle de base d'un service Info-Logement, soit <i>Les services info-habitation, une nécessité au Québec</i>	En cours de réalisation	SHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-113 Faciliter l'accès et l'occupation des immeubles gouvernementaux pour les personnes handicapées qui travaillent dans les immeubles ou qui les fréquentent pour obtenir des services</i>		
M-179		
Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	En continu	SIQ
M-180		
Intégrer l'approche d'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions	Réalisé	SIQ
<i>O-114A Faciliter l'accès, pour les enfants handicapés, aux différents types de services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à des formules de garde plus variées, selon les besoins et les préférences des familles</i>		
M-181		
Favoriser l'accessibilité optimale des lieux où s'offrent les services de garde éducatifs à l'enfance, en faisant connaître les informations techniques et financières nécessaires	En continu	MFA
<i>O-115 Améliorer l'encadrement en matière de sécurité dans les déplacements des personnes handicapées qui utilisent une aide à la mobilité motorisée</i>		
<i>O-116 Faciliter l'application des normes de sécurité conçues pour les transports motorisés à la conception et à la fabrication des aides techniques à la mobilité fournies aux personnes handicapées</i>		
M-182		
Réaliser une étude avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la SAAQ, le MTQ et autres partenaires sur les aides à la mobilité motorisées (AMM) : faire le point sur la situation actuelle	En cours de réalisation	SAAQ
M-183		
Établir la concertation entre différents intervenants, notamment la SAAQ et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), sur l'importance de mettre en place des incitatifs et des conditions favorisant l'offre au Québec de moyens de déplacement (fauteuils roulants, triporteurs et quadriporteurs) rencontrant des normes de sécurité telles la WC-19 pour les fauteuils ou la CSA-Z604-03 pour les fauteuils, les triporteurs et les quadriporteurs	En cours de réalisation	SAAQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-184		
Sensibiliser les fournisseurs sur l'importance d'arrimer les moyens de déplacement et de retenir les occupants en accord avec les normes SAE J2249 et/ou CSA-Z605-03 pour les véhicules adaptés pour les personnes handicapées	En continu	SAAQ
<i>O-117 S'assurer que toutes les municipalités remplissent leurs obligations en offrant un service de transport adapté aux besoins des personnes handicapées de leur territoire</i>		
M-185		
Participer au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté, visant à trouver des solutions au problème des municipalités non desservies	Réalisé	MAMROT
<i>O-118 Faciliter les services de transport scolaire régulier aux besoins des élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i>		
M-186		
Maintenir le soutien financier offert aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés lorsqu'un véhicule régulier doit être adapté pour accueillir un élève handicapé. Il appartient à l'organisme scolaire de dédommager le transporteur ayant fait modifier son véhicule	Réalisé	MELS
Cette aide est disponible pour tous les organismes qui transmettent une demande. Le MELS s'engage à rappeler que les besoins à cet égard doivent être déterminés en lien avec le plan d'intervention de l'élève. Il s'engage également à gérer avec ouverture cette mesure afin d'accroître le parc de véhicules ayant été adaptés pour recevoir des élèves handicapés.		
<i>O-028B Développer les connaissances du personnel des autorités organisatrices de transport au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées</i>		
M-187		
Accorder un soutien financier pour élaborer un programme de formation pour les chauffeurs de minibus de transport adapté et soutien financier aux organismes de transport adapté (OTA) pour l'actualiser	En cours de réalisation	MTQ
M-188		
Modifier les dispositions législatives et réglementaires pour rendre obligatoire la formation des chauffeurs de berlines transport scolaire-volet personnes handicapées	En cours de réalisation	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-119 Améliorer la sécurité des déplacements des personnes handicapées</i>		
M-189		
Réviser le <i>Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées</i> , notamment au regard de l'utilisation des aides à la mobilité; harmoniser ce règlement avec le règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers	En cours de réalisation	MTQ
M-190		
Collaborer à la révision des normes de conception, de fabrication et d'attribution des aides techniques utilisées par les personnes handicapées pour leurs déplacements	En continu	MTQ
M-191		
Inciter les autorités organisatrices de transport en commun à offrir une formation aux chauffeurs et autres employés appelés à porter une assistance aux personnes handicapées (réseaux d'autobus, métro et trains de banlieue)	En continu	MTQ
M-192		
Adopter, dans le cadre du <i>Plan d'action gouvernemental en matière de sécurité routière</i> , un cadre de référence concernant le déplacement des personnes à mobilité réduite utilisant une aide à la mobilité, notamment une aide à la mobilité motorisée. Développer des règles qui assurent la sécurité de l'ensemble des citoyens, en tenant compte de l'évolution des différents moyens de transport	En cours de réalisation	MTQ
M-193		
Identifier, dans le cadre du <i>Plan d'action gouvernemental en matière de sécurité routière</i> , d'autres normes et mesures favorisant le déplacement sécuritaire et autonome des personnes handicapées (ex: campagne de sensibilisation pour les virages à droite au feu rouge, affichage des feux sonores, traverse piétonnière, signalisation, intersections complexes, carrefours giratoires, <i>Code de la sécurité routière</i>). Mettre en œuvre ces normes et mesures	En cours de réalisation	MTQ
M-194		
Débuter les travaux en vue de rendre plus sécuritaire la traversée des passages à niveau des trains, notamment pour les personnes handicapées utilisant une aide à la mobilité	En continu	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-120 Améliorer l'accessibilité des services, véhicules et infrastructures de transport collectif</i>		
M-195		
Inclure, au niveau des orientations formulées dans la planification stratégique du MTQ, des éléments portant sur l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées	Réalisé	MTQ
M-196		
Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des autocars et des terminus interurbains	En cours de réalisation	MTQ
M-197		
Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis	En cours de réalisation	MTQ
M-198		
Accorder des subventions gouvernementales pour l'achat de véhicules accessibles ou leur adaptation : autobus à plancher surbaissé (APS), voitures de métro, trains de banlieue	En continu	MTQ
M-199		
Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des gares de trains de banlieue, des stations de métro, des arrêts ou des terminus d'autobus, ainsi que les infrastructures connexes (stationnements, signalisation, etc.)	En continu	MTQ
M-200		
Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	En continu	MTQ
M-201		
Sensibiliser les sociétés de transport en commun pour qu'elles appliquent la notion de parcours sans obstacles et d'accessibilité universelle pour la conception et le développement des services et infrastructures, incluant l'achat de matériel, dans leurs plans de développement, et pour qu'elles entretiennent adéquatement ces infrastructures durant toute l'année, particulièrement l'hiver	Réalisé	MTQ
M-202		
Réaliser une étude sur les besoins et la satisfaction des personnes handicapées auprès de la clientèle des divers modes de transport (transport adapté, transport en commun urbain et interurbain, taxi)	En cours de réalisation	MTQ
M-203		
Procéder à une évaluation de l'accessibilité des services maritimes récréotouristiques offerts au Québec	En cours de réalisation	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-121 Faciliter l'harmonisation et l'optimisation de l'offre de services en transport adapté</i>		
M-204		
Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté - cadre triennal 2008-2010	En cours de réalisation	MTQ
M-205		
Recourir au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté pour étendre le transport adapté à toutes les municipalités du Québec, et pour favoriser le développement de services hors territoire	Réalisé En continu	MTQ OPHQ
M-206		
Accorder un soutien financier pour l'élaboration d'un code provincial de pratique en transport adapté	Réalisé	MTQ
M-207		
Ajouter de nouvelles dispositions au <i>Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées</i> , dont celles prévues pour améliorer les systèmes d'attache, les aides à la mobilité acceptées dans le cadre du transport terrestre, la largeur de la plate-forme hydraulique et la charge maximale que celle-ci peut supporter, et l'espace pour ranger ces aides à la mobilité; apporter d'autres améliorations aux véhicules tels que strapontins et espaces pour les bagages	En cours de réalisation	MTQ
M-208		
Établir des partenariats entre les autorités organisatrices de transport adapté pour les déplacements régionaux dans le cadre d'ententes de réciprocité; financer ces déplacements	Non débuté	MTQ
<i>O-122 Améliorer l'accessibilité des pistes cyclables et des réseaux piétonniers</i>		
M-209		
Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre du <i>Programme d'amélioration de la Route verte</i>	Réalisé	MTQ
M-210		
Accorder un soutien financier pour le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers accessibles dans le cadre du <i>Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile - volet transport actif</i>	En cours de réalisation	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-211		
Sensibiliser les intervenants, dont les municipalités, à propos des normes du MTQ en matière d'accessibilité des infrastructures dans le cadre de l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers piétonniers	Réalisé	MTQ
<i>O-123 Accroître l'accessibilité des infrastructures routières aux personnes handicapées</i>		
M-212		
Sensibiliser les municipalités pour qu'elles appliquent la notion de parcours sans obstacles et d'accessibilité universelle pour la conception et le développement des infrastructures urbaines, incluant l'achat de matériel, dans leurs plans de développement, et pour qu'elles entretiennent adéquatement ces infrastructures durant toute l'année, particulièrement l'hiver	En continu	MTQ
M-213		
Réviser les normes du MTQ pour les carrefours-plans et pour l'accès aux trottoirs sur certaines structures comme les ponts et les viaducs	Réalisé	MTQ
M-214		
Évaluer l'application des éléments du <i>Guide de préparation des projets routiers</i> concernant les personnes handicapées dans le cadre de la démarche d'amélioration en gestion des projets routiers	En cours de réalisation	MTQ
M-215		
Sensibiliser les divers intervenants dont les municipalités à propos des normes du MTQ en matière d'accessibilité des infrastructures, notamment quant à l'adaptation des feux sonores, au pavage d'accompagnement granulaire	Réalisé	MTQ
<i>O-124 Définir les exigences de qualité de service des fournisseurs en matière d'adaptation des véhicules</i>		
M-216		
Établir le positionnement de la SAAQ sur les exigences de qualité de service des fournisseurs	En cours de réalisation	SAAQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-125 Améliorer la coordination entre les divers réseaux de transport adapté et spécialisé financés par le MTQ, le MELS et le MSSS</i>		
M-217 (initiative intersectorielle)		
Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux.	Réalisé	MTQ MSSS MAMROT MELS MESS OPHQ
Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.		
<i>O-126 Instaurer des mesures d'accès à l'information écrite et virtuelle pour les personnes qui veulent se présenter candidates à une élection provinciale</i>		
M-218		
Produire et diffuser un document pour informer les citoyens sur les étapes à suivre pour se porter candidat, et ce, dans des formats adaptés tels le braille, les gros caractères, l'audio et la vidéo en langage signé	Réalisé	DGE
<i>O-127 Améliorer la formation des interprètes œuvrant auprès des élèves ayant une déficience auditive de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i>		
M-219		
Contribuer aux travaux d'un comité de travail formé de partenaires en vue du développement d'une formation reconnue et obligatoire pour améliorer la qualité des interprètes ainsi que leur évaluation	Réalisé	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-128 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des services et des infrastructures lors de leurs déplacements interurbains</i>		
M-220		
Accorder un soutien financier pour développer un portail accessible sur Internet diffusant de l'information sur l'ensemble de l'offre de transport collectif régulier et adapté au Québec	Réalisé	MTQ
<i>O-129 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées</i>		
M-221		
Fournir aux ministères et organismes publics des outils d'information et de formation en vue d'instaurer de meilleures pratiques en matière d'accessibilité des moyens de communication, incluant notamment l'utilisation d'ATME ou ATS, la production de documents adaptés et le respect des normes d'accessibilité des sites Web	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-130 Améliorer l'accessibilité des sites Web des ministères et des organismes aux personnes handicapées</i>		
M-222		
Élaborer et déposer au SCT trois standards qui obligeront les ministères et certains organismes à adapter leurs sites Web pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées	Réalisé	MSG
<i>O-131A Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapés, des familles et de leurs proches</i>		
M-223		
Comité interministériel pour établir un standard gouvernemental sur l'accessibilité d'un site Web pour les personnes handicapées	Réalisé	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille		
<i>O-132 Identifier les secteurs de lutte à la pauvreté qui sont les plus stratégiques pour améliorer la situation des personnes handicapées et mieux cibler les interventions de la CDPDJ</i>		
M-224		
Effectuer, sur le sujet, une tournée de consultation des organismes communautaires et de défense des droits des personnes handicapées	En cours de réalisation	CDPDJ
<i>O-133 Accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans les travaux devant conduire à l'adoption du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>		
M-225 (initiative intersectorielle)		
Intégrer l'OPHQ au Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan	Réalisé	MESS
M-226 (initiative intersectorielle)		
Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille	Réalisé	MESS OPHQ
M-227 (initiative intersectorielle)		
Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale	Réalisé	MESS
<i>O-134 Améliorer le soutien à la participation des personnes handicapées au marché du travail</i>		
M-228		
Coordonner, suivre et évaluer la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	En cours de réalisation	MESS
M-229		
Réaliser les actions et les mesures de la Stratégie sous la responsabilité du MESS	En continu	MESS
M-229.1		
Mobiliser les différents acteurs régionaux et faciliter la coordination des actions pour la période 2008-2013	En continu	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-229.11		
Réaliser annuellement des activités régionales de promotion de l'embauche et du maintien en emploi des personnes handicapées	Réalisé	MESS
M-229.13		
Mettre en place, à partir de 2009, des activités de reconnaissance publique pour les employeurs qui auront réalisé des efforts particuliers en matière d'embauche, de formation ou de maintien en emploi de personnes handicapées	Réalisé	MESS
M-229.14		
Mettre en place, en septembre 2009, une vitrine Internet qui fera la promotion et la diffusion des actions positives visant à augmenter la participation des personnes handicapées au marché du travail	Réalisé	MESS
M-229.28		
Élaborer une démarche particulière ciblant les étudiantes et les étudiants handicapés dans le cadre de la campagne 2008 de promotion du service <i>Placement étudiant</i> auprès des jeunes effectuée dans les établissements d'enseignement	Réalisé	MESS
M-229.29		
Soutenir davantage, à partir de 2008, la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés en :	Réalisé	MESS
<ul style="list-style-type: none"> • faisant la promotion de la planification de la transition ; • diffusant les projets relatifs à la transition de l'école à la vie active mis en œuvre en région ; • soutenant l'expérimentation et la planification de la transition dans le cadre de leur offre de service respective ; • mettant en place des mécanismes qui faciliteront la concertation et l'implication des acteurs régionaux et locaux concernés 		
M-229.32		
Évaluer, d'ici mars 2009, la faisabilité d'étendre l'application du <i>Programme de reconnaissance des expériences bénévoles</i> du Centre d'action bénévole de Québec dans toutes les régions	Réalisé	MESS
M-229.36		
Promouvoir, dès 2008, l'amélioration des compétences des personnes handicapées en emploi dans le cadre des activités associées à la <i>Mesure de formation en entreprises</i> , au <i>Cadre de développement et de reconnaissance des compétences</i> ainsi qu'au <i>Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre</i>	Réalisé	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-229.42		
Offrir, à compter du 1 ^{er} avril 2008, un service d'assistance aux employeurs facilitant l'accès à l'information pertinente et aux ressources pouvant conseiller et aider les employeurs	Réalisé	MESS
M-229.44		
Rehausser le financement de la mesure <i>Contrat d'intégration au travail</i> de 3,3 M\$ par année pour atteindre, après cinq ans, une augmentation du budget de 16,4 M\$ (coût total sur cinq ans : 49 M\$)	En continu	MESS
M-229.45		
Promouvoir davantage la déduction fiscale liée aux dépenses d'adaptation des lieux de travail, notamment par l'entremise du service d'assistance aux employeurs	Réalisé	MESS
M-229.46		
Augmenter progressivement le budget du <i>Programme de subventions aux entreprises adaptées</i> (PSEA) afin de créer, dans cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes gravement handicapées (coût total : 33 M\$)	En continu	MESS
M-229.47		
Élaborer, au printemps 2008, un plan de déploiement des nouveaux emplois créés en entreprises adaptées	Réalisé	MESS
M-229.48		
Entreprendre, au printemps 2008, dans le cadre de PSEA, une démarche afin de favoriser la transition des travailleuses et des travailleurs handicapés des entreprises adaptées vers des emplois standards	Réalisé	MESS
M-229.49		
Poursuivre la révision des mesures et services d'emploi ainsi que des guides afférents afin d'y prévoir, s'il y a lieu, des adaptations additionnelles pour les personnes handicapées participantes	Réalisé	MESS
M-229.50		
Autoriser, pour les personnes handicapées ayant des difficultés d'intégration plus importantes que celles habituellement reconnues chez les autres participantes et participants, jusqu'au double de la durée de participation à la mesure <i>Subventions salariales</i> afin d'atteindre le nombre minimal d'heures de travail requis par semaine, soit 30 heures (2008)	Réalisé	MESS
M-229.51		
Inclure des dispositions spécifiques visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dans les stratégies d'employabilité qui seront dorénavant mises en œuvre	Réalisé	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-229.52	Réalisé	MESS
<p>Dans le cadre des travaux préparatoires au prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (avril 2009), examiner la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'abolir la limite de revenu mensuel de 1 500 \$ applicable pour conserver le droit au carnet de réclamation, pour une période maximale de 48 mois, lorsqu'un ou une prestataire présentant des contraintes sévères à l'emploi cesse d'être admissible à une aide financière de dernier recours en raison de ses revenus de travail et d'étendre ce droit à tous les prestataires du Programme de solidarité sociale, y compris les couples ; • de revoir la structuration des exemptions de revenus de travail à l'aide de dernier recours et de compléter les revenus de travail, en tenant compte de la situation des personnes handicapées prestataires du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale 		
M-229.55	Réalisé	MESS
<p>Explorer, au début de 2009, l'élaboration et l'expérimentation d'approches d'accompagnement susceptibles d'aider les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi dans leur démarche vers l'emploi</p>		
M-229.57	En cours de réalisation	MESS
<p>Entreprendre, dès 2008, la clarification des rôles et des zones de responsabilité relativement au parcours de participation sociale et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées pour ensuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procéder à l'analyse des parcours des personnes actuellement en stage et supervisées par le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS); • planifier conjointement les mesures composant ces parcours de manière à bien définir et distinguer ceux qui conduisent vers l'emploi et ceux qui visent une participation sociale (MSSS et MESS); • assurer le soutien nécessaire à la conclusion d'ententes de collaboration entre les deux réseaux, ententes basées sur le partage des responsabilités convenu 		
M-230	Non débuté	MESS
<p>Mettre à jour la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées pour 2014-2018 et la mettre en œuvre</p>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-135 Améliorer le soutien à l'embauche et l'intégration des personnes au sein de la fonction publique</i>		
M-231		
Mettre de l'avant, dans le plan stratégique du SCT, une orientation liée à l'amélioration de l'embauche des membres de groupes cibles au sein de la fonction publique	Réalisé	SCT
M-232		
Mettre en œuvre les engagements pris par le SCT dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	En cours de réalisation	SCT
M-233		
Soutenir les ministères et les organismes dans le déploiement de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	En continu	SCT
<i>O-136 Identifier des solutions pour améliorer le soutien aux revenus des représentants légaux</i>		
M-234		
Mettre en place un groupe de travail afin d'analyser la pertinence et la faisabilité d'instaurer un crédit d'impôt pour les représentants légaux	En cours de réalisation	Curateur
<i>O-137 Améliorer le soutien au revenu de base des personnes handicapées et de leur famille</i>		
M-235		
Indexer pleinement les prestations du <i>Programme de solidarité sociale</i> chaque année	En continu	MESS
M-236		
Instaurer une <i>Prime au travail</i> pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	Réalisé	MESS
M-237		
Dans le cadre des travaux pour la préparation du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, créer un groupe de travail interministériel sur les travailleurs à faible revenu, l'incitation au travail et l'aide sociale	Réalisé	MESS
M-238		
Instaurer le <i>Supplément</i> pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	Réalisé	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-138A Accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail</i>		
M-239		
Instaurer une prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	Réalisé	MFQ
<i>O-139 Améliorer le soutien offert aux élèves handicapés dans le cadre de leurs études</i>		
M-240		
Bonifier le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Réalisé	MFQ
<i>O-140 Mettre en place des mécanismes visant à s'assurer que les personnes admissibles à un recours collectif puissent bénéficier des programmes d'indemnisation qui en résultent</i>		
M-241		
Mise en place d'une veille stratégique	Réalisé	Curateur

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap		
<i>O-141 Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap</i>		
M-242 (initiative intersectorielle en lien avec M-248)		
Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MFQ
<i>O-138B Accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail</i>		
M-243		
Bonifier le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour les personnes handicapées	Réalisé	MFQ
<i>O-142 Améliorer les mesures fiscales touchant plus directement les personnes handicapées</i>		
M-244		
Évaluer la possibilité de transformer le crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques en mesure remboursable visant tous les adultes handicapés	En continu	MFQ
<i>O-143 Améliorer le soutien offert aux familles</i>		
M-245		
Collaborer à la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels	Réalisé	MFQ
<i>O-144 Offrir aux étudiants handicapés différentes formes de soutien financier nécessaires à la poursuite de leurs études et adaptées à leurs besoins</i>		
M-246		
Administrer le <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i> , qui s'adresse aux personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue dans le cadre du <i>Programme de prêts et bourses</i> et à celles ayant d'autres déficiences reconnues, et ce, sans égard à leurs revenus. Les allocations sont versées sous forme de bourses. Le programme couvre, selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquenté, les frais d'acquisition d'équipement spécialisé, de recours à des services spécialisés ou de services de transport adapté	En continu	MELS
M-247		
Maintenir la ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i>	En continu	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services		
<i>O-145 Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services</i>		
M-248 (initiative intersectorielle en lien avec M-242)		
Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MFQ
<i>O-146 Informer les personnes handicapées à l'éducation des adultes de l'offre de stages possibles au moyen de l'offre de formations menant à des certificats de métiers semi-spécialisés</i>		
M-249		
Produire et diffuser un dépliant d'information à l'intention de la population concernée	Abandonné	MELS
<i>O-147 Développer chez les fédérations sportives l'expertise relative à la pratique du sport de haut niveau des athlètes handicapés</i>		
M-250		
Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien au développement de l'excellence</i>	En continu	MELS
M-251		
Soutenir financièrement les athlètes et les entraîneurs identifiés « <i>excellence</i> » dans le cadre du <i>Programme Équipe Québec</i>	En continu	MELS
M-252		
Identifier, avec la collaboration du milieu associatif handisport, les besoins spécifiques pour des études scientifiques touchant les athlètes handicapés de haut niveau	Réalisé	MELS
M-253		
Effectuer une recension des écrits scientifiques relativement à la pratique du sport de haut niveau chez les athlètes handicapés	En continu	MELS
<i>O-148 Développer chez les organismes de sport qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées les ressources et l'expertise nécessaires à une offre de services adéquate</i>		
M-254		
Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i>	En continu	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-255		
Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux événements sportifs</i>	En continu	MELS
<i>O-149 Développer au deuxième cycle du secondaire une offre variée de stages en milieu de travail pour les élèves, les étudiants et les adultes handicapés inscrits au Parcours de formation axée sur l'emploi</i>		
M-256		
Diffuser et faire connaître le nouveau guide d'organisation des stages en milieu de travail élaboré dans le cadre du <i>Parcours de formation axée sur l'emploi</i> . Ce guide présente notamment plusieurs moyens de recruter et de fidéliser des milieux de stages variés	Réalisé	MELS
<i>O-150 Développer des applications particulières des mesures budgétaires pour la réalisation de projets de formation spécifiques destinés à des groupes d'élèves handicapés en formation professionnelle</i>		
M-257		
Examiner les possibilités offertes par les règles budgétaires et expérimenter ces possibilités dans quelques commissions scolaires dans un premier temps	Réalisé	MELS
<i>O-042B Améliorer la qualité des services et l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue</i>		
M-258		
Préciser, dans le prochain plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, les objectifs et les voies d'action favorisant l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue, notamment en matière de formation manquant, de formation à temps partiel, de reconnaissance des acquis et des compétences	En continu	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-151 Améliorer les mesures de soutien à la persévérance et à la réussite des élèves adultes handicapés en formation, notamment ceux qui visent le Diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des adultes, par des services éducatifs complémentaires adéquats</i>		
M-259		
Examiner la possibilité d'effectuer des modifications législatives ou réglementaires en vue d'offrir aux élèves adultes handicapés en formation, notamment ceux qui visent l'obtention du DES, des services éducatifs complémentaires adéquats et un accompagnement et un soutien plus personnalisés dans leurs apprentissages	En cours de réalisation	MELS
<i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i>		
M-260		
Collaborer, à la demande du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées, à la mise à jour de la brochure de promotion de la formation professionnelle et technique auprès des personnes handicapées	Réalisé	MELS
M-261		
Dresser un inventaire des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes handicapées au regard des catégories d'incapacités	Abandonné	MELS
M-262		
Rendre disponible cet inventaire aux responsables de l'information scolaire et professionnelle des réseaux de l'éducation en le déposant sur le site de <i>l'Inforoute de la formation professionnelle et technique</i> et en produisant une brochure d'information	Abandonné	MELS
<i>O-153 Améliorer les pratiques relatives à l'évaluation des demandes de vignette de stationnement, à leur émission et à leur contrôle</i>		
M-263		
Réviser les critères d'évaluation du handicap donnant droit à la vignette	En cours de réalisation	SAAQ
M-264		
Réviser la brochure du programme de vignette	En cours de réalisation	SAAQ

Mise en œuvre de la politique gouvernementale**À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées**

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-265		
Réviser le formulaire de demande de vignette	Réalisé	SAAQ
M-266		
Réviser la législation et le Règlement sur les vignettes de stationnement pour personnes handicapées (les critères d'évaluation du handicap, les évaluateurs reconnus, etc.)	En cours de réalisation	SAAQ
<i>O-154 Faciliter l'accès des programmes de soutien aux fédérations sportives, ainsi qu'aux athlètes handicapés qui veulent s'engager dans une pratique sportive de haut niveau, intégrée ou spécifique</i>		
M-267		
Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	En continu	MELS
M-268		
Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs	En continu	MELS
<i>O-155 Développer les connaissances des intervenants concernés sur les aides techniques et les programmes d'aide financière s'adressant aux personnes handicapées</i>		
M-269		
Diffuser le Guide sur les aides techniques et les programmes d'aide financière sur le site Internet du Curateur public dans une page spéciale « tutelle au mineur ». Le guide est déjà disponible sur le site Internet général du Curateur	Réalisé	Curateur
<i>O-156 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la clientèle et à son évolution et le faire connaître afin que la population puisse en bénéficier pleinement</i>		
M-270		
Analyser les mesures qui permettraient de mieux répondre aux besoins des étudiants ayant un problème grave de santé mentale et consulter les partenaires habituels de l'Aide financière aux études (AFE) (Comité conjoint sur l'aide financière aux études et Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études)	En cours de réalisation	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-271		
Maintenir l'admissibilité des prestataires du <i>Programme d'aide et d'accompagnement social-Réussir</i> du MESS à une aide financière aux études et à certaines mesures destinées aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure	En continu	MELS
M-272		
Maintenir les mesures spécifiques pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure :	En continu	MELS
<ul style="list-style-type: none"> • totalité de l'aide financière versée sous forme de bourse • possibilité de faire des études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. En tel cas, les mois d'admissibilité au programme sont ajustés en conséquence • admissibilité à de l'aide financière pendant la période d'été même s'ils ne sont pas aux études durant cette période de l'année. Ceci n'est pas le cas pour toutes les autres catégories d'étudiantes et d'étudiants • abolition de la contribution des parents lorsqu'ils ont accumulé 45 unités après trois années d'études universitaires (au lieu de 90 unités comme c'est le cas pour l'ensemble des étudiants) 		
M-273		
Maintenir les mesures visant à mieux faire connaître les programmes destinés aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure	En continu	MELS
<i>O-157 Informer les personnes handicapées des mesures fiscales pouvant s'adresser à elles</i>		
M-274		
Réaliser des actions de promotion des mesures fiscales touchant les personnes handicapées	Réalisé	MFQ
<i>O-158 Améliorer l'organisation des services au regard des besoins et des capacités des élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i>		
M-275		
Examiner les modalités de financement et de prestation des services aux élèves handicapés pour s'assurer qu'elles soient davantage et plus rapidement en appui aux services offerts à ces élèves plutôt que subordonnées à leur catégorisation	En cours de réalisation	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-276		
Assurer le suivi de l'application de l'approche prévue par la convention collective du personnel enseignant, qui préconise une organisation des services éducatifs aux élèves en tenant compte de leurs besoins plutôt que de leur appartenance à une catégorie de difficulté	Réalisé	MELS
<i>O-159 Faire la promotion auprès des élèves et des étudiants handicapés, du personnel scolaire, des parents d'enfants handicapés et des associations pour personnes handicapées, des services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur</i>		
M-277		
Élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, des moyens de promouvoir et de faire connaître les services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur	Réalisé	MELS
M-278		
Mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du MELS, de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), des cégeps désignés et de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS)	Abandonné	MELS
<i>O-160 Faciliter l'accès des élèves handicapés à l'enseignement supérieur, notamment ceux ayant des problèmes graves de santé mentale et des troubles d'apprentissage, en assurant des services d'aide qui répondent à leurs besoins</i>		
M-279		
Poursuivre les travaux afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage et leurs besoins et pour dégager des modèles d'organisation de services favorisant leur intégration et leur réussite	Réalisé	MELS
M-280		
Procéder à l'analyse de l'ensemble des problématiques soulevées : <ul style="list-style-type: none"> • des projets pilotes ont cours actuellement dans plusieurs cégeps afin d'offrir des services aux clientèles émergentes et d'expérimenter de nouvelles façons de répondre à leurs besoin • deux chercheurs ont également reçu le mandat d'approfondir la connaissance de ces clientèles 	Réalisé	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-281		
À l'issue de ces travaux, statuer sur une éventuelle reconnaissance des clientèles émergentes aux fins de financement des services, tant à l'enseignement collégial qu'à l'enseignement universitaire	Réalisé	MELS
M-282		
Maintenir le soutien financier aux répondants locaux par la mesure « <i>Coordination locale</i> » de l'annexe S024	Réalisé	MELS
<i>O-161 Améliorer l'accessibilité des services de l'Aide financière aux études (AFE) aux personnes handicapées</i>		
M-283		
Maintenir un ensemble de mesures qui s'adressent à toute la clientèle de l' <i>Aide financière aux études</i> (AFE), mais qui peuvent aussi contribuer à diminuer les obstacles d'accessibilité:	En continu	MELS
<ul style="list-style-type: none"> • ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme de prêts et bourses</i> • service téléphonique interactif (sans frais) • possibilité, pour l'étudiant, de faire une demande d'aide financière par Internet • possibilité, pour l'étudiant, de consulter son dossier ou de faire une demande de changement par Internet • site Internet de l'AFE • publications disponibles en format PDF sur le site Internet de l'AFE • simulateur de calcul sur Internet • versement de l'aide par virement automatique directement dans le compte bancaire de l'étudiant • bureaux d'aide financière dans les établissements secondaires (commissions scolaires/formation professionnelle) et postsecondaires de toutes les régions. Les responsables de ces bureaux peuvent consulter les dossiers des étudiants et dans certains cas, modifier directement un dossier 		
M-284		
Maintenir la ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i>	En continu	MELS

Mise en œuvre de la politique gouvernementale**À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées**

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-162 Renforcer l'harmonisation des critères d'admissibilité et alléger les mécanismes d'évaluation des besoins</i>		
M-285		
Considérer l'harmonisation de la classification des déficiences, des incapacités et des situations de handicap, avec celle en usage dans les différents programmes et mesures	Réalisé	MESS
M-286		
Mener des travaux visant l'élaboration et la mise en œuvre de services mieux adaptés aux besoins de la clientèle du <i>Programme de solidarité sociale</i>	En continu	MESS
<i>O-163 Renforcer l'harmonisation des critères d'admissibilité et alléger les mécanismes d'évaluation des besoins</i>		
M-287		
Évaluer la possibilité d'utiliser une classification déjà en usage des déficiences, des incapacités et des situations de handicap lors de l'élaboration des programmes et de mesures	Réalisé	MFQ
M-288		
Évaluer les avenues en vue de simplifier les procédures servant à établir l'admissibilité aux programmes et aux mesures, de même qu'à évaluer les besoins	Non débuté	MFQ
<i>O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience</i>		
M-289		
Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité	Réalisé	MSSS
M-290		
Optimiser et harmoniser les processus et la gestion de l'accès aux services	En cours de réalisation	MSSS
M-291		
Augmenter et consolider l'offre de services	En continu	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-165 Améliorer la qualité, la continuité et la complémentarité des services spécifiques de première ligne et des services spécialisés de réadaptation pour les personnes ayant une déficience</i>		
M-292		
Prévoir la désignation d'un intervenant pivot réseau pour coordonner les interventions des différents dispensateurs de services	En cours de réalisation	MSSS
M-293		
Utiliser le plan de services individualisé (PSI) comme outil privilégié pour planifier les services, assurant une transition harmonieuse entre les diverses étapes de vie de la personne	En continu	MSSS
M-294		
Établir des standards en matière de services spécialisés de réadaptation par grand profil de clientèle	En continu	MSSS
<i>O-166 Améliorer l'accès à une évaluation précoce, au traitement approprié et à des services d'adaptation et de réadaptation coordonnés et sans rupture, pour les personnes ayant des troubles mentaux graves, notamment pour les jeunes et les adolescents</i>		
M-295		
Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i> , notamment la mise en place des équipes de première ligne en santé mentale dans les CSSS, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale	En cours de réalisation	MSSS
M-296		
Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec	En continu	MSSS
M-297		
Assurer la présence de pairs aidants au sein de 30 % de ces équipes de première ligne en santé mentale, clientèle adulte	Réalisé	MSSS
<i>O-167 Améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation pour le réseau de la santé et des services sociaux</i>		
M-298		
Prendre des actions afin d'augmenter: <ul style="list-style-type: none"> • l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, notamment en ergothérapie, en physiothérapie et en orthophonie • la contribution d'autres intervenants dans le secteur de la réadaptation 	En cours de réalisation	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-168 Simplifier et harmoniser les programmes d'aides techniques sur le plan de la gestion et de l'accès des programmes afin d'en optimiser l'accès et d'en améliorer l'efficience et la performance</i>		
M-299		
Poursuivre la révision, le regroupement et la mise à jour des programmes d'aides techniques	En cours de réalisation	MSSS
M-300		
Poursuivre les activités de la Table quadripartite réunissant les représentants du MSSS, de la RAMQ, des agences de la santé et des services sociaux (ASSS) et de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) afin de résoudre les situations problématiques liées aux programmes	En continu	MSSS
<i>O-169 Améliorer la réponse aux besoins de soutien à domicile des personnes ayant des incapacités significatives et persistantes</i>		
M-301		
Augmenter annuellement les ressources consacrées aux services d'aide à domicile dans les diverses modalités de service	En continu	MSSS
<i>O-170 Soutenir la création de milieux résidentiels non institutionnels dans la communauté répondant aux besoins et aux choix des personnes et améliorer le soutien aux personnes vivant en logement autonome</i>		
M-302		
S'assurer du développement de formules originales en alternative à l'hébergement pour augmenter le nombre de personnes qui vivent en milieux résidentiels dans la communauté	En continu	MSSS
M-303		
Mettre en application le <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation</i>	En continu	MSSS
M-304		
Poursuivre le déploiement des diverses mesures (soutien et suivi) adaptées aux besoins des personnes ayant des troubles mentaux graves vivant en logement autonome	Réalisé	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-172 Améliorer l'accès des personnes handicapées aux programmes de protection, de prévention et de promotion déjà existants et aux services de santé publique</i>		
M-307¹¹		
Dresser un portrait des problèmes d'accessibilité déjà existants (notamment promotion de l'activité physique, prévention des accidents de la route, lutte aux actes violents, divers programmes de prévention [cancer du sein, etc.]) dans chacune des régions administratives et planifier les mesures correctives prioritaires à déployer	Abandonné	MSSS
M-308		
Assurer une diffusion continue de l'information sur les programmes de prévention et de promotion de la santé aux personnes handicapées	Réalisé	MSSS
<i>O-173 Encourager le recours et soutenir l'intégration des pratiques cliniques préventives prévues au Programme national de santé publique auprès des acteurs de première ligne</i>		
M-309		
Produire des avis sur les pratiques cliniques préventives et les moyens efficaces de les promouvoir et de favoriser leur intégration	Réalisé	MSSS
M-310		
Soutenir la diffusion de l'information et la collaboration interrégionale sur ces pratiques	En continu	MSSS
M-311		
Collaborer avec les ordres professionnels pour développer ces pratiques	En continu	MSSS
<i>O-174 Améliorer l'accès à l'information aux personnes handicapées, aux familles et à leurs proches sur les divers programmes et services offerts par ou sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux</i>		
M-312		
Revoir la section thématique du site Internet du MSSS pour permettre un accès facile à l'information, notamment en aides techniques	Réalisé	MSSS
M-313		
Produire et diffuser un dépliant informatif sur les diverses modalités de service et les ressources de soutien à domicile	Réalisé	MSSS

Mise en œuvre de la politique gouvernementale

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-175 Améliorer et simplifier l'accès aux informations sur les programmes, les mesures et les services gouvernementaux</i>		
M-314 Développer, à l'intention des personnes handicapées et leur famille, des outils d'information conviviaux pour simplifier l'accès à l'information sur les programmes, les mesures et les services qui leur sont destinés	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-176 Réduire les délais d'analyse des demandes d'aide financière en vue de l'adaptation des véhicules pour les personnes handicapées</i>		
M-315 Optimiser les processus	Réalisé	SAAQ
<i>O-177 Favoriser les mesures d'adaptation de domicile</i>		
M-316 Poursuivre les programmes <i>Adaptation de domicile et Logements adaptés pour aînés autonomes</i>	En continu	SHQ
<i>O-178 Améliorer la réponse aux élèves handicapés dans les services de garde en milieu scolaire</i>		
M-317 Soutenir les commissions scolaires concernant la formation des intervenants en service de garde relativement à la réponse aux besoins des élèves handicapés	En continu	MELS
<i>O-179 Bonifier les données administratives disponibles en matière d'intégration des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance en ajoutant des indicateurs</i>		
M-318 Définir de nouveaux indicateurs tels que les déficiences des enfants recevant l'allocation, le nombre de RSG (personnes responsables d'un service de garde en milieu familial) accueillant des enfants handicapés, l'accessibilité, etc. et les moyens pour les colliger	En cours de réalisation	MFA

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p><i>O-180 Améliorer l'accès, dans chaque région, aux services d'orientation professionnelle à l'éducation des adultes pour les personnes peu scolarisées, en emploi ou non, y compris les adultes handicapés</i></p> <p>M-319</p> <p>Consolider les SARCA et les différentes formes de services d'orientation : école orientante, projet personnel d'orientation, exploration de la formation professionnelle, parcours de formation axée sur l'emploi, ajout de ressources professionnelles, etc.</p>	Réalisé	MELS
<p><i>O-181 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des activités de loisir offertes à l'ensemble de la population</i></p> <p>M-320</p> <p>Soutenir financièrement les municipalités dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i></p>	En continu	MELS
<p><i>O-182 Favoriser une meilleure compréhension des citoyens concernant les séances de médiation et le déroulement des procès, en travaillant en collaboration avec différents organismes (Objectif 1.1.3 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i></p> <p>M-321</p> <p>Produire des capsules vidéo sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autochtones – victimes d'actes criminels • assises (pour jurés/témoins) • petites créances 	Réalisé	MJQ
<p><i>O-183 Favoriser une meilleure préparation des citoyens qui désirent se présenter en cour sans avocat (Objectif 2.2.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i></p> <p>M-322</p> <p>Rendre disponibles des trousse d'aide pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • petites créances • permis restreints • exécution d'une décision de la Régie du logement • trousse testamentaire 	En cours de réalisation	MJQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-184 Faciliter la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle pour les personnes handicapées</i>		
M-323		
Produire un document d'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle	Abandonné	MELS
<i>O-185 Faciliter aux personnes handicapées le passage de l'éducation des adultes à la formation professionnelle et aux études supérieures</i>		
M-324		
Mener, avec les partenaires concernés, entre autres les commissions scolaires, des travaux afin d'identifier des mesures susceptibles de faciliter ce passage	En cours de réalisation	MELS
M-325		
Procéder, selon les moyens disponibles, à la mise en œuvre des mesures qui seront retenues	Non débuté	MELS
<i>O-186 Faciliter l'harmonisation et l'uniformisation des diverses normes et règles en matière de stationnement réservé aux personnes handicapées</i>		
M-326		
Harmoniser la réglementation entre le Code de la sécurité routière et les règlements des municipalités, notamment en matière d'amendes	Non débuté	MTQ
M-327		
Uniformiser les normes de signalisation	Réalisé	MTQ
<i>O-187 Améliorer la coordination des organismes gouvernementaux concernés par la prévention et la réduction des abus</i>		
M-328		
Maintenir et effectuer des relations suivies avec les organismes gouvernementaux (MSSS, SAAQ, RAMQ, Protecteur du citoyen, CDPDJ, etc.)	En cours de réalisation	Curateur

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-188 Favoriser la poursuite des actions en alphabétisation, en lecture et en écriture auprès des élèves handicapés âgés de 15 à 24 ans des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>		
M-329		
Encourager la concertation entre les commissions scolaires et les organismes communautaires quant aux actions touchant les élèves handicapés âgés de 15 à 24 ans des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	En continu	MELS
M-330		
Harmoniser les services et les programmes du MELS à l'intention des élèves âgés de 15 à 24 ans, en portant une attention spéciale aux actions en alphabétisation, en lecture et en écriture auprès des élèves handicapés des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, pour favoriser leur qualification ou l'obtention d'un premier diplôme du secondaire	En continu	MELS
<i>O-189 Améliorer l'accès et la complémentarité des services de garde aux enfants qui se retrouveraient en situation de vulnérabilité personnelle (handicap, retard de développement, etc.) ou familiale (pauvreté, monoparentalité, immigration récente, violence ou négligence, etc.)</i>		
M-331		
Mettre à jour l'entente-cadre et le protocole type existants afin de permettre de baliser les rapports entre les CSSS et les services de garde et de réserver des places en milieu de garde pour ces enfants	En cours de réalisation	MFA
<i>O-190 Faciliter la mise en place de mécanismes ou de modalités de coordination entre les différents organismes de loisir et de sport spécifiques aux personnes handicapées</i>		
M-332		
Maintenir le soutien financier à l'organisme de coordination Sports-Québec	En continu	MELS
M-333		
Accompagner les fédérations sportives québécoises dans l'organisation de rencontres de concertation	Non débuté	MELS
M-334		
Maintenir le soutien financier à l'organisme de coordination des organismes nationaux de loisir: le Conseil québécois du loisir	En continu	MELS

Mise en œuvre de la politique gouvernementale**À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées**

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-335		
Soutenir financièrement les organismes locaux de loisir et de sport dans la réalisation d'activités pour les personnes handicapées par le <i>Programme d'aide en loisir</i>	En continu	MELS
M-336		
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS) pour le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées	En continu	MELS
<hr/>		
<i>O-131B Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapés, des familles et de leurs proches</i>		
M-337		
Entente de complémentarité entre le MSSS et le MELS <i>Deux réseaux, un objectif: le développement des jeunes</i>	En continu	MSSS
M-338		
Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées déposée par le MESS	En continu	MSSS
M-339		
Travaux de collaboration avec la SHQ	En continu	MSSS
<hr/>		
<i>O-191 Améliorer l'organisation des services d'interprétation</i>		
M-340 (initiative intersectorielle)		
Animer une démarche de concertation sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation en lien avec la mise en œuvre de la politique <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	En cours de réalisation	OPHQ
<hr/>		
<i>O-192 Développer une gamme de milieux de vie et d'hébergements répondant aux besoins des personnes handicapées</i>		
M-341		
Assurer la mise en œuvre du <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</i>	En continu	SHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-193A Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i>		
M-342		
Établir, en collaboration avec les partenaires concernés, des mécanismes favorisant la transition harmonieuse entre le secondaire et le collégial ainsi qu'entre le collégial et l'universitaire	En cours de réalisation	MELS
M-343		
Mettre sur pied un groupe de travail intersectoriel et interordres	Abandonné	MELS

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services		
<i>O-194 Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services</i>		
M-344 (initiative intersectorielle)		
<p>Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services et faire rapport sur des travaux visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à assurer l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs • à l'harmonisation des concepts et de la terminologie du plan de services • au respect de la confidentialité • à l'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services • à l'établissement de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services 	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS
<i>O-195 Faciliter l'établissement de plans d'intervention pour les élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i>		
M-345		
Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	En continu	MELS
M-346		
Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école pour l'établissement et le suivi des plans d'intervention	En cours de réalisation	MELS
M-347		
Offrir des sessions de formation à l'intention des commissions scolaires et des écoles	En cours de réalisation	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-193B Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i>		
M-348		
Faire la promotion de la transition dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et de celle du plan de services individualisés intersectoriel	Réalisé	MELS
M-349		
Faire connaître les initiatives positives par le site Internet du MELS	En continu	MELS
M-350		
Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions	En continu	MELS
<i>O-196 Encourager l'utilisation du plan de services individualisé afin de développer, chez les intervenants, une vision commune des besoins des personnes handicapées et une compréhension partagée des problématiques en vue d'une intervention concertée</i>		
M-351		
Dans le cadre de l'entente MSSS-MELS, développer un programme de formation sur le PSI et sur le plan de services individualisé et intersectoriel aux intervenants des deux réseaux et aux autres partenaires	En cours de réalisation	MSSS
<i>O-197 Accroître la participation effective des parents des élèves handicapés dans l'établissement des plans d'intervention</i>		
M-352		
Développer des outils d'information accessibles à tous les parents ainsi qu'aux intervenants scolaires	Abandonné	MELS
<i>O-198 Faciliter la participation des personnes utilisatrices de services en santé mentale et de leurs proches dans les structures de décision</i>		
M-353		
Poursuivre les efforts en vue d'assurer la participation et la formation de personnes utilisatrices de services en santé mentale, de représentants des familles ou des proches dans les exercices de planification et d'organisation des services qui les concernent	Réalisé	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles</i>		
<i>O-199 Améliorer la réponse aux besoins de soutien des familles et des proches aidants de personnes ayant des incapacités significatives et persistantes</i>		
M-354		
Augmenter le soutien aux familles et aux proches afin d'offrir une réponse mieux adaptée à leurs besoins par les diverses modalités de service	En continu	MSSS
<i>O-131C Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapés, des familles et de leurs proches</i>		
M-355		
Intégration des enfants handicapés dans les services de garde avec le MFA	Réalisé	MSSS
<i>O-200 Favoriser le développement de mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille adaptées à la réalité et aux besoins des familles où vit une personne handicapée</i>		
M-356		
Produire un avis contenant des recommandations sur des mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille	Réalisé	CFE
<i>O-201 Informer les familles, plus particulièrement celles qui ont un enfant ayant une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale, sur le système juridique de protection des personnes inaptes, sur les responsabilités des tuteurs et curateurs privés, de même que sur le rôle du Curateur public</i>		
M-357		
Révision du guide pour les tuteurs et curateurs privés	En cours de réalisation	Curateur
M-358		
Révision du guide pour les conseils de tutelle	En cours de réalisation	Curateur
M-359		
Information aux associations de promotion des intérêts des personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou souffrant de maladie mentale	En cours de réalisation	Curateur

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-202 Faciliter la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant handicapé</i>		
M-360		
Développer, en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) et les commissions scolaires, des outils d'information accessibles à tous les parents	En cours de réalisation	MELS
M-361		
Proposer différents moyens à l'intention des comités consultatifs des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) que doit instituer chaque commission scolaire	Réalisé	MELS
<i>O-203 Améliorer l'accès à des services de surveillance aux élèves handicapés du secondaire le requérant, et ce, jusqu'à l'âge de 21 ans, afin de favoriser la conciliation travail-famille</i>		
M-362 (initiative intersectorielle)		
Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires	En cours de réalisation	MELS MFA MSSS OPHQ
<i>O-114B Faciliter l'accès, pour les enfants handicapés, aux différents types de services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à des formules de garde plus variées, selon les besoins et les préférences des familles</i>		
M-363		
Tenir compte des besoins des enfants handicapés et de leur famille dans le développement de formules de garde plus variées	En cours de réalisation	MFA
<i>O-204 Améliorer le soutien à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance</i>		
M-364		
Revoir et actualiser les orientations de la <i>Politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance</i>	En cours de réalisation	MFA
M-365		
Favoriser la concertation entre les acteurs en matière d'intégration des enfants handicapés dans l'ensemble des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec	En continu	MFA
M-366		
Revoir le mode de financement permettant l'intégration des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance, afin de mieux répondre aux besoins des enfants handicapés	En cours de réalisation	MFA

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-367		
Outiller l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, relativement aux besoins des enfants handicapés et aux moyens d'intervention les plus appropriés	En continu	MFA
<i>O-205 Améliorer les mesures et les services de répit pour répondre aux besoins des proches aidants</i>		
M-368		
Mise en place d'un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile	Réalisé	MFA
<i>O-206 Développer des mesures de conciliation travail-famille mieux adaptées aux besoins des familles et des proches aidants</i>		
M-369		
Collaborer au développement de mesures de conciliation travail-famille mieux adaptées aux besoins des familles et des proches aidants	En continu	MFA
<i>O-207 Soutenir, par l'innovation, le développement de mesures de soutien à l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles qui favorisent un partage plus équitable des responsabilités entre les hommes et les femmes</i>		
M-370		
Identifier le développement de mesures de soutien à l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles qui favorisent un partage plus équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ (volets expérimentation et études et recherches)	En continu	OPHQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2012	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement		
<i>O-208 Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement</i>		
M-371 (initiative intersectorielle)		
<p>Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des services d'accompagnement dans toutes les régions • favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement • assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services • améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs 	En cours de réalisation	OPHQ MELS MSSS MTQ
<i>O-209 Faciliter l'accès des personnes handicapées à des programmes et à des mesures d'accompagnement respectant leurs besoins spécifiques en loisir et en sport</i>		
M-372		
Soutenir financièrement les organismes, les municipalités et les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	En continu	MELS
<i>O-210 Harmoniser les pratiques d'accompagnement collectif ou individuel des personnes handicapées</i>		
M-373 (initiative intersectorielle)		
Animer et soutenir les travaux du Comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MELS MTO
<i>O-211 Améliorer le recrutement et la formation des accompagnateurs en loisir pour répondre aux besoins des personnes handicapées</i>		
M-374		
Élaborer et mettre en place un programme national de formation reconnue pour les animateurs en loisir et en sport travaillant auprès des jeunes de 4 à 17 ans et des personnes handicapées (formation spécialisée pour les accompagnateurs – formation de formateurs)	Réalisé	MELS

ANNEXE D

**MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO
QUI ONT ÉTÉ ABANDONNÉS**

Année 2009-2010

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>1 M-041</p> <p>Produire un document facilitant l'accueil des personnes handicapées précisant l'importance de l'orientation professionnelle pour les personnes handicapées</p>	MELS	<p>La dimension de l'orientation scolaire et professionnelle sera intégrée au document d'accueil des personnes handicapées. Ce moyen d'action est regroupé avec le moyen M-026.</p> <p>(M-026: Élaborer un document pour l'accueil des personnes handicapées à l'attention du personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement [SARCA])</p>

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>2 M-261</p> <p>Dresser un inventaire des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes handicapées au regard des catégories d'incapacités</p> <p><i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i></p>	MELS	<p>Ce moyen d'action a été révisé puisque le MELS dispose déjà de deux outils relatifs aux métiers et aux professions techniques accessibles aux personnes handicapées. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire, par secteur d'activité socioéconomique et par programme d'études, des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes au regard des catégories de limitations. Cet inventaire se trouve dans la banque de données Repères utilisée dans le milieu scolaire ; • Répertoire partagé avec la Formation générale des jeunes sur les métiers semi-spécialisés s'adressant à toute la clientèle, incluant les personnes handicapées. Le répertoire fournit de l'information sur les tâches et les exigences liées à ces métiers. Cet outil est utile aux conseillers en orientation qui peuvent proposer aux jeunes des métiers adaptés à leur handicap.
<p>3 M-262</p> <p>Rendre disponible cet inventaire aux responsables de l'information scolaire et professionnelle des réseaux de l'éducation en le déposant sur le site de l'Inforoute de la formation professionnelle et technique et en produisant une brochure d'information</p> <p><i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i></p>	MELS	<p>Ce moyen d'action a été révisé puisque l'outil Repères, donnant accès à l'inventaire des métiers les plus accessibles aux personnes au regard des catégories de limitations et le répertoire des métiers semi-spécialisés (outils décrits dans la mesure M-261) sont accessibles aux conseillers en orientation œuvrant dans les commissions scolaires.</p>

Année 2009-2010

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
4 M-352 Développer des outils d'information accessibles à tous les parents ainsi qu'aux intervenants scolaires <i>O-197 Accroître la participation effective des parents des élèves handicapés dans l'établissement des plans d'intervention</i>	MELS	La mise en œuvre du moyen M-352 sera effectuée par l'entremise du moyen M 360. (M-360: Avec la collaboration du MELS, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) est à préparer un outil d'information destiné à tous les parents ayant un enfant handicapé ou en difficulté. Les parents y trouveront de l'information concernant notamment le plan d'intervention, les services disponibles à l'école, les démarches à effectuer, le transport scolaire, etc. De plus, le MELS et le MESS travaillent conjointement à l'élaboration d'un document d'information à l'intention des parents, des jeunes, des intervenants scolaires et du milieu de l'emploi, concernant les services disponibles aux jeunes handicapés qui quittent le réseau scolaire pour se diriger vers le marché du travail).

Année 2010-2011

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>1 M-074</p> <p>Faire une analyse du potentiel qu'offre l'entrepreneuriat pour favoriser la contribution des personnes handicapées au développement socioéconomique de leur communauté</p> <p><i>O-041 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes handicapés</i></p>	MELS	<p>La mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat du MELS permet aux établissements d'enseignement d'encourager leurs clientèles, incluant les personnes handicapées, à réaliser des projets à valeur entrepreneuriale. Les jeunes développent ainsi des habiletés susceptibles de leur faciliter l'accès au marché du travail et favoriser leur contribution au développement socioéconomique de la communauté.</p>
<p>2 M-075</p> <p>Par la suite, produire un outil adapté visant à développer l'entrepreneuriat chez les personnes handicapées</p> <p><i>O-041 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes handicapés</i></p>	MELS	<p>Les projets entrepreneuriaux mis en œuvre dans les classes visent à développer la fibre entrepreneuriale chez tous les jeunes, incluant les personnes handicapées. Les outils disponibles à cet égard sont donc destinés à tous.</p>
<p>3 M-142</p> <p>Développer et réaliser des activités de sensibilisation sur les problèmes d'accès aux services des personnes handicapées</p> <p><i>O-084 Sensibiliser les professionnels chargés d'élaborer les lois, les politiques et les programmes de santé publique, aux paliers provincial, régional et local, aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accès aux programmes de santé publique</i></p>	MSSS	<p>Le Programme national de santé publique prévoit des activités et des stratégies visant à répondre à l'ensemble des besoins de la population, incluant les personnes handicapées. Toutes les régions du Québec auront comme objectif d'implanter 85 % des activités et stratégies inscrites au programme d'ici 2015. De plus, certaines de ces activités et stratégies font l'objet d'ententes de gestion et sont inscrites au Plan stratégique 2010-2015 du Ministère. En complément, la Loi sur la santé publique stipule que le ministre doit être consulté lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population. À ce titre, les avis formulés s'élaborent en collaboration avec les partenaires concernés.</p>

Année 2010-2011

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>4 M-278</p> <p>Mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du MELS, de l'Association des collèges privés du Québec (AC PQ), des cégeps désignés et de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS)</p> <p><i>O-159 Faire la promotion auprès des élèves et des étudiants handicapés, du personnel scolaire, des parents d'enfants handicapés et des associations pour personnes handicapées, des services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur</i></p>	MELS	<p>Des travaux ont été menés avec chacun des trois réseaux (collégial public, collégial privé et universitaire). Les travaux interordres se feront au sein d'instances existantes, dont le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES).</p>
<p>5 M-307</p> <p>Dresser un portrait des problèmes d'accessibilité déjà existants (notamment promotion de l'activité physique, prévention des accidents de la route, lutte aux actes violents, divers programmes de prévention [cancer du sein, etc.]) dans chacune des régions administratives et planifier les mesures correctives prioritaires à déployer</p> <p><i>O-172 Améliorer l'accès des personnes handicapées aux programmes de protection, de prévention et de promotion déjà existants et aux services de santé publique</i></p>	MSSS	<p>Le Programme national de santé publique prévoit des activités et des stratégies visant à répondre à l'ensemble des besoins de la population, incluant les personnes handicapées. Toutes les régions du Québec auront comme objectif d'implanter 85 % des activités et stratégies inscrites au programme d'ici 2015. De plus, certaines de ces activités et stratégies font l'objet d'ententes de gestion et sont inscrites au Plan stratégique 2010-2015 du Ministère. En complément, la Loi sur la santé publique stipule que le ministre doit être consulté lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population. À ce titre, les avis formulés s'élaborent en collaboration avec les partenaires concernés.</p>

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>6 M-323</p> <p>Produire un document d'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle</p> <p><i>O-184 Faciliter la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle pour les personnes handicapées</i></p>	MELS	<p>La transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle fera partie des préoccupations du comité intersectoriel du MELS qui se penche sur les mesures à mettre en place pour faciliter le passage entre les différents ordres d'enseignement. Ce comité ne produira toutefois pas de document spécifique pour l'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle.</p>
<p>7 M-343</p> <p>Mettre sur pied un groupe de travail intersectoriel et interordres</p> <p><i>O-193A Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i></p>	MELS	<p>Ce moyen est déjà couvert par le moyen d'action M-342.</p> <p>(Le M-342 : Établir, en collaboration avec les partenaires concernés, des mécanismes favorisant la transition harmonieuse entre le secondaire et le collégial ainsi qu'entre le collégial et l'universitaire fait partie du même objectif)</p>

Année 2011-2012

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>1 M-175</p> <p>Poursuivre les travaux afin d'implanter une norme unique en matière de construction au Québec pour tous les bâtiments</p> <p><i>O-109 Favoriser l'accessibilité des petits bâtiments</i></p>	RBQ	Le projet d'établir le Code de construction comme norme unique étendue à l'ensemble des petits bâtiments a dû être revu car les appuis externes à la RBQ qui sont essentiels à l'atteinte de cet objectif n'ont pu être obtenus. La responsabilité des municipalités et le financement de leurs activités sont des enjeux majeurs pour la réalisation de ce projet. Sa portée a été limitée au rehaussement des normes de construction sur l'efficacité énergétique des petits bâtiments d'habitation.

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>2 M-249</p> <p>Produire et diffuser un dépliant d'information à l'intention de la population concernée</p> <p><i>O-146 Informer les personnes handicapées à l'éducation des adultes de l'offre de stages possibles au moyen de l'offre de formations menant à des certificats de métiers semi-spécialisés</i></p>	MELS	Ce moyen a été regroupé avec le M-273. Diffusion de l'information sur le site Web de l'Aide financière aux études à l'adresse http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/pretsBourses/deficience-FonctionnelleMajeure.asp et par le biais des responsables des bureaux d'aide financière aux études des établissements d'enseignement et des responsables de l'intégration des personnes handicapées de ces établissements



ANNEXE E

**MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO
QUI SERONT ÉVALUÉS D'ICI 2013**

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
1	M-009 Produire un module d'autoformation en ligne destinée aux organismes de défense des droits des personnes handicapées et aux personnes handicapées elles-mêmes	CDPDJ
2	M-013 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation de la population en diffusant des messages et en mettant en place des activités d'information et de sensibilisation et s'associer aux agences pour la réalisation d'une campagne régionale	MSSS
3	M-014 Créer et entretenir un site Internet permettant de diffuser le thème national annuel de la campagne et l'information qui lui est associée	MSSS
4	M-018 Soutenir les activités de sensibilisation et de promotion de Kéroul en poursuivant le soutien financier au fonctionnement de cette organisation	MTO
5	M-021 Mettre en œuvre une session de formation en milieu scolaire destinée au personnel enseignant et non enseignant, aux administrateurs, aux membres des comités consultatifs EHDAA et aux parents : « <i>Pour que l'avenir ne lui échappe pas : comment faire des accommodements pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage</i> »	CDPDJ
6	M-023 Concevoir et produire à l'intention du personnel électoral et du Centre de renseignements un outil pédagogique de sensibilisation sur les besoins des personnes handicapées, plus particulièrement dans le cadre de la révision et du vote	DGE
7	M-024 Intégrer ce nouveau module au programme de formation de ces intervenants	DGE
8	M-027 Collaborer à l'organisation, par les commissions scolaires, de la formation pour le personnel à l'accueil dans les SARCA	MELS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
9	<p>M-029</p> <p>Demander aux commissions scolaires de s'assurer que leurs plans de formation continue intègrent cette préoccupation et en assurer le suivi</p>	MELS
10	<p>M-030</p> <p>Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire</p>	MELS
11	<p>M-031</p> <p>Informier et sensibiliser le personnel scolaire, notamment les conseillers et les conseillères en orientation, par des sessions de formation sur la mise en œuvre de l'approche orientante</p>	MELS
12	<p>M-047</p> <p>Activités de formation aux intervenants concernés</p> <p><i>O-025 Développer les connaissances des intervenants concernés au regard du principe d'obligation d'accommodement et autres droits enchâssés dans les chartes dans le cadre du traitement des réclamations des clientèles accidentées handicapées</i></p>	SAAQ
13	<p>M-048</p> <p>Former les gestionnaires sur la façon de convenir des accommodements raisonnables</p>	SAAQ
14	<p>M-049</p> <p>Sensibiliser le personnel à reconnaître les situations qui pourraient bénéficier d'accommodements raisonnables</p>	SAAQ
15	<p>M-051</p> <p>Accorder un soutien financier pour s'assurer que la formation des chauffeurs de taxi -volet personnes handicapées soit donnée sur l'ensemble du territoire québécois</p>	MTQ
16	<p>M-070</p> <p>Produire une version en gros caractères</p> <p><i>O-038 Faciliter l'adaptation des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages et des instruments de reconnaissance des acquis</i></p>	MELS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
17	M-071 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école dans la diversification de leurs modalités d'organisation de services en lien avec la classe ordinaire	MELS
18	M-076 Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes	MELS
19	M-087 Proposer des essais portant sur de nouveaux modèles de bulletins de vote lors d'élections partielles	DGE
20	M-103 Établir des liens de collaboration, d'échange et de transfert d'expertise avec les intervenants des communautés autochtones qui le désirent, afin qu'ils puissent assurer le suivi auprès des personnes handicapées qui ont reçu des soins et des services d'un établissement du réseau québécois, lors du retour dans une communauté autochtone	MSSS
21	M-120 Déployer, dans les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le programme de formation national portant sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle: la contention et l'isolement (2006). Ce programme s'adresse aux intervenants autorisés (médecins, infirmières/infirmiers, ergothérapeutes et physiothérapeutes) qui œuvrent dans tous ces établissements	MSSS
22	M-125 Identifier les actions prioritaires qui doivent être posées sans délai, dès la réception d'une plainte en matière d'exploitation et qui visent à protéger la personne handicapée de toute atteinte à sa sécurité ou à son intégrité physique ou psychologique	CDPDJ
23	M-155 Sensibiliser les intervenants touristiques à l'importance de rendre accessible les festivals, événements et attraits touristiques et à cet effet, insérer dans la page du site Internet institutionnel du MTO relative aux services aux entreprises un lien avec le site Web de Kéroul	MTO
24	M-164 Avec la Délégation générale du Québec à Paris, mettre en contact l'expertise québécoise avec les experts d'autres pays lors du Colloque international sur l'accessibilité, à Paris, les 31 octobre et 1 ^{er} novembre 2008	MRI

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
25	M-168 Améliorer l'accessibilité des parcs existants via le <i>Programme de modernisation des parcs routiers</i> et accorder un soutien financier pour la construction de nouveaux parcs routiers accessibles	MTQ
26	M-169 Mettre en place des villages-relais dont l'accréditation par le ministère exige l'inclusion de services universellement accessibles et suivre les travaux réalisés à cet effet	MTQ
27	M-179 Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	SIQ
28	M-180 Intégrer l'approche d'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions	SIQ
29	M-195 Inclure, au niveau des orientations formulées dans la planification stratégique du ministère, des éléments portant sur l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées	MTQ
30	M-196 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des autocars et des terminus interurbains	MTQ
31	M-197 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis	MTQ
32	M-199 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des gares de trains de banlieue, des stations de métro, des arrêts ou des terminus d'autobus, ainsi que les infrastructures connexes (stationnements, signalisation, etc.)	MTQ
33	M-200 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	MTQ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
34	M-204 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté - cadre triennal 2008-2010	MTQ
35	M-205 Recourir au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté pour étendre le transport adapté à toutes les municipalités du Québec, et pour favoriser le développement de services hors territoire	MTQ
36	M-209 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre du <i>Programme d'amélioration de la Route verte</i>	MTQ
37	M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.	MTQ

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
38 M-224	Effectuer, sur le sujet, une tournée de consultation des organismes communautaires et de défense des droits des personnes handicapées <i>O-132 Identifier les secteurs de lutte à la pauvreté qui sont les plus stratégiques pour améliorer la situation des personnes handicapées et mieux cibler les interventions de la CDPDJ</i>	CDPDJ
39 M-229	Réaliser les actions et les mesures de la Stratégie sous la responsabilité du MESS	MESS
40 M-229.55	Explorer, au début de 2009, l'élaboration et l'expérimentation d'approches d'accompagnement susceptibles d'aider les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi dans leur démarche vers l'emploi	MESS
41 M-229.57	Entreprendre, dès 2008, la clarification des rôles et des zones de responsabilité relativement au parcours de participation sociale et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées pour ensuite : <ul style="list-style-type: none"> • procéder à l'analyse des parcours des personnes actuellement en stage et supervisées par le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS); • planifier conjointement les mesures composant ces parcours de manière à bien définir et distinguer ceux qui conduisent vers l'emploi et ceux qui visent une participation sociale (MSSS et MESS); • assurer le soutien nécessaire à la conclusion d'ententes de collaboration entre les deux réseaux, ententes basées sur le partage des responsabilités convenu 	MESS
42 M-231	Mettre de l'avant, dans le plan stratégique du SCT, une orientation liée à l'amélioration de l'embauche des membres de groupes cibles au sein de la fonction publique	SCT
43 M-244	Évaluer la possibilité de transformer le crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques en mesure remboursable visant tous les adultes handicapés	MFQ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
44 M-250	Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien au développement de l'excellence</i>	MELS
45 M-251	Soutenir financièrement les athlètes et les entraîneurs identifiés « <i>excellence</i> » dans le cadre du <i>Programme Équipe Québec</i>	MELS
46 M-254	Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i> (O-148 Développer chez les organismes de sport qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées les ressources et l'expertise nécessaires à une offre de services adéquate)	MELS
47 M-267	Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i> (O-154 Faciliter l'accès des programmes de soutien aux fédérations sportives, ainsi qu'aux athlètes handicapés qui veulent s'engager dans une pratique sportive de haut niveau, intégrée ou spécifique)	MELS
48 M-289	Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité (O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience)	MSSS
49 M-290	Optimiser et harmoniser les processus et la gestion de l'accès aux services (O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience)	MSSS
50 M-295	Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i> , notamment la mise en place des équipes de première ligne en santé mentale dans les CSSS, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale	MSSS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
51	<p>M-296</p> <p>Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec</p> <p><i>O-166 Améliorer l'accès à une évaluation précoce, au traitement approprié et à des services d'adaptation et de réadaptation coordonnés et sans rupture, pour les personnes ayant des troubles mentaux graves, notamment pour les jeunes et les adolescents</i></p>	MSSS
52	<p>M-297</p> <p>Assurer la présence de pairs aidants au sein de 30 % de ces équipes de première ligne en santé mentale, clientèle adulte</p>	MSSS
53	<p>M-298</p> <p>Prendre des actions afin d'augmenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, notamment en ergothérapie, en physiothérapie et en orthophonie • la contribution d'autres intervenants dans le secteur de la réadaptation 	MSSS
54	<p>M-299</p> <p>Poursuivre la révision, le regroupement et la mise à jour des programmes d'aides techniques</p>	MSSS
55	<p>M-304</p> <p>Poursuivre le déploiement des diverses mesures (soutien et suivi) adaptées aux besoins des personnes ayant des troubles mentaux graves vivant en logement autonome</p>	MSSS
56	<p>M-319</p> <p>Consolider les (SARCA) et les différentes formes de services d'orientation : école orientante, projet personnel d'orientation, exploration de la formation professionnelle, parcours de formation axée sur l'emploi, ajout de ressources professionnelles, etc.</p>	MELS
57	<p>M-322</p> <p>Rendre disponibles des trousse d'aide pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • petites créances • permis restreints • exécution d'une décision de la Régie du logement • trousse testamentaire 	MJQ
58	<p>M-326</p> <p>Harmoniser la réglementation entre le <i>Code de la sécurité routière</i> et les règlements des municipalités, notamment en matière d'amendes</p>	MTQ

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
59	M-345 Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	MELS
60	M-346 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école pour l'établissement et le suivi des plans d'intervention	MELS
61	M-347 Offrir des sessions de formation à l'intention des commissions scolaires et des écoles	MELS
62	M-348 Faire la promotion de la transition dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et de celle du plan de services individualisés intersectoriel	MELS
63	M-350 Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions <i>O-193B Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i>	MELS
64	M-353 Poursuivre les efforts en vue d'assurer la participation et la formation de personnes utilisatrices de services en santé mentale, de représentants des familles ou des proches dans les exercices de planification et d'organisation des services qui les concernent	MSSS
65	M-368 Mise en place d'un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile	MFA

ANNEXES F

**ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2012
DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PGMO
PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION
DE LA POLITIQUE**

Figure 1

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 5 priorités du premier défi de la politique *Une société inclusive*, 2011-2012

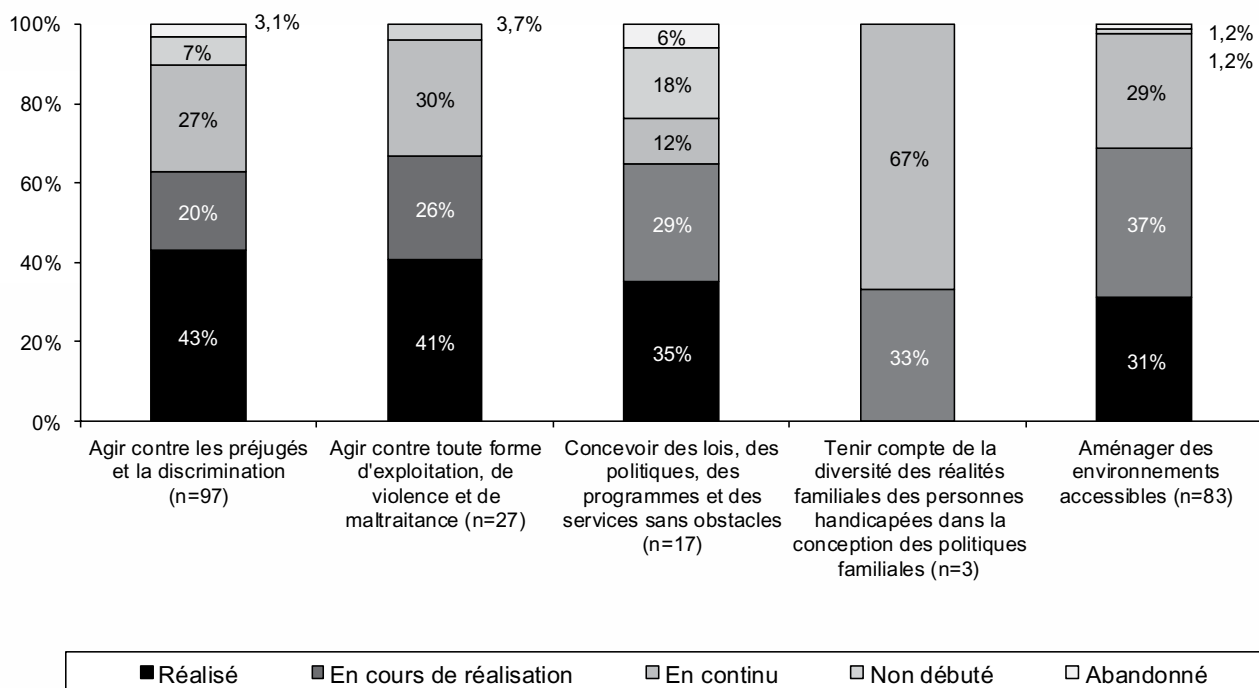


Figure 2

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du deuxième défi de la politique *Une société solidaire et plus équitable, 2011-2012*

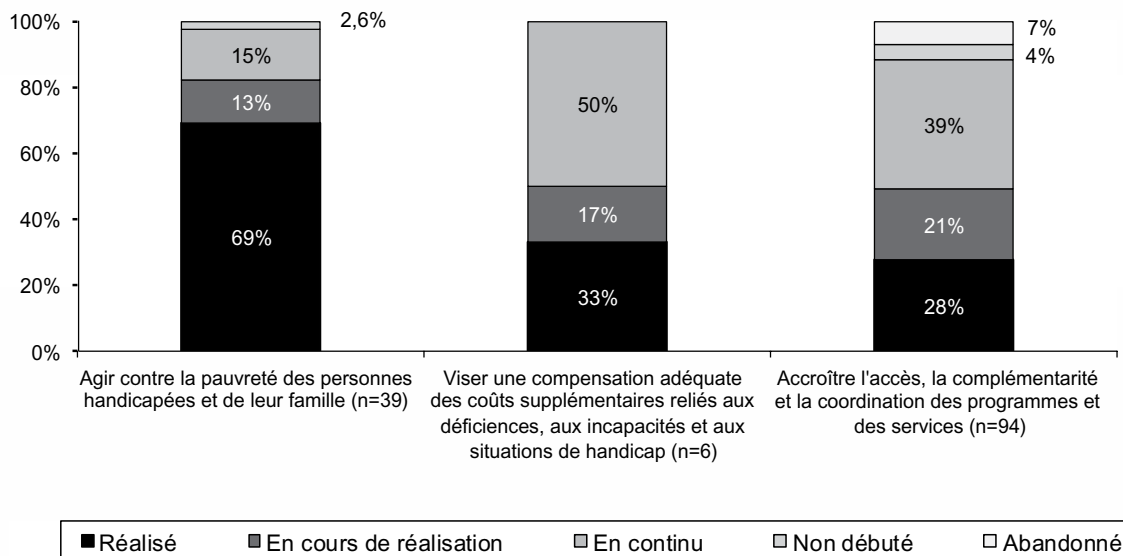
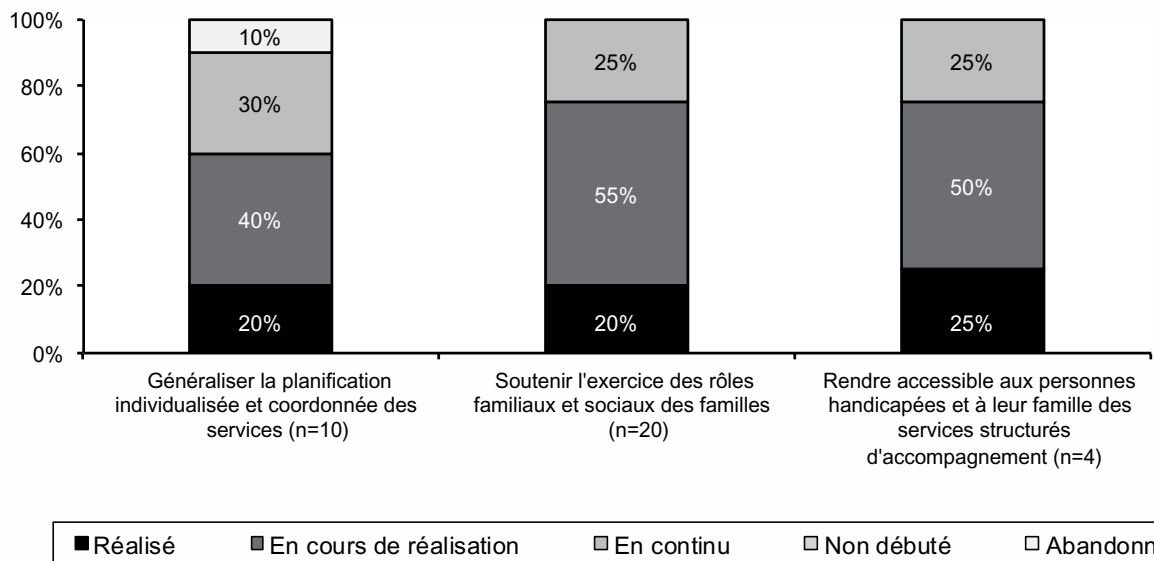


Figure 3

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du troisième défi de la politique *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, 2011-2012*





ANNEXES G

**LISTE DES ORGANISMES
AYANT L'OBLIGATION LÉGALE
DE PRODUIRE UN PLAN D'ACTION
EN VERTU DE L'ARTICLE 61.1
DE LA LOI, 2010-2011 ET 2011-2012**

Nom de l'organisation	Assujetti en	
	2010-2011	2011-2012
<i>Ministères</i>		
Agence du revenu du Québec	X	X
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	X	X
Ministère de la Famille et des Aînés	X	X
Ministère de la Justice	X	X
Ministère de la Santé et des Services sociaux	X	X
Ministère de la Sécurité publique	X	X
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	X	X
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	X	X
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	X	X
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	X	X
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	X	X
Ministère des Finances	X	X
Ministère des Relations Internationales	X	X
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	X	X
Ministère des Services gouvernementaux	X	<i>activités intégrées au SCT</i>
Ministère des Transports	X	X
Ministère du Conseil exécutif	X	X
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	X	X
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	X	X
Ministère du Tourisme	X	X
Ministère du Travail	X	X
Secrétariat du Conseil du trésor	X	X
Sous-total	22	21
<i>Organismes publics</i>		
Agence de l'efficacité énergétique	X	<i>activités intégrées au MRNF</i>
Agence métropolitaine de transport	X	X
Autorité des marchés financiers	X	X
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	X	X
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	X	X
Bureau du coroner	X	X

Nom de l'organisation	Assujetti en	
	2010-2011	2011-2012
Caisse de dépôt et placement du Québec	X	X
Centre de recherche industrielle du Québec	X	X
Centre de services partagés du Québec	X	X
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	X	X
Commission de la capitale nationale du Québec	X	X
Commission de la construction du Québec	X	X
Commission de la santé et de la sécurité du travail	X	X
Commission de l'équité salariale	X	X
Commission de protection du territoire agricole du Québec	X	X
Commission des lésions professionnelles	X	X
Commission des normes du travail	X	X
Commission des relations du travail	X	X
Commission des services juridiques	X	X
Commission des transports du Québec	X	X
Conseil des arts et des lettres du Québec	X	X
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	X	X
Corporation d'hébergement du Québec	X	<i>activités intégrées à la SIQ et au MFQ</i>
Corporation d'Urgences-santé	X	X
Curateur public du Québec	X	X
Directeur des poursuites criminelles et pénales	X	X
École nationale de police du Québec	X	X
Héma-Québec	X	X
Hydro-Québec	X	X
Institut de la statistique du Québec	X	X
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec	X	X
Institut national de santé publique du Québec	X	X
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	<i>non assujetti</i>	X
Investissement Québec	X	X
La Financière agricole du Québec	X	X
Loto-Québec (Société des loteries du Québec)	X	X
Musée d'art contemporain de Montréal	X	X
Musée de la civilisation	X	X

Nom de l'organisation	Assujetti en	
	2010-2011	2011-2012
Musée national des beaux-arts du Québec	X	X
Office de la protection du consommateur	X	X
Office des personnes handicapées du Québec	X	X
Office des professions du Québec	<i>non assujetti</i>	X
Office québécois de la langue française	X	X
Recyc-Québec (Société québécoise de récupération et de recyclage)	X	X
Régie de l'assurance maladie du Québec	X	X
Régie de l'énergie	X	X
Régie des alcools, des courses et des jeux	X	X
Régie des installations olympiques	X	X
Régie des rentes du Québec	X	X
Régie du bâtiment du Québec	X	X
Régie du cinéma du Québec	X	
Régie du logement	X	X
Services Québec	X	X
Société de développement de la Baie-James	X	X
Société de développement des entreprises culturelles	X	X
Société de la Place des Arts de Montréal	X	X
Société de l'assurance automobile du Québec	X	X
Société des alcools du Québec	X	X
Société des établissements de plein air du Québec	X	X
Société des traversiers du Québec	X	X
Société d'habitation du Québec	X	X
Société du Centre des congrès de Québec	X	X
Société du Grand Théâtre de Québec	X	X
Société du Palais des congrès de Montréal	X	X
Société générale de financement du Québec	X	<i>activités intégrées à IQ</i>
Société immobilière du Québec	X	X
Société québécoise d'information juridique	X	X
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	X	X
Tribunal administratif du Québec	X	X
Sous-total	67	65

Nom de l'organisation	Assujetti en	
	2010-2011	2011-2012
<i>Agences de la santé et des services sociaux</i>		
Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de Laval	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais	X	X
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	X	X
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides	X	X
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent	X	X
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean	X	X
Sous-total	15	15
<i>Municipalités de plus de 15 000 habitants</i>		
Alma	X	X
Baie-Comeau	X	X
Beaconsfield	X	X
Beloeil	X	X
Blainville	X	X
Boisbriand	X	X
Boucherville	X	X
Brossard	X	X
Candiac	X	X
Chambly	X	X
Châteauguay	X	X
Côte-Saint-Luc	X	X
Deux-Montagnes	X	X
Dollard-des-Ormeaux	X	X
Dorval	X	X
Drummondville	X	X

Nom de l'organisation	Assujetti en	
	2010-2011	2011-2012
Gaspé	X	
Gatineau	X	X
Granby	X	X
Joliette	X	X
Kirkland	X	X
La Prairie	X	X
L'Ancienne-Lorette	X	X
L'Assomption	X	X
Laval	X	X
Lévis	X	X
Longueuil	X	X
Magog	X	X
Mascouche	X	X
Mirabel	X	X
Montréal	X	X
Mont-Royal	X	X
Mont-Saint-Hilaire	X	X
Pointe-Claire	X	X
Québec	X	X
Repentigny	X	X
Rimouski	X	X
Rivière-du-Loup	X	X
Rouyn-Noranda	X	X
Saguenay	X	X
Saint-Augustin-de-Desmaures	X	X
Saint-Basile-le-Grand	X	X
Saint-Bruno-de-Montarville	X	X
Saint-Constant	X	X
Sainte-Catherine	X	X
Sainte-Julie	X	X
Sainte-Thérèse	X	X
Saint-Eustache	X	X
Saint-Georges	X	X
Saint-Hyacinthe	X	X

Nom de l'organisation	Assujetti en	
	2010-2011	2011-2012
Saint-Jean-sur-Richelieu	X	X
Saint-Jérôme	X	X
Saint-Lambert	X	X
Saint-Lazare	X	X
Saint-Lin-Laurentides	X	X
Salaberry-de-Valleyfield	X	X
Sept-Îles	X	X
Shawinigan	X	X
Sherbrooke	X	X
Sorel-Tracy	X	X
Terrebonne	X	X
Thetford Mines	X	X
Trois-Rivières	X	X
Val-d'Or	X	X
Varenes	X	X
Vaudreuil-Dorion	X	X
Victoriaville	X	X
Westmount	X	X
Sous-total	68	67
TOTAL	172	168



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

FOUGEYROLLAS, P., et autres (1998). *Classification québécoise: Processus de production du handicap*, Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap, 166 p.

MINISTÈRE DES FINANCES (2008). *Manuel de comptabilité gouvernementale: Pour les ministères et organismes budgétaires*, Québec, ministère des Finances, chapitre 1223, 9 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2012). *Mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées: Bilan annuel 2010-2011*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 227 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2010). *Mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées: Bilan annuel 2009-2010*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 132 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2008a). *Premier plan global de mise en œuvre, Politique À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité, Engagements des ministères et organismes, Déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux le 30 juin 2008, Dernière mise à jour le 25 août 2009*, Drummondville, L'Office, 117 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2008b). *Analyse du premier plan global de mise en œuvre de la proposition de politique À part entière [: rapport]*, Drummondville, Direction de l'intervention nationale, L'Office, 22 p. [Document interne].

QUÉBEC (2009). *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité: Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, X, 69 p.

QUÉBEC (2005). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale: L.R.Q., c. E-20.1, à jour au 1^{er} août 2010*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 23 p.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2002). *L'évaluation de programme: document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes*, Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, 22 p.

*Office des personnes
handicapées*

Québec

